

PLAN DU COEUR

DE LA CAPITALE NATIONALE DU CANADA

Ébauche du plan mai 2025

ÉBAUCHE



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Canada

TABLES DES MATIÈRES

1.0	Introduction	4	5.0	Concept	40			
1.1	Portée	5	5.1	Les berges de la capitale	44	S10.	Possibilités pour la promenade Sussex et le marché By	91
1.2	Mandat de la CCN	6	5.2	Les lieux publics et les espaces verts de la capitale	53	S11.	Possibilités pour le canal Rideau et la rue Elgin	92
1.3	Objectif	7	5.3	Le tissu de la capitale	60	7.0	Administration du plan	94
1.4	Mobilisation des Autochtones	7	5.4	Les paysages de rue de la capitale	68			
1.5	Cadre de planification de la CCN	8	5.5	Les destinations de la capitale	74			
1.6	Processus et participation du public	9	6.0	Secteurs	80			
1.7	Structure du plan	10	S1.	Possibilités pour la Cité parlementaire et la Cité judiciaire	82			
2.0	Vision	13	S2.	Possibilités pour les plaines LeBreton et les aqueducs	83			
3.0	L'emplacement et le cadre	15	S3.	Possibilités pour les Chaudières et les îles	84			
3.1	Survol historique	16	S4.	Possibilités pour le ruisseau de la Brasserie	85			
3.2	Points d'intérêt du secteur du cœur de la capitale	18	S5.	Possibilités de la pointe Scott au Musée canadien de l'histoire	86			
3.3	Legs de l'aménagement de la capitale	20	S6.	Possibilités pour le parc Jacques-Cartier	87			
3.4	Patrimoine et archéologie	21	S7.	Possibilités pour le sentier de l'Île	88			
3.5	Politiques du patrimoine	22	S8.	Possibilités pour le centre-ville de Gatineau	89			
4.0	Thèmes	24	S9.	Possibilités pour la promenade Sussex et les chutes Rideau	90			
4.1	Démocratie et résonance	25						
4.2	Beauté et splendeur	28						
4.3	Durabilité et résilience	30						
4.4	Dynamisme et animation	32						
4.5	Tourisme et économie locale	34						
4.6	Mobilité et accès	36						



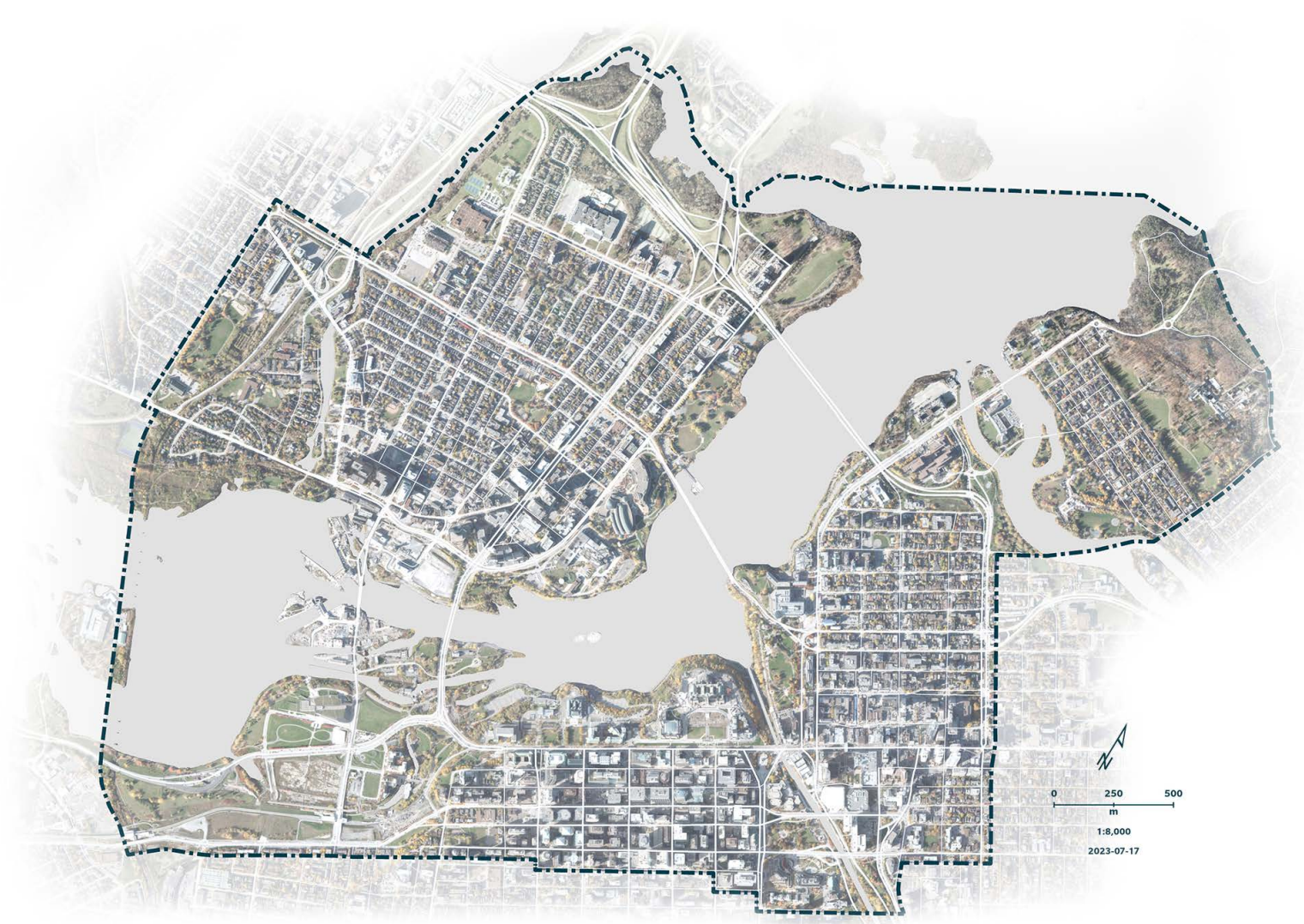
1

INTRODUCTION

1.0 INTRODUCTION

Le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada est la principale politique d'aménagement du territoire de la CCN qui oriente l'aménagement des terrains domaniaux au centre-ville d'Ottawa et de Gatineau. Couvrant plus de 30 % du secteur du cœur, ces terrains nécessitent une étroite collaboration entre les partenaires du fédéral, des provinces et des municipalités. Ainsi, le plan, dont la dernière mise à jour remonte à 2005, est en cours de révision afin de relever de nouveaux défis comme la croissance démographique, la résilience aux changements climatiques, la crise du logement, la réconciliation et l'évolution des régimes de travail. Conformément au Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067, il s'inscrit dans le cadre de planification de la CCN, qui organise les politiques, les plans directeurs et les projets.

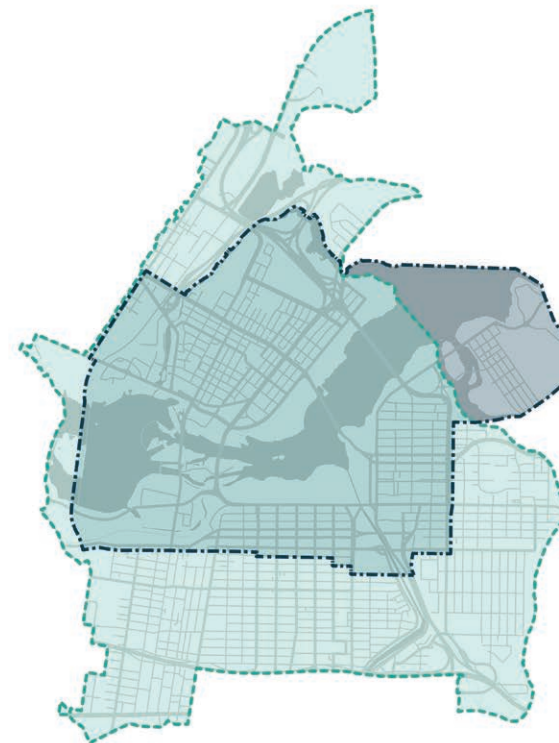
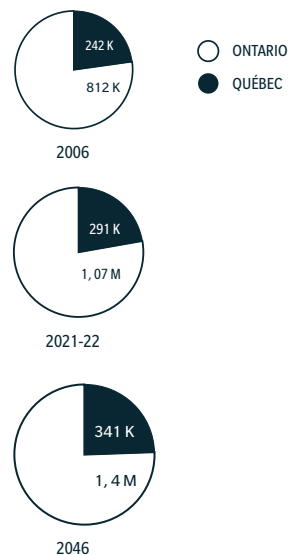
Le présent chapitre décrit la portée du plan, son rôle dans le cadre de planification de la CCN et son processus itératif axé sur la conception. Il présente également la structure du plan, en résumant les principaux chapitres qui façonnent la vision, les politiques et les stratégies de mise en œuvre qui orientent l'avenir du secteur du cœur.



Cœur de la capitale



POPULATION



-  Limite du cœur de la capitale
-  Centre-ville métropolitain
-  Unique au Centre-ville métropolitain
-  Superposition des deux secteurs
-  Unique au Limite du cœur de la capitale

Région de la capitale nationale

1.1 PORTÉE

Le Plan du cœur de la capitale nationale est le plan directeur d'utilisation des terres et la principale référence de planification de la CCN pour les sites fédéraux les plus importants situés au centre de la région de la capitale nationale.

La zone d'étude traverse la rivière des Outaouais et chevauche la frontière provinciale entre l'Ontario et le Québec. Elle couvre un territoire de 9 km², dont 34 km de rivage.

Limites métropolitaines d'Ottawa et de Gatineau

La zone d'étude chevauche les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau, et s'inscrit en grande partie dans les centres-villes métropolitains définis collectivement. Même si le Plan du cœur de la capitale nationale se distingue des politiques et des plans municipaux, il est conçu pour compléter les cadres et les objectifs plus généraux de planification urbaine dans les deux villes et s'harmoniser avec ceux-ci.

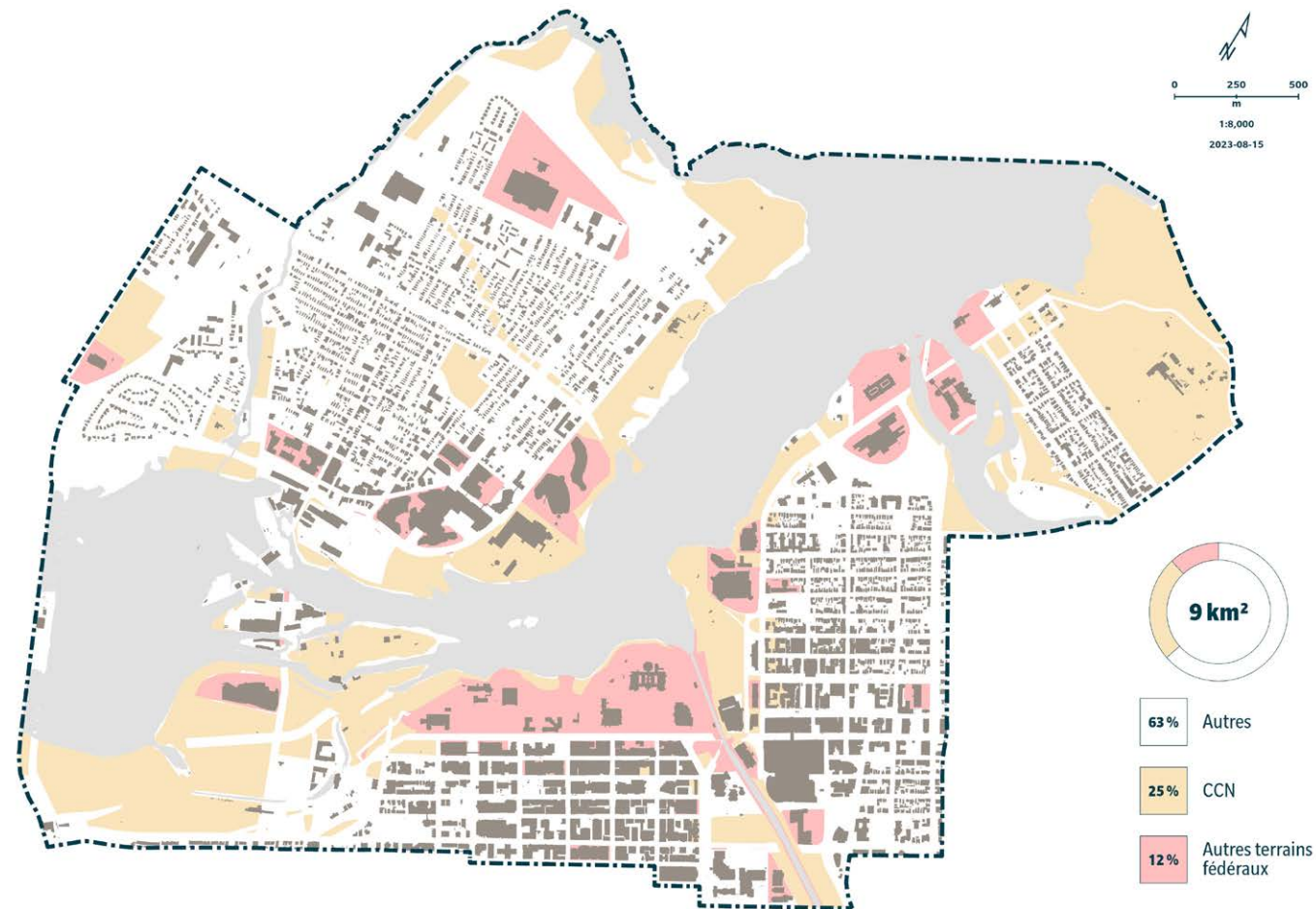
Les deux villes se voient accorder des autorités chargées de la planification municipale en vertu des lois provinciales sur la planification respectives. Ainsi, les villes sont principalement responsables de la planification locale, de l'utilisation des terres, du zonage et des approbations d'aménagement dans leur champ d'application. Le plan, tout en répondant aux objectifs municipaux, fournit une vision à long terme plus large qui reflète les priorités nationales, la coordination pangouvernementale et le rôle unique de la capitale. Enfin, il oriente la mise en œuvre de nouvelles interventions et établit la vision pour l'avenir du secteur du cœur de la capitale.

1.2 MANDAT DE LA CCN

Conformément à la *Loi sur la capitale nationale*, la CCN prépare des plans pour les terrains domaniaux dans la région de la capitale nationale afin de planifier, de protéger et de promouvoir la vision à long terme de la capitale du Canada. Ainsi, la CCN est la principale planificatrice de cette région et l'intendante des terrains domaniaux qui lui appartiennent. De plus, elle veille à ce que l'aménagement soit conforme aux intérêts nationaux, qu'il rehausse les rôles symboliques et fonctionnels de la région et qu'il reflète des normes élevées en matière de conception et de durabilité.

Plus de 30 % des terrains du secteur du cœur appartiennent au gouvernement du Canada. Ainsi, la CCN est le plus grand propriétaire foncier. Ces terrains comprennent des sites culturels et institutionnels clés, des parcs, des rivages et des infrastructures essentielles qui contribuent à l'identité et à l'habitabilité de la capitale.

Enfin, la CCN supervise un processus d'approbation fédéral rigoureux pour s'assurer que les projets correspondent aux objectifs de planification de la capitale nationale. Ce pouvoir découle du rôle de planificatrice pour la capitale et d'organisme de réglementation de l'utilisation et de l'aménagement des terres fédérales de la CCN. Tout au long de ce processus, la CCN joue un rôle central dans l'élaboration d'une région de la capitale résiliente, dynamique et inclusive.



Propriétés fédérales

1.3 OBJECTIF

Le Plan du cœur de la capitale nationale englobe une période de planification d'environ 20 ans et se penche sur l'avenir de la capitale à la moitié du siècle. Le plan précédent a été adopté en 2005. Depuis, un certain nombre de modifications législatives, sociales et contextuelles sont intervenues, rendant la mise à jour du plan et l'intégration de ces changements à ce dernier nécessaire. Voici certains de ces thèmes et tendances :

- la mise à jour du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 de la CCN et ses projets marquants;
- l'entrée en vigueur de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et le besoin d'une plus grande accessibilité et inclusion;
- la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation;
- la reconnaissance du canal Rideau comme site du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
- les considérations de sécurité qui imposent de nouvelles contraintes à la conception d'institutions et d'espaces publics;
- les tendances changeantes du travail hybride et des déplacements de l'après-pandémie;
- la hausse de la fréquence et de l'intensité des répercussions des changements climatiques;
- la croissance de nouveaux quartiers, et leur aménagement, comme Zibi et les plaines LeBreton;
- l'observation de la croissance démographique dans la région de la capitale nationale (la population devrait atteindre près de 2 millions de personnes d'ici 2046), ce qui entraîne des pressions croissantes en ce qui concerne les logements, les infrastructures et les espaces verts.

Pour relever ces défis et saisir ces occasions, le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada décrit des politiques et des recommandations qui orienteront l'aménagement futur du territoire domaniale, renforçant ainsi la vitalité et le caractère distinctif continu du cœur de la capitale nationale. Son succès dépendra de l'engagement et de la collaboration des partenaires du fédéral, des provinces et des municipalités, ainsi que des principales parties prenantes.

D'autres détails concernant les rôles et responsabilités des parties prenantes et des partenaires sont présentés dans le chapitre sur la mise en œuvre, assurant ainsi une approche coordonnée de cette dernière et de l'intendance à long terme du secteur du cœur.

1.4 MOBILISATION DES AUTOCHTONES

Le secteur du cœur est situé sur le territoire traditionnel de la Nation algonquine. La CCN reconnaît les liens profonds qui unissent la Nation algonquine à ces terres et sa présence historique et continue dans la région.

Elle entretient une relation de longue date avec les communautés de la Nation algonquine et est déterminée à favoriser une mobilisation importante, respectueuse et continue.

Enfin, elle poursuivra son engagement à l'égard avec la Nation algonquine et offrira des occasions de l'approfondir en ce qui concerne les initiatives ou les projets précis découlant de ce plan. Ces initiatives comprennent les suivantes :

- la collaboration continue à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets;
- les possibilités de reconnaissance culturelle dans l'espace public, les commémorations et les initiatives d'interprétation;
- la prise en compte du savoir et des perspectives traditionnelles dans la planification et la conception.

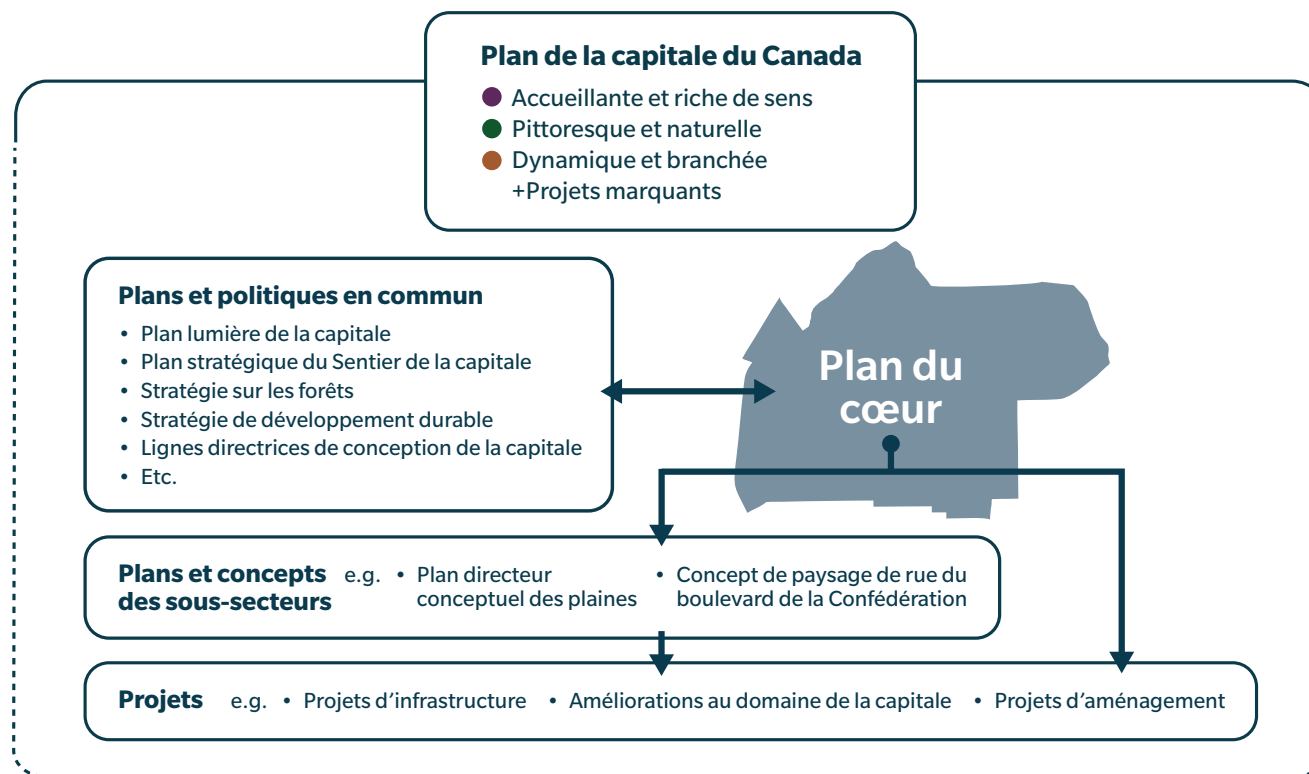
Grâce à ces efforts, la CCN vise à renforcer les relations, à appuyer la réconciliation et à veiller à ce que les points de vue des Autochtones soient réellement pris en compte dans l'avenir du secteur du cœur.

1.5 CADRE DE PLANIFICATION DE LA CCN

Le Plan du cœur de la capitale nationale s'inscrit dans le Cadre général de planification de la capitale de la CCN. Ce cadre établit une hiérarchie et une structure des politiques et des plans fédéraux de l'utilisation des terres.

Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 est le principal document de planification de la CCN. Il décrit l'avenir des terres fédérales dans la région de la capitale nationale entre le 150^e anniversaire du Canada en 2017 et son bicentenaire en 2067. De plus, il établit trois objectifs généraux pour créer une capitale inclusive, importante, pittoresque, naturelle, dynamique et branchée. Ces objectifs, ainsi que les projets marquants, jettent les bases de tous les efforts de planification ultérieurs consentis. Dans le cadre du Plan de la capitale du Canada, quatre plans directeurs présentent des politiques exhaustives de l'utilisation des terres pour des endroits géographiques précis de la région, soit le centre-ville, les terrains urbains, la Ceinture de verdure et le parc de la Gatineau. De plus, il répond aux objectifs généraux et aux politiques établis par le Plan de la capitale du Canada (2017) et y apporte des précisions.

Le Plan du cœur de la capitale nationale est accompagné de plusieurs plans de soutien de la CCN qui offrent des politiques et des lignes directrices plus détaillées sur des thèmes et des sujets particuliers, comme le Plan lumière du cœur de la capitale, le Plan stratégique du Sentier de la capitale, la Stratégie sur les forêts, la Stratégie de développement durable, La protection des vues dans la capitale du Canada et les lignes directrices de conception pour la région de la capitale nationale. Ces documents proposent une orientation ciblée sur divers éléments afin de veiller à ce que l'ensemble des initiatives s'harmonisent avec les objectifs généraux de planification.

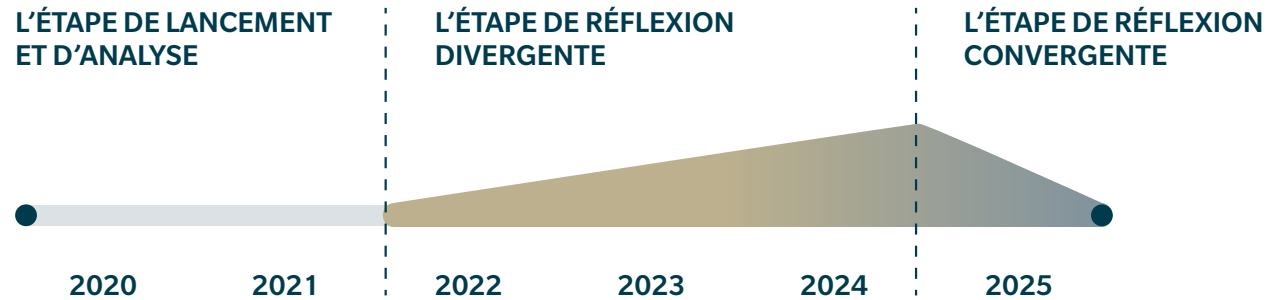


De plus, le Plan du secteur du cœur de la capitale nationale est soutenu par plusieurs plans et concepts imbriqués des sous-secteurs. Ces plans sont axés sur des emplacements et des districts précis, notamment le Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton, le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais et les lignes directrices du boulevard de la Confédération. Dans des cas particuliers, les sous-secteurs peuvent comprendre d'autres plans fédéraux comme la vision et le plan à long terme pour la Cité parlementaire, ainsi que le Plan directeur de la Cité judiciaire. Ces derniers aident à faire le lien entre les politiques générales et les stratégies propres aux sites, en veillant à ce que les terrains domaniaux évoluent d'une manière cohérente et significative.

Au niveau de la mise en œuvre, divers projets mettent ces concepts d'aménagement en pratique. Il peut s'agir de projets d'infrastructure, d'améliorations du domaine public ou de projets d'aménagement des immeubles.

1.6 PROCESSUS ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Le Plan du cœur de la capitale nationale était conçu dans le cadre d'un processus itératif axé sur la conception, qui comprend les trois étapes clés suivantes :



1 L'étape de lancement et d'analyse

pour comprendre le contexte actuel, les possibilités et les contraintes afin d'éclairer la mise à jour du plan. Cette étape comprenait une évaluation par une tierce partie du précédent plan (2005), ainsi que des travaux de cartographie et d'analyse approfondis pour déterminer les principaux intrants, les données géographiques et les projets en cours.

- évaluation du plan de 2005;
- rapport sur les conditions existantes;
- cartographie et plans de base.

2 L'étape de réflexion divergente

pour étudier un large éventail d'idées et de possibilités, ainsi qu'élaborer des éléments et des options clés pour la discussion. Cette étape comprenait des ateliers publics, des kiosques, des sondages et des événements éphémères, ainsi que des commentaires de spécialistes en la matière, de représentantes et représentants des communautés et d'organismes partenaires pour étudier les idées et l'harmonisation.

- vision, grands changements et thèmes;
- concepts et secteurs.

3 L'étape de réflexion convergente

pour éclairer la prise de décisions et valider les recommandations du plan. Cette étape comprenait l'examen et la rétroaction du public et des parties prenantes.

- ébauche du plan;
- plans de démonstration et éléments visuels.

Tout au long du processus, la mobilisation des parties prenantes et la consultation publique ont joué un rôle fondamental dans l'élaboration de ce plan. La participation à ce processus a permis de recueillir les précieux commentaires d'un certain nombre de participantes et participants, dont un comité consultatif public, des associations communautaires, des associations commerciales et le grand public.

La CCN remercie les personnes qui ont pris le temps de participer à l'élaboration de ce plan et qui ont fait part de leurs commentaires.



1.7 STRUCTURE DU PLAN

Le plan est divisé en deux parties comme suit.

PARTIE 1

- **Vision**, qui présente la vision à long terme pour le secteur du cœur de la capitale jusqu'au milieu du siècle, qui s'appuie sur cinq principes directeurs.
- **Emplacement et cadre**, qui examine l'histoire complexe et l'évolution du centre-ville, notamment ses paysages culturels, son patrimoine bâti et son patrimoine urbanistique. Le chapitre détermine les éléments caractéristiques et les concepts fondamentaux à intégrer au plan;
- **Thèmes**, qui présente les principaux objectifs regroupés en six grandes catégories. Ces thèmes reflètent les fonctions vastes et uniques d'une capitale nationale et s'appliquent à l'entièreté du secteur du cœur. Ils servent d'énoncés directeurs ambitieux pour encadrer les intentions en matière de prise de décisions;
- **Concepts**, qui traduit la vision en un cadre géographique et structure les politiques d'utilisation des terres. Le chapitre présente trois grands changements qui auront la plus grande incidence dans l'avenir. Il définit en outre des politiques fondées sur les caractéristiques organisées autour de cinq couches conceptuelles distinctes, chacune exposant des critères qualitatifs pour guider les projets et les interventions à venir;
- **Secteurs**, qui formule des recommandations importantes pour des régions géographiques précises à l'intérieur du secteur du cœur. Le volume II comprend des politiques détaillées pour chaque secteur;
- **Administration du plan**, qui décrit l'adoption, les pouvoirs et les processus d'administration du plan, comme les exigences fédérales en matière d'approbation, l'examen et la modification du plan.

PARTIE 2

- les **plans de démonstration**, qui présentent des plans et des politiques géographiques pour chaque secteur afin d'illustrer et de visualiser le résultat prévu. Ces derniers servent de scénarios de base pour la planification et l'évaluation des projets;
- la **stratégie de mise en œuvre**, qui décrit les rôles, les responsabilités et les partenariats nécessaires à la mise en œuvre du plan, ainsi que les priorités à court, moyen et long terme. Ce chapitre présente également des cibles de suivi et d'évaluation pour mesurer le succès du plan au fil du temps.



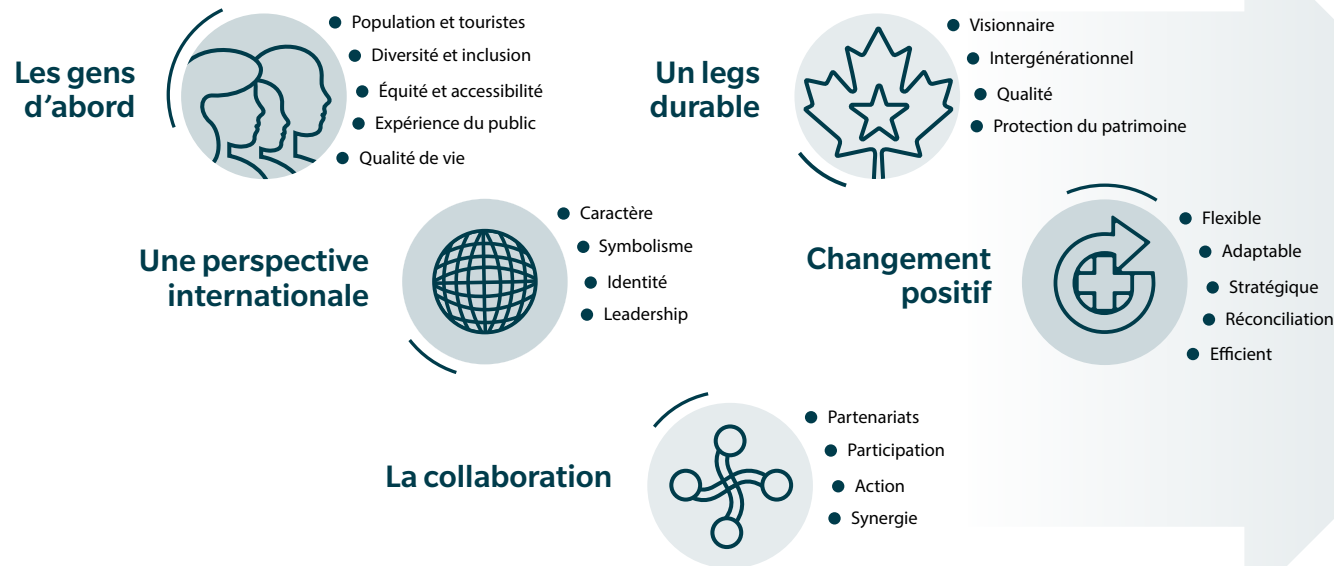
2

VISION

2.0 VISION

Le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada établit une vision à long terme pour le cœur de la capitale au milieu du siècle et au cours des années qui suivront. Les projets et les interventions qui découlent de ce plan devraient contribuer à la vision globale pour l'avenir du cœur de la capitale.

Cet énoncé de la vision reprend les aspects les plus importants des plans antérieurs et met l'accent sur les aspects essentiels qui revêtent une importance nationale. Il décrit ce à quoi ressemblera le succès au cours des prochaines décennies et établit un point de référence commun pour les mesures futures.



Principes directeurs

Cette vision s'appuie sur cinq principes directeurs. Ces principes sont conformes aux valeurs et aux engagements de la Commission de la capitale nationale et devraient servir de prisme pour la prise de décisions.

- **Les gens d'abord** : commencer par l'expérience humaine.
- **Un point de vue international** : tenir compte du point de vue national et international.
- **Un legs durable** : penser et investir à long terme.
- **Un changement positif** : tirer parti des changements comme des occasions.
- **Une collaboration** : mobiliser et habiliter diverses parties prenantes.

La vision

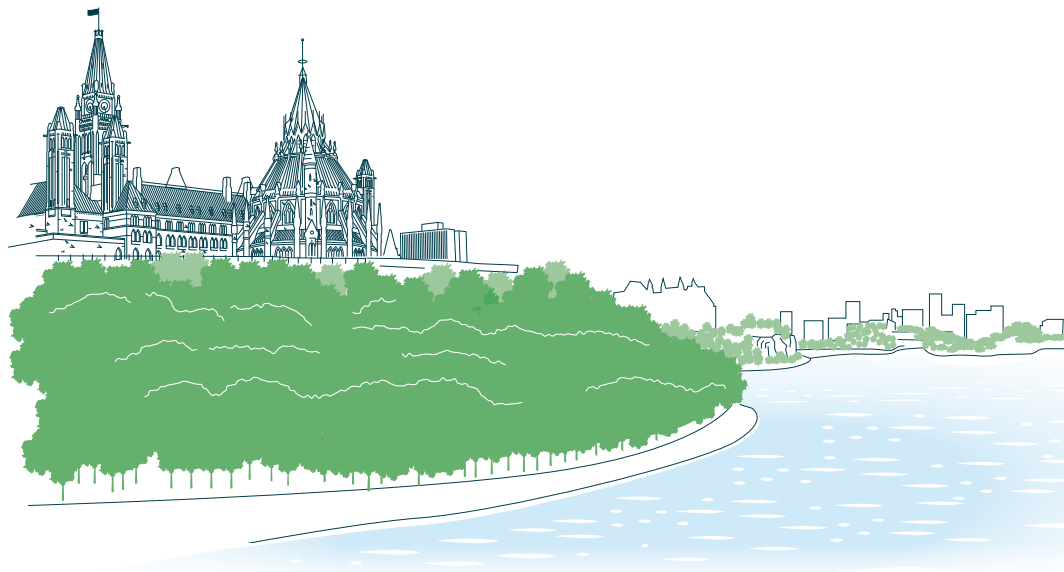
« *Le cœur de la capitale est un endroit magnifique, durable, dynamique et divertissant pour vivre, travailler et découvrir le Canada, un endroit où la population canadienne et les personnes en visite peuvent se rassembler et célébrer en toutes saisons.* »

Le cœur de la capitale abrite le siège du gouvernement du Canada, et sa forme bâtie et son domaine public de grande qualité témoignent de son importance à l'échelle nationale et rehaussent la présence internationale de la capitale. »



3

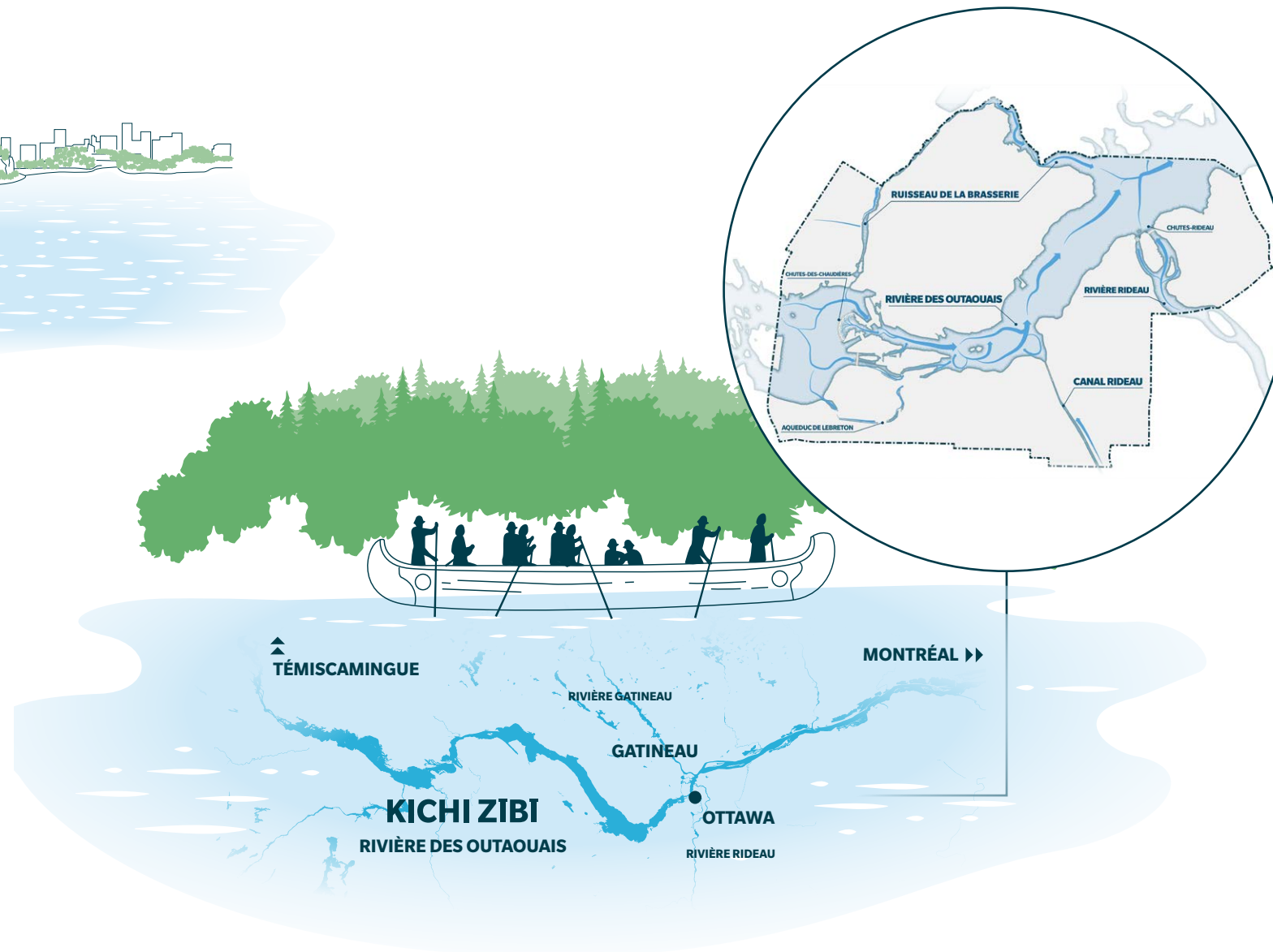
L'EMPLACEMENT ET LE CADRE



3.0 L'EMPLACEMENT ET LE CADRE

Le secteur du cœur de la capitale est une riche mosaïque de lieux emblématiques et d'endroits porteurs de sens au sein de la beauté naturelle de sa géographie nordique. Il compte de nombreux points d'intérêt parmi les plus importants de la capitale et est le reflet de l'identité canadienne dans le monde.

La capitale du Canada est située à la confluence de la rivière des Outaouais (Kichi Zībī), de la rivière Gatineau (Tenagadin Zībī) et de la rivière Rideau (Pasapkwedjiwanong Zībī). Elle est située sur le territoire traditionnel de la Nation algonquienne anichinabée, le long de la Kichi Zībī, ou « grande rivière », qui s'étend du Témiscamingue à Montréal. La beauté naturelle et pittoresque de ses escarpements abrupts, de ses affleurements rocheux, de sa végétation luxuriante et de ses chutes d'eau spectaculaires est l'emplacement de lieux emblématiques et de symboles nationaux qui reflètent l'identité canadienne dans le monde entier.



3.1 SURVOL HISTORIQUE

Territoire traditionnel

La Nation algonquine est présente le long de la rivière des Outaouais depuis des milliers d'années. Les Premières Nations se sont servies du bassin hydrographique de la Kichi Zībī comme lieu d'échange culturel et comme moyen de subsistance. Des récits oraux et des preuves archéologiques ont révélé des traces de campements saisonniers, d'activités de cueillette, de préparatifs pour l'hiver, de rassemblements et de cérémonies, ainsi que de chemins de portage. Aujourd'hui encore, l'histoire et la culture de la Nation algonquine sont intrinsèquement liées aux terres et aux cours d'eau de la région. La vallée de l'Outaouais compte des centaines de sites archéologiques qui témoignent en partie de son rapport étroit avec les terres, les vastes axes commerciaux et les réseaux de communication rendus possibles grâce à la grande rivière et à ses affluents.

Exploration et commerce européens

La Nation algonquine a contribué aux premières explorations européennes, ce qui a favorisé la cohabitation et les échanges. La rivière était une route importante pour les expéditions européennes et le commerce de la fourrure. Les caractéristiques naturelles qui confèrent à la région de la capitale nationale sa beauté et son caractère, à savoir les rivières et les forêts vierges, ont également été le moteur de la colonisation et de l'aménagement des terres au début du XIXe siècle. Ainsi, les premiers colons à s'établir de façon permanente dans la région l'ont fait sur la rive nord de la rivière des Outaouais. Par la suite, ce peuplement est devenu Hull. Enfin, le commerce du bois a dominé l'économie de la région tout au long du XIXe siècle et a entraîné un afflux de personnes.



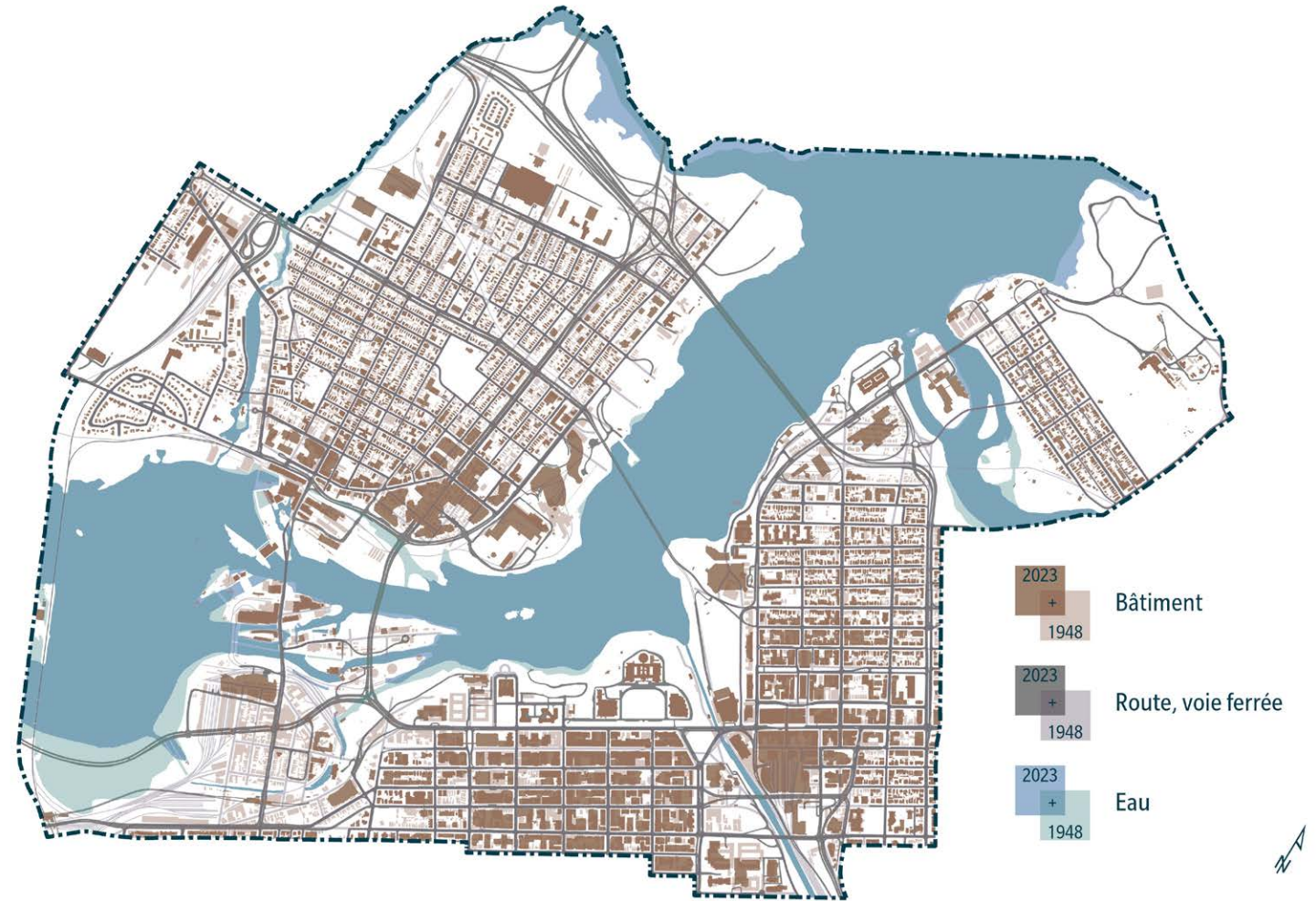
Capitale

Au début du XIXe siècle, la défense militaire de la colonie nord-américaine de la Grande-Bretagne a mené à la construction du canal Rideau en 1826. Un chef-d'œuvre d'ingénierie, cette voie navigable reliant Montréal et la rivière des Outaouais au lac Ontario est l'une des premières du genre à être construite pour les bateaux à vapeur, stimulant ainsi le développement commercial dans la jeune colonie de Bytown (rebaptisée Ottawa en 1855). Deux ans plus tard, la reine Victoria décida de faire d'Ottawa, un endroit facile à défendre et situé à la frontière de l'Ontario et du Québec, la capitale de la

province du Canada. Par la suite, le paysage urbain a subi une transformation considérable. Le spectaculaire promontoire qui surplombe la rivière des Outaouais a été choisi comme site des édifices du Parlement, inaugurés officiellement en 1866. Enfin, avec la Confédération canadienne (1867), la planification fédérale se concentrait en grande partie autour de la colline du Parlement. C'est également à cette époque que la résidence du gouverneur général (Rideau Hall) a été acquise en tant que résidence officielle.

Expansion

Les liaisons maritimes, ferroviaires et terrestres ont favorisé l'expansion de la capitale. La rivière des Outaouais servait, entre autres, à faire flotter d'impressionnants radeaux de bois vers les marchés de l'est, et de nombreuses industries s'établissaient en bordure de la rivière, près des chutes des Chaudières et des chutes Rideau pour l'énergie hydraulique. À la fin du XIXe siècle, la puissance des chutes des Chaudières a été exploitée pour produire de l'énergie hydroélectrique, stimulant l'innovation et transformant la capitale. Ainsi, cette nouvelle technologie a éclairé les rues et les bâtiments, a alimenté les tramways et a pourvu en électricité les paysages industriels d'Ottawa et de Hull. De plus, les ponts ont joué un rôle important en reliant les gens et les entreprises autour du secteur du cœur de la capitale, tandis que l'arrivée du chemin de fer dans les années 1850 a mené à la croissance d'un réseau ferroviaire desservant le centre-ville. Ce sont des éléments de chacune de ces époques transformatrices que l'on retrouve encore aujourd'hui dans le tissu du secteur du cœur de la capitale.



Forme urbaine existante vs forme urbaine historique de 1948 de la limite du cœur de la capitale

3.2 POINTS D'INTÉRÊT DU SECTEUR DU CŒUR DE LA CAPITALE

La géographie et l'histoire du secteur du cœur de la capitale se combinent pour créer un paysage culturel unique. Au fil du temps, les caractéristiques et le contexte évoluent pour servir de bases sur lesquelles nous continuons à bâtir. Ainsi, il est essentiel de tenir compte du patrimoine matériel et culturel, ainsi que de l'histoire lors de la proposition d'interventions et de projets. L'entrecroisement des caractéristiques physiques et culturelles comprend l'image du Parlement sortant de l'escarpement et surplombant la rivière des Outaouais, ainsi que les « terrains d'attractions » sur le périmètre du plateau de la Colline du Parlement. Le secteur du cœur de la capitale abrite de nombreuses caractéristiques qui, ensemble, font partie de son histoire et de son paysage culturel. Chacune de ces caractéristiques contribue à l'histoire et au contexte communs du secteur. Ainsi, bon nombre de ces lieux sont désignés en raison de leur valeur patrimoniale qui représente une importance à l'échelle internationale, nationale et municipale. Même si d'autres lieux n'ont pas de désignation officielle, ils contribuent néanmoins au contexte historique global. La liste suivante n'est pas exhaustive. Toutefois, elle propose un aperçu de certains des points d'intérêt qui distinguent le secteur du cœur de la capitale.

Colline du Parlement

Le site imposant qui surplombe la rivière des Outaouais où se tenaient les casernes militaires a été choisi pour les futurs édifices du Parlement lorsque la ville d'Ottawa a été choisie comme capitale de la province du Canada en 1857. Le style néogothique des bâtiments et leur paysage remarquable avec de magnifiques points d'observation ininterrompus ont donné lieu à une image saisissante et symbolique du Parlement qui émerge de l'escarpement et qui surplombe la rivière des Outaouais. La Colline du Parlement, un lieu historique national et classé comme complexe patrimonial fédéral, est essentielle au fonctionnement de la démocratie canadienne et constitue une destination pour des millions de gens de passage chaque année.

Cour suprême du Canada

La Cour suprême du Canada est le principal symbole du système de justice canadien à son plus haut niveau. Stratégiquement situé sur un promontoire à l'ouest de la Colline du Parlement, l'édifice de la Cour suprême est le point focal de la Cité judiciaire de la capitale. Il s'agit de l'emplacement de la prise de nombreuses décisions d'importance nationale.

Rideau Hall

En 1865, après l'établissement d'Ottawa comme capitale, Rideau Hall est devenu la résidence officielle et le lieu de travail de la représentante ou du représentant de la Couronne au Canada, la gouverneure générale ou le gouverneur général. Ce domaine pittoresque est un lieu historique national et est classé comme complexe patrimonial fédéral. De plus, il s'agit d'un site où se déroule un bon nombre des fonctions constitutionnelles et cérémonielles de la gouverneure générale ou du gouverneur général, comme les cérémonies de citoyenneté, les cérémonies de remise de distinctions honorifiques et de remise des prix, ainsi que les visites officielles de dignitaires du monde entier.

Canal Rideau

Le canal Rideau a une valeur patrimoniale à l'échelle internationale, ainsi qu'une importance historique et culturelle à l'échelle nationale. Ce chef-d'œuvre d'ingénierie, construit entre 1826 et 1832, fut à l'origine de la colonie de Bytown, plus tard baptisée Ottawa, et a favorisé son développement économique et social. Ainsi, les écluses d'Ottawa, toujours entièrement fonctionnelles, offrent une vue imprenable sur le canal. Les embarcations de plaisance qui y passent l'été et les personnes amatrices de patinage qui y affluent en hiver viennent enrichir l'expérience unique de la capitale du Canada.

Boulevard de la Confédération

Au fur et à mesure qu'Ottawa passait d'une ville forestière à une jeune capitale sur la scène mondiale, la route entre Rideau Hall et la Colline du Parlement ont pris de plus en plus d'importance cérémonielle et ont rehaussé l'intérêt de cette imposante route pour embellir la capitale. Cette dernière est devenue une priorité de la Commission d'embellissement d'Ottawa lorsqu'elle a été créée en 1899. Ainsi, la route a évolué au cours du XX^e siècle et est devenue le boulevard de la Confédération. Inauguré officiellement en 2000, le boulevard de la Confédération est la voie de découverte de la capitale qui relie les deux rives de la rivière des Outaouais, dont l'objectif est de présenter une identité canadienne unique et représentative de l'ensemble du peuple canadien.

Le tissu du secteur du cœur de la capitale est composé de nombreux autres sites importants. Des quartiers historiques et dynamiques, comme la Basse-Ville, le Vieux-Hull et le marché By, attirent autant les résidentes et résidents, que les personnes en visites dans les entreprises et les sites locaux. Un réseau de commémorations et de monuments commémoratifs, ainsi que les musées nationaux, les galeries et les espaces d'événements, comme le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée canadien de la guerre, le Centre national des arts et le Musée canadien de l'histoire, illustrent la riche histoire de la ville. De plus, le secteur du cœur de la capitale abrite également plusieurs parcs urbains distincts qui offrent une vue imprenable sur la silhouette et les cours d'eau de la capitale, et propose des expériences uniques dans celle-ci. Enfin, ces caractéristiques, et bien d'autres contribuent au paysage culturel du secteur du cœur de la capitale.



Chutes-Rideau



Cour suprême du Canada



Musée canadien de l'histoire



Marché By



Maison Charron



Château Laurier



Les cours Sussex



Colline du Parlement



Canal Rideau



Musée des beaux-arts du Canada



Rideau Hall



Monument commémoratif de guerre du Canada

3.3 LEGS DE L'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE

Le Plan du cœur de la capitale repose sur un patrimoine de plus de 125 ans en matière d'aménagement de la capitale. Depuis 1899, la Commission de la capitale nationale (CCN) et ses prédécesseurs ont travaillé à planifier et à édifier la capitale en fonction des valeurs et des aspirations de la population canadienne. Ainsi, les premiers plans ont formulé une vision à long terme pour la région de la capitale nationale qui s'étend des deux côtés de la rivière des Outaouais. Bon nombre de ces premières idées et initiatives proposées pour la capitale sont encore d'actualité et continuent de façonner l'avenir du secteur du cœur de cette dernière.

Parcours d'honneur

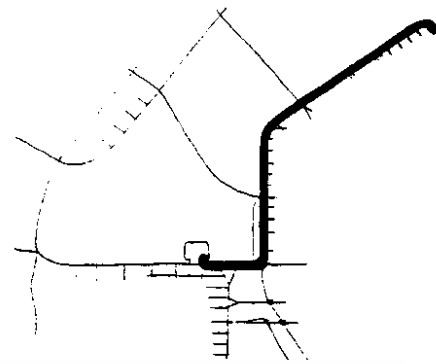
Le parcours d'honneur de Rideau Hall au Parlement s'est transformé en une voie de la découverte qui relie physiquement et symboliquement les principales destinations comme la Cité parlementaire et la Cité judiciaire, et qui met en valeur le caractère unique de la capitale du Canada. Ainsi, le rôle national de la capitale est renforcé par la fonction cérémonielle de cette route pour la rentrée parlementaire et la dissolution du Parlement, les visites d'État, la Relève de la garde, ainsi que les commémorations nationales, les célébrations et les expressions démocratiques.

Protection des vues

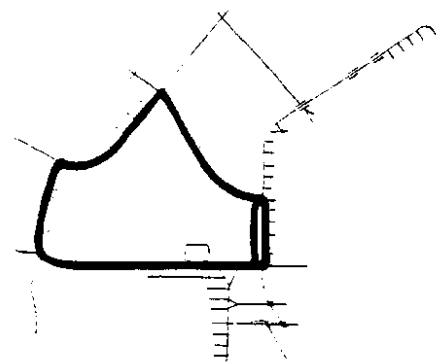
La nécessité de protéger l'intégrité visuelle des bâtiments symboliques dans la capitale du Canada est un aspect important de la protection de la valeur nationale. Le paysage des bâtiments forme un ensemble unique d'une grande importance. Ainsi, les principaux plans de vue des symboles emblématiques nationaux doivent être préservés, ce qui permet de conserver des points de vue qui seront visibles et mis en valeur pour les générations à venir.

Deux promontoires

Les sites des édifices du Parlement et de la Cour suprême sont situés respectivement sur un promontoire surplombant un escarpement densément végétalisé au-dessus de la rivière des Outaouais. Il s'agit d'une présentation symbolique des pouvoirs législatif et judiciaire de notre gouvernement. Ainsi, son emplacement imposant demeure une représentation importante du siège du gouvernement.



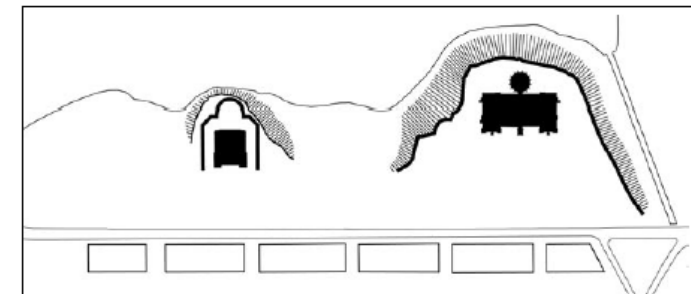
Le mille historique



Le parcours d'honneur

Écologisation de la capitale

Depuis l'élaboration des premiers plans de la capitale, des terrains domaniaux ont été achetés, préservés et restaurés pour créer un réseau d'espaces verts le long des cours d'eau, offrant ainsi un accès durable au public, et pour relier les principaux pôles de la capitale. Auparavant, les sites industriels libéraient des terrains pour de nouvelles institutions, comme le Musée canadien de la guerre, et des parcs riverains, comme le parc Jacques-Cartier, qui apportent un dynamisme et donnent accès à la nature.



Deux symboles principaux, sur des promontoires

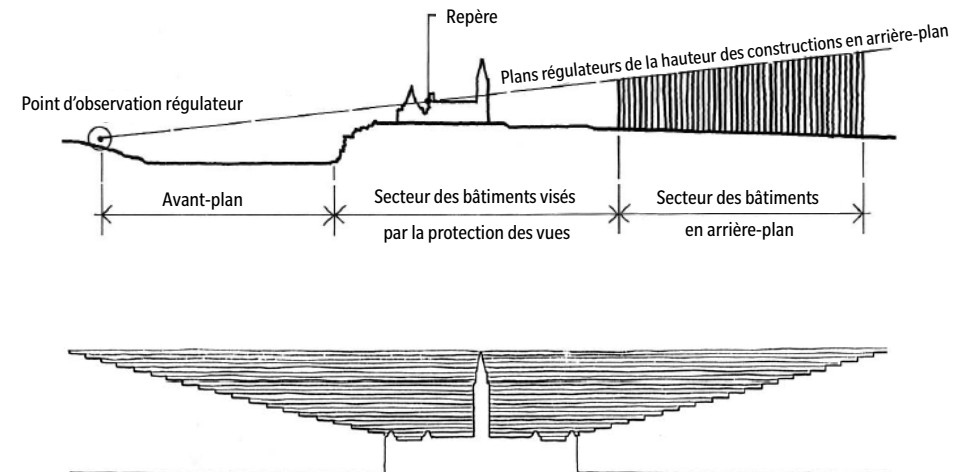


Diagramme de la limite de hauteur 1:4 par rapport à la ligne de toit du Parlement (Étude de Hammer)

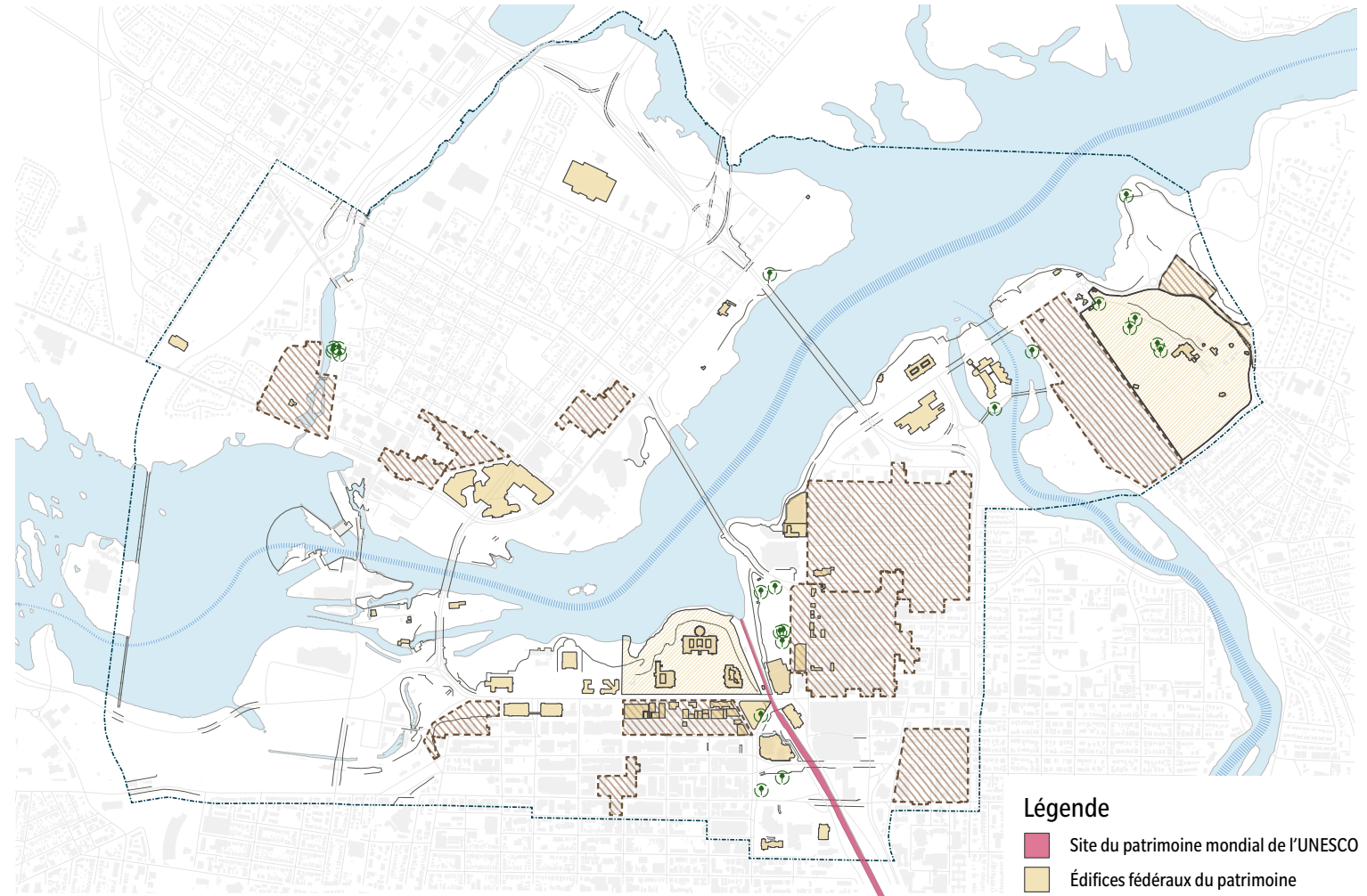
3.4 PATRIMOINE ET ARCHÉOLOGIE

Le secteur du cœur de la capitale comprend des lieux historiques précieux qui incarnent les valeurs culturelles, les traditions, les pratiques et le savoir. Ensemble, ces aspects physiques et intangibles contribuent à définir l'identité canadienne. Ainsi, la conservation du patrimoine est au cœur du mandat de la CCN en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*, de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et de sa vision dans le Plan pour la capitale du Canada de 2017 à 2067. L'équipe de la CCN travaille à la conservation et à l'aménagement de sites et de paysages d'intérêt national afin de léguer aux générations futures les lieux importants et inspirants qui nous ont été confiés.

Dans le cadre de ses fonctions de planification, d'approbation fédérale et d'intendance, la CCN exerce une forte influence sur le patrimoine sous toutes ses formes, soit les artefacts, les ressources archéologiques, les bâtiments, les structures, les monuments, les paysages, les caractéristiques naturelles et les éléments intangibles ayant une valeur patrimoniale. Enfin, la CCN joue également un rôle de premier plan dans le soutien des politiques du patrimoine du gouvernement du Canada dans la région de la capitale nationale, comme celles décrites dans la Directive sur la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor et les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada.

Patrimoine bâti et paysages culturels

La carte ci-dessous illustre les édifices patrimoniaux, les sites, les caractéristiques du patrimoine naturel et les districts désignés qui contribuent à l'ensemble de la culture et au caractère du secteur du cœur de la capitale.



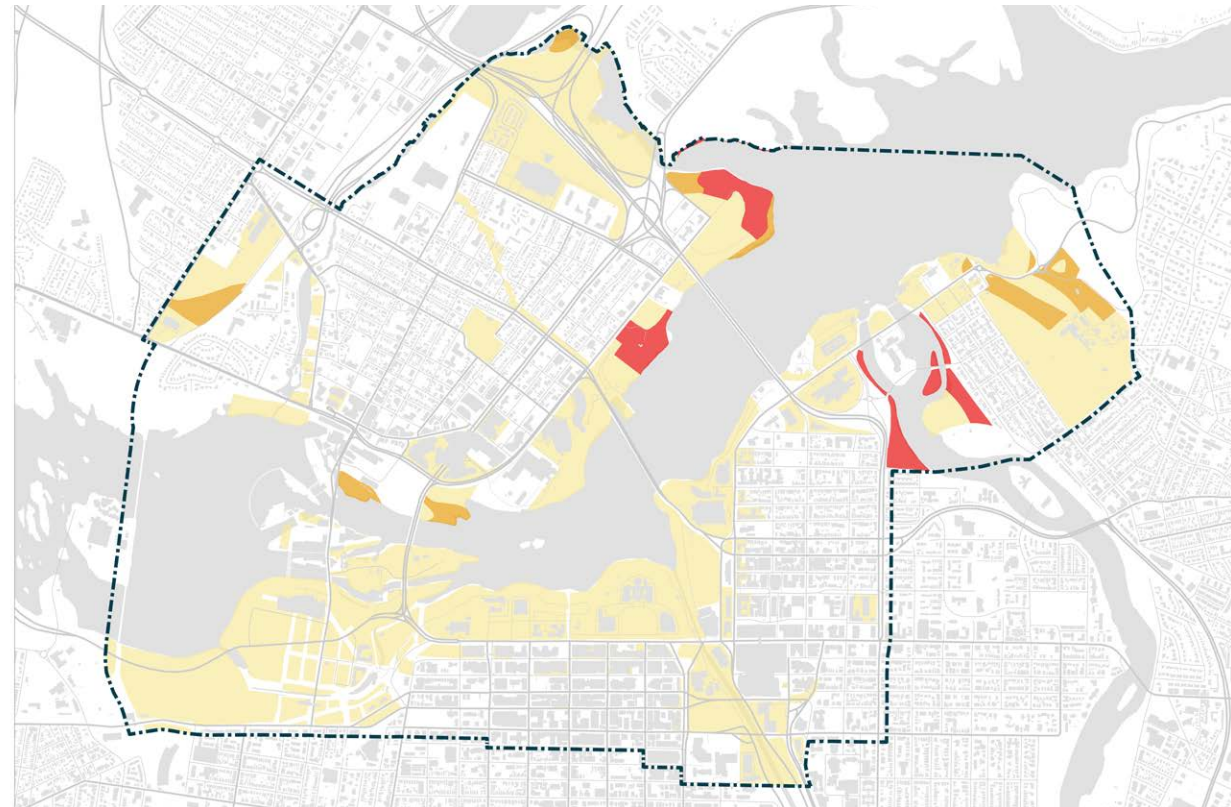
Patrimoine dans le cœur de la capitale

Légende

- Site du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Édifices fédéraux du patrimoine
- Lieux historiques nationaux
- Secteurs patrimoniaux municipaux
- Rivières du patrimoine canadien
- Arbres remarquables de la CCN

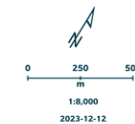
3.5 POLITIQUES DU PATRIMOINE

- 1 Veiller à ce que l'approche de conservation du patrimoine dans le secteur du cœur de la capitale soit significative et inclusive, tout en honorant les points de vue des Autochtones et en reflétant une diversité de voix, de valeurs et d'histoires.
- 2 Reconnaître les histoires difficiles dans un esprit de vérité et de réconciliation.
- 3 Utiliser la toponymie pour transmettre les valeurs patrimoniales.
- 4 Viser l'excellence en matière de conception et une intendance exemplaire dans la conservation des édifices, des sites et des districts patrimoniaux dans le secteur du cœur de la capitale, et accorder la priorité à leur utilisation et leur vitalité continues.
- 5 Intégrer les nouveaux rajouts aux bâtiments et sites patrimoniaux, comme des caractéristiques d'accessibilité, de durabilité et de sécurité, d'une manière qui respecte leurs valeurs patrimoniales et leurs éléments caractéristiques.
- 6 Insuffler une nouvelle vie aux édifices patrimoniaux qui nécessitent de nouvelles utilisations, tout en conservant leur valeur patrimoniale.
- 7 Soutenir une culture et un patrimoine vivants dans le secteur du cœur de la capitale grâce à des partenariats qui introduisent l'art, les activités culturelles et l'analyse aux sites patrimoniaux.
- 8 Veiller à ce que les lieux patrimoniaux du secteur du cœur de la capitale soient accueillants et accessibles pour permettre au public de comprendre le secteur du cœur et son histoire, et d'en profiter.



Classification des aires de potentiel archéologique

- 5% Potentiel élevé
- 5% Potentiel moyen
- 90% Potentiel faible



- 9 Conserver les paysages culturels et les caractéristiques du patrimoine naturel du secteur du cœur de la capitale, comme les arbres remarquables et le réseau historique des parcs et des boulevards de la capitale.
- 10 Collaborer avec Parcs Canada et la Ville d'Ottawa pour protéger, conserver, animer et mettre en valeur le canal Rideau, site du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, rivière du patrimoine canadien et lieu historique national.

Politiques en matière d'archéologie

- 1 S'occuper de la détermination et de la protection des ressources archéologiques dès les premières étapes de la planification du projet.
- 2 Définir les mesures d'atténuation des répercussions pour permettre la conservation des ressources archéologiques et, éventuellement, leur intégration au projet.
- 3 Élaborer un plan de gestion pour protéger les ressources archéologiques contre l'érosion et la perte irréversible des sites archéologiques riverains, dans la mesure du possible.



4

THÈMES

4.0 THÈMES

Cette section décrit les politiques globales pour les principales fonctions, regroupées en six thèmes, pour l'ensemble du cœur de la capitale :

- 1 Démocratie et résonance
- 2 Beauté et splendeur
- 3 Durabilité et résilience
- 4 Dynamisme et animation
- 5 Tourisme et économie locale
- 6 Mobilité et accès

Ces thèmes renforcent les orientations du Plan de la capitale du Canada et l'harmonisation avec d'autres plans et politiques de la Commission de la capitale nationale (CCN). Ensemble, ils proposent un cadre complet pour planifier et coordonner les mesures au sein du cœur de la capitale.

Chaque thème cerne des objectifs fondamentaux qui serviront de cibles organisationnelles et devraient être utilisés comme critères pour planifier et évaluer les projets et les initiatives pour l'ensemble du cœur de la capitale. Toutefois, il existera à la fois des tensions et des synergies entre bon nombre de ces énoncés directeurs. Dans chaque cas, les personnes responsables des projets et des initiatives devront examiner attentivement la façon dont elles peuvent harmoniser et appuyer ces objectifs, ainsi que la façon dont les éléments concurrents seront harmonisés, conciliés ou hiérarchisés.





4.1 DÉMOCRATIE ET RÉSONANCE

Symbole de la démocratie, la capitale et son cœur doivent mettre en valeur les institutions démocratiques, judiciaires et culturelles du Canada en tant que source de fierté et reflet de nos différentes histoires.

4.1.1 Siège du gouvernement et de la justice

La Cité parlementaire et la Cité judiciaire sont des lieux importants pour le secteur d'activité fédérale, où les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire travaillent au nom de l'ensemble des Canadiennes et Canadiens. Ainsi, le cœur de la capitale doit assurer le fonctionnement sécuritaire et efficace des cités, tout en préservant et en soulignant la dignité des symboles nationaux.

- 1 Conserver et améliorer la primauté symbolique et l'intégrité visuelle de la Colline du Parlement et de la Cour suprême du Canada en tant que symboles nationaux prédominants.
- 2 S'assurer que la Cité parlementaire incarne l'importance de la démocratie nationale, et en témoigne. Au sein de la Cité parlementaire, il faut promouvoir une approche intégrée du campus qui garantit que les fonctions essentielles sont effectuées en grande partie autour de la Colline du Parlement, et que les fonctions secondaires sont effectuées à proximité et intégrées de façon transparente dans le contexte urbain environnant.
- 3 S'assurer que la Cité judiciaire incarne des décisions équitables des droits et libertés des Canadiennes et Canadiens, et en témoigne. Au sein de la Cité judiciaire, il faut avoir recours à une approche de complexe qui regroupe les fonctions de la cour fédérale et de la justice, tout en assurant une séparation claire pour assurer l'indépendance judiciaire.
- 4 Intégrer les installations et les infrastructures appropriées pour appuyer le fonctionnement indépendant des deux cités, ainsi que la circulation efficace et coordonnée des personnes accréditées et des marchandises dans l'ensemble des cités.

4.1.2 Accès démocratique

L'accès du public aux lieux gouvernementaux et aux institutions afin de lui permettre de s'exprimer, de se réunir et de protester pacifiquement est essentiel à une gouvernance démocratique, juste et transparente. Ainsi, le cœur de la capitale doit offrir au public un accès et des possibilités d'éducation qui permettent aux gens de participer pleinement à la démocratie et d'en apprendre davantage à son sujet.

- 1 Assurer un accès libre et sécuritaire à la Colline du Parlement et à ses pelouses, ainsi qu'à d'autres sites fédéraux, pour les assemblées publiques, les manifestations pacifiques et la mobilisation auprès des institutions démocratiques.
- 2 Offrir des possibilités de participation et d'éducation, comme des centres d'accueil, des visites guidées et un accès du public à des institutions cruciales.
- 3 Offrir un accès et des services à la presse pour assurer l'accès des médias aux institutions démocratiques et entretenir des espaces publics où les citoyennes et citoyens peuvent échanger librement leurs idées et participer au discours national.



4.1.3 Présence internationale

La capitale représente le Canada à l'échelle internationale, par son identité et ses fonctions, notamment grâce aux ambassades et aux missions diplomatiques qui favorisent les échanges culturels et les relations diplomatiques. Ainsi, le cœur de la capitale doit présenter au monde une identité digne et reconnaissable, grâce à des points d'intérêt et à des images qui attirent et accueillent le public du monde entier, et qui enrichissent la visibilité de la ville à l'échelle mondiale. Il doit également offrir des emplacements appropriés pour assurer la représentation internationale et les activités qui y sont liées.

- 1 Promouvoir et positionner le cœur de la capitale comme lieu principal pour les grands événements, conférences, sommets et visites d'État d'envergure nationale et internationale.
- 2 Promouvoir une image cohésive et une identité régionale qui mettent en valeur des points d'intérêt emblématiques et des institutions d'importance nationale.
- 3 Intégrer et mettre en valeur les ambassades et les missions diplomatiques de manière à rehausser l'image internationale de la capitale et de leurs pays d'origine respectifs.
- 4 Situer les bureaux des missions et les résidences diplomatiques de manière à les intégrer harmonieusement au tissu urbain et à y contribuer de manière positive.

4.1.4 Pluralisme et représentation

Les récits et les symboles de la capitale communiquent les valeurs partagées et l'identité collective canadienne. Ces aspects comprennent une interprétation riche de sens et inclusive, ainsi que des éléments commémoratifs qui doivent refléter la diversité et le pluralisme de la population canadienne, des peuples autochtones aux personnes nouvellement immigrées, en passant par les provinces et les territoires du Canada.

- 1 Appuyer les histoires ou la commémoration de personnes, d'événements et d'idées d'importance nationale.
- 2 Rehausser le rôle symbolique et esthétique, ainsi que l'expérience éducative du cœur de la capitale en s'assurant que les commémorations et les œuvres d'art reflètent toute la diversité des points de vue des Canadiennes et Canadiens.
- 3 Assurer la coordination des commémorations municipales et des programmes d'art public afin de mieux harmoniser le symbolisme dans l'ensemble du cœur de la capitale.
- 4 Reconnaître que la Nation algonquine anichinabée est la nation autochtone hôte et participer à la planification et à la représentation culturelle de la région.
- 5 Inclure les divers points de vue des peuples autochtones de partout au Canada afin de respecter les engagements en matière de réconciliation et de favoriser un dialogue avec les communautés autochtones dans l'élaboration des programmes d'interprétation.

4.1.5 Lieux de travail fédéraux

Les institutions et les fonctions administratives fédérales sont garantes du bon fonctionnement de la gouvernance fédérale. Ainsi, le cœur de la capitale doit proposer des lieux de travail efficaces et sûrs qui contribuent à la prestation des services et des programmes fédéraux.

- 1 Établir les lieux de travail fédéraux dans des zones propices à la marche desservies par le transport en commun existant ou prévu, et qui permettent également des utilisations résidentielles et commerciales.
- 2 Veiller à ce que les immeubles qui appartiennent au gouvernement fédéral et ceux qui sont loués par ce dernier contribuent à l'image générale, à la dignité et à la confiance du public envers le gouvernement fédéral.
- 3 Concevoir les bâtiments et les lieux de travail fédéraux pour contribuer à la création d'un domaine public actif et adaptable.
- 4 Appuyer le regroupement des bureaux fédéraux existants et l'aliénation des propriétés en surplus qui ne sont pas d'importance nationale ou qui ont atteint la fin de leur cycle de vie, dans le cadre des plans d'optimisation à long terme des biens immobiliers du gouvernement.



4.1.6 Sécurité

La sécurité du fonctionnement de nos institutions démocratiques est essentielle à la confiance du public et à son accès à la démocratie. Des mesures raisonnables doivent protéger la sécurité et le bien-être des responsables publics, des fonctionnaires et du public, tout en assurant un accès libre et transparent à l'ensemble du domaine public de la capitale.

- 1 Intégrer judicieusement les fonctions de surveillance et de sécurité dans le domaine public afin de réduire au minimum les incidences visuelles ou physiques.
- 2 Coordonner et regrouper les points de contrôle et la vérification des véhicules, et intégrer la surveillance du périmètre dans les enveloppes de bâtiment, le domaine public ou les éléments décoratifs du site à une distance de sécurité appropriée.
- 3 Concevoir des espaces ouverts de façon à ce qu'ils soient clairs, visibles et bien éclairés, et encourager les utilisations adjacentes qui favorisent les activités et les déplacements réguliers et fréquents dans les espaces.

4.1.7 Valeur historique nationale

Les propriétés patrimoniales et les paysages culturels incarnent l'histoire et l'évolution de la capitale. Ainsi, le cœur de la capitale doit mettre en valeur et interpréter les lieux historiques afin de favoriser la compréhension du passé et l'évolution de la nation.

- 1 Conserver les ressources et les sites archéologiques, les paysages culturels et les bâtiments patrimoniaux, et les mettre en valeur, en plus d'intégrer des éléments d'interprétation qui soulignent leur importance historique et qui améliorent la compréhension du public.
- 2 Assurer l'intégrité et l'importance historique des biens patrimoniaux et des paysages culturels en cernant et en préservant les caractéristiques tels telles que l'expression et les détails architecturaux, la conception du site, les arbres mûrs matures et les modèles d'utilisation culturelle.
- 3 Promouvoir la réutilisation adaptée des structures patrimoniales existantes et répondre aux besoins en constante évolution et à l'innovation, notamment en matière d'accessibilité, de durabilité et d'inclusivité.
- 4 Veiller à ce que les nouveaux aménagements et les nouvelles interventions paysagères s'intègrent harmonieusement aux sites existants et aux points d'intérêt nationaux, ou qu'ils les complètent de manière cohérente.

4.1.8 Résidences officielles

Les résidences officielles symbolisent l'autorité et la dignité de notre monarchie constitutionnelle et de notre démocratie parlementaire. Ces lieux doivent témoigner de leur importance historique et servir de cadre aux réceptions d'État, à la diplomatie et au patrimoine culturel.

- 1 Entretien des résidences selon les normes les plus élevées en matière de durabilité, de responsabilité financière et de conservation du patrimoine afin de conserver leur fonction et leur héritage.
- 2 Offrir un environnement sûr et digne qui assure la vie privée, le confort et la sécurité des dirigeantes et dirigeants du Canada, de leur famille, ainsi que des dignitaires et des personnes invitées.
- 3 Moderniser les lieux pour répondre aux besoins opérationnels et de sécurité des locataires, du personnel et des personnes en visite d'une manière qui n'empêche pas l'accès aux installations publiques et aux espaces ouverts environnants, ou qui ne nuit pas à l'expérience du public.

4.1.9 Apparat et cérémonie

L'apparat et les cérémonies sont essentiels pour marquer les réussites nationales, honorer les dignitaires et renforcer la fierté urbaine, et ainsi contribuer à la vitalité culturelle et au prestige international de la capitale. Ainsi, le cœur de la capitale doit déployer drapeaux et bannières et offrir de la place au déroulement de cérémonies récurrentes et éphémères afin de souligner et de symboliser les moments et les événements nationaux importants.

- 1 Entretien et amélioration du rôle du boulevard de la Confédération en tant que principale expérience cérémoniale et touristique, comme les drapeaux, les bannières et les expositions pour les célébrations et événements nationaux.
- 2 Encourager l'intégration de l'art public dans les espaces pour les cérémonies afin d'accroître leur importance culturelle.
- 3 Offrir des espaces programmables adjacents au boulevard de la Confédération qui ont la capacité d'accueillir des activités cérémonielles ou gouvernementales liées aux fonctions de la capitale nationale.





4.2 BEAUTÉ ET SPLENDEUR

Le cœur de la capitale doit présenter au monde une identité et un caractère empreints de dignité qui s'exprime par la qualité de ses bâtiments, de ses paysages et de ses lieux publics.

4.2.1 Caractère et esprit des lieux

Le paysage riverain intrinsèque de la capitale et son ensemble contrasté de bâtiments emblématiques lui confèrent un caractère distinct et unique parmi les capitales du monde. Ainsi, le cœur de la capitale doit préserver et mettre en valeur les paysages pittoresques et naturels, ainsi que les éléments de conception uniques qui contribuent à son caractère régional et à sa forte identité nationale.

- 1 Créer une identité locale cohérente au sein du cœur de la capitale, avec des points d'intérêt et des caractéristiques uniques et mémorables.
- 2 Intégrer des éléments de la culture, du patrimoine et des traditions locales dans la conception des bâtiments et des espaces publics afin de renforcer le contexte local unique.
- 3 Protéger, conserver et, dans la mesure du possible, réhabiliter les caractéristiques naturelles pour renforcer le caractère pittoresque et naturel de l'escarpement et du paysage riverain.

4.2.2 Points de vue et lignes d'horizon

La ligne d'horizon et le paysage de la capitale témoignent de son identité et de son image remarquable. Ainsi, le cœur de la capitale doit préserver la ligne d'horizon distinctive et la prééminence visuelle de la Colline du Parlement, ainsi que les points de vue, les panoramas, les scènes et les points d'intérêt reconnaissables grâce à la disposition stratégique des lignes de vue et de leurs éléments d'avant-plan et d'arrière-plan.

- 1 Conserver la primauté symbolique de la Colline du Parlement et de la tour de la Paix à l'aide des limites de hauteur des constructions en arrière-plan et de la préservation de la ligne d'horizon.
- 2 Déterminer, avant toute intervention, les lignes de vue vers les points d'intérêt et les séquences de vues dynamiques d'importance de la capitale et démontrer, au cours du processus de conception, la façon dont la proposition améliorera l'avant-plan et l'arrière-plan de ces vues.
- 3 Traiter les sites et les bâtiments en avant-plan des scènes et des panoramas importants de la capitale avec une importance accrue et veiller à ce que toute intervention améliore et encadre les vues importantes.



4.2.3 Échelle et grandeur

La topographie spectaculaire et les points d'intérêt de la capitale créent des expériences et des cadres majestueux et inspirants. Ainsi, le cœur de la capitale doit offrir des lieux publics et des bâtiments grandioses qui soulignent l'importance nationale et la dignité du domaine public, tout en améliorant la qualité de vie des gens et la richesse de l'environnement urbain.

- 1 Créer des espaces publics à grande échelle pour les célébrations et les rassemblements nationaux, qui peuvent aussi servir d'endroits intéressants et intimes à parcourir et à découvrir entre les événements.
- 2 Concevoir des bâtiments emblématiques et monumentaux, ainsi que des points d'intérêt stratégiques au sein de la capitale.
- 3 Élaborer une architecture fine et des conceptions de domaine public qui créent des environnements et des interfaces agréables pour les piétonnières et piétons.

4.2.4 Composition

Le cœur de la capitale est un ensemble formé de plusieurs secteurs, quartiers et lieux ayant chacun un caractère particulier. La disposition, la forme et la hiérarchie des bâtiments et des lieux publics doivent être soigneusement étudiées afin de créer un environnement urbain agréable et visuellement cohérent.

- 1 Aménager la forme des rues et des bâtiments pour encadrer les espaces publics, animer les façades des bâtiments et créer de magnifiques entrées perméables dans les parcs et les places publiques.
- 2 Établir de nouveaux bâtiments de manière à valoriser et à interagir avec les façades de rues adjacentes, aux parcs et aux secteurs riverains.
- 3 Établir discrètement les services de stationnement, de chargement et de livraison de manière à masquer leur présence.

4.2.5 Expression architecturale

L'ensemble des bâtiments emblématiques et vernaculaires de la capitale témoigne de son histoire, de sa créativité et de l'évolution de ses valeurs culturelles et sociétales. Ainsi, les bâtiments doivent être soigneusement conçus et détaillés pour mettre en valeur et enrichir le contexte environnant grâce à des formes et des styles appropriés et contextuels qui consolident et améliorent les paysages de rue et les quartiers, parfois en tant qu'éléments emblématiques remarquables ou en tant que toiles de fond.

- 1 S'assurer que les formes architecturales sont compatibles avec les motifs, les styles et les proportions des structures adjacentes à l'aide d'un plan de masse et du rythme.
- 2 Promouvoir des enveloppes et des structures de bâtiment épurées et intemporelles qui peuvent être adaptées aux utilisations futures.

4.2.6 Domaine public

Les rues, les parcs et les lieux publics de la capitale sont essentiels à la qualité de vie et à l'ambiance de la région. Ainsi, le domaine public doit présenter de beaux aménagements paysagers verdoyants, ainsi que du mobilier, des rues et des places publiques de grande qualité afin de créer une ambiance attrayante, accessible et agréable pour la vie urbaine, ponctuée d'œuvres d'art, de points d'intérêt et d'éclairages.

- 1 Appliquer des normes élevées en matière de conception du domaine public et d'éléments du paysage de rue, et élaborer des plans et des mobiliers sur mesure pour améliorer les sites et les lieux importants, le cas échéant.
- 2 Offrir des motifs et du matériel finement détaillés qui ajoutent de l'intérêt visuel et une richesse au domaine public.

4.2.7 Qualité et matériaux

L'importance des bâtiments nationaux et des lieux publics se traduit par la qualité de la conception, de la réalisation et des matériaux utilisés. Ainsi, le cœur de la capitale doit continuer à présenter une conception de grande qualité grâce à des détails raffinés, des motifs et des dessins qui renforcent l'attrait visuel et la richesse culturelle du cœur, et une palette de matériaux authentiques et nobles qui ajoutent de la texture et du caractère et qui vieilliront avec élégance au cours des décennies à venir.

- 1 Veiller à ce que les normes et les matériaux d'esthétique urbaine soient de haute qualité pour l'ensemble des propriétés, des bâtiments et des projets d'infrastructure fédéraux, en fonction de leur importance et de leur emplacement.
- 2 Envisager des processus, comme des concours nationaux de conception pour promouvoir les conceptions canadiennes pour les aménagements importants.
- 3 Promouvoir l'utilisation de matériaux de construction nobles et authentiques d'origines canadiennes ou locales (comme la pierre naturelle et les métaux) qui vieilliront gracieusement et contribueront à la patine et à l'héritage à long terme de la capitale.





4.3 DURABILITÉ ET RÉSILIENCE

Le cœur de la capitale doit défendre la durabilité et faire preuve d'un leadership national en matière de résilience.

4.3.1 Consommation responsable

La consommation responsable joue un rôle essentiel dans la réduction des conséquences sur l'environnement par la réduction des déchets, la conservation des ressources, comme l'eau, et la promotion de pratiques durables. Ainsi, le cœur de la capitale doit être un exemple de pratiques et de technologies efficaces en matière de ressources, notamment la réutilisation de bâtiments et de structures sous-utilisés et l'utilisation de matériaux de construction à faible teneur en carbone et recyclables.

- 1** Le développement urbain à haute densité et compact est la norme dans le cœur de la capitale..
- 2** Accorder la priorité à la réhabilitation et à la réutilisation adaptative des bâtiments existants ainsi qu'à l'utilisation de matériaux de construction à faible teneur en carbone afin de réduire les émissions intrinsèques et de maximiser la durée de vie des structures.
- 3** Concevoir les bâtiments de manière à réduire la consommation de ressources et la demande d'eau et d'énergie, et à être prêt à la carboneutralité.
- 4** Adopter des principes de conception durables et de grande qualité qui accordent la priorité à la longévité, détournent les déchets des sites d'enfouissement et réduisent le besoin de matériaux de remplacement ou jetables.

4.3.2 Changement climatique

L'incidence des changements climatiques se font sentir à l'échelle mondiale et locale, et devrait continuer de s'intensifier et de toucher la région de la capitale nationale. Il est possible de prévoir pour le cœur de la capitale une hausse des chaleurs extrêmes, une intensification des précipitations, des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents, comme les vents extrêmes, ainsi qu'un changement dans la variabilité saisonnière. Par conséquent, le cœur de la capitale doit adopter des solutions novatrices pour créer un environnement urbain à faible émission de carbone qui est viable et résilient face au changement climatique.

- 1** Encourager les solutions d'énergie renouvelable, comme les systèmes énergétiques collectifs ou les sources d'énergie renouvelables sur place.
- 2** Mettre en œuvre des technologies d'économie d'énergie et des infrastructures vertes dans les espaces publics et les bâtiments, comme les toits verts, les éléments en matière d'eau, la ventilation naturelle, les éléments d'ombrage et les considérations relatives à la masse thermique, afin de réduire la dépendance aux technologies de chauffage et de refroidissement à forte consommation d'énergie.
- 3** Soutenir le transport actif et le transport en commun de masse afin de réduire la dépendance à l'égard des véhicules privés et les émissions de gaz à effet de serre liées au transport.
- 4** Choisir des arbres de rue et des plantations ornementales urbaines qui conviennent aux projections climatiques, comme des espèces tolérantes à la sécheresse ou à la chaleur, qui réduisent l'érosion, régulent les cycles de l'eau et améliorent la filtration.
- 5** Accorder la priorité aux solutions de gestion des eaux pluviales sur place, comme les rigoles de drainage biologique et les surfaces perméables, qui réduisent les écoulements d'averse.
- 6** Prévoir les prévisions d'inondations et concevoir des infrastructures dans les secteurs riverains et des parcs résistants aux inondations afin d'accroître le cycle de vie et de réduire les risques financiers.
- 7** Élaborer des programmes et des activités selon la variabilité saisonnière, comme des températures hivernales variables avec des épisodes fréquents de gel-dégel et des étés plus chauds et plus secs.



4.3.3 Capitale naturelle

Les espaces verts et les biens naturels ajoutent une valeur exceptionnelle au cœur de la capitale. Ils offrent une gamme de services comme les loisirs, le contrôle de la qualité de l'air, la gestion des eaux pluviales et la régulation du climat. Ainsi, le cœur de la capitale doit conserver et améliorer les services écosystémiques afin de maximiser les avantages économiques, environnementaux, sociaux et culturels des biens naturels et de veiller à ce que le public ait accès à des espaces verts diversifiés et de grande qualité qui favorisent la santé et le bien-être, tout en soutenant la biodiversité.

- 1** Là où le contexte existant ou planifié le permet, accorder la priorité aux solutions d'infrastructure dans l'ordre suivant : les infrastructures naturelles, les infrastructures améliorées, les biens d'ingénierie et les infrastructures grises.
- 2** Accroître la couverture totale et la santé des forêts urbaines (comme les forêts-parcs et les arbres de rue) grâce à la plantation accrue de grandes canopées d'arbres et de végétation du sous-bois.
- 3** Diversifier la végétation des forêts-parcs afin de créer des habitats urbains comportant une riche biodiversité et protéger les habitats riverains et boisés, ainsi que les prairies sensibles et uniques.
- 4** Améliorer la connectivité et la biodiversité de l'habitat en créant des couloirs de verdure, en mettant en œuvre la plantation d'espèces indigènes et des mesures de protection des oiseaux pour l'aménagement et en gérant les espèces envahissantes et les menaces écologiques.





4.4 DYNAMISME ET ANIMATION

Le cœur de la capitale doit être un lieu dynamique, et en projeter l'image, qui offre des possibilités d'activités récréatives, de programmes culturels et de rassemblements qui lui insufflent énergie et vitalité.

4.4.1 Institutions culturelles

Les attractions culturelles, dont les musées et les galeries d'art, servent de points d'intérêt pour les échanges culturels, l'éducation et le tourisme, et enrichissent le tissu culturel de la capitale tout en attirant des touristes du monde entier. Ainsi, le cœur de la capitale doit présenter toute une gamme d'institutions et d'installations culturelles qui mettent en valeur des formes d'expression nationales et locales de l'histoire et de la culture.

- 1** Améliorer le réseau d'attractions culturelles nationales existantes afin de présenter des spectacles et des expositions d'envergure nationale.
- 2** Soutenir des lieux culturels diversifiés de diverses échelles (fédéraux, municipaux, publics et privés) qui proposent une gamme de programmes et d'expressions artistiques pour mobiliser un public diversifié.
- 3** Animer les espaces autour des institutions culturelles, en veillant à ce que leurs entrées et leurs interfaces soient accueillantes, accessibles, vivantes et visuellement attrayantes.

4.4.2 Activités et célébrations

Les activités et les célébrations font partie intégrante du dynamisme de la capitale et stimulent l'intérêt de la population et la fierté nationale. Ainsi, le cœur de la capitale doit être le théâtre de célébrations nationales et permettre l'organisation de différents festivals, concerts et rassemblements publics, afin de créer des occasions d'interaction sociale, de croissance économique et d'échanges culturels.

- 1** Améliorer le réseau de parcs, de places publiques et de points d'animation pour accueillir une gamme diversifiée de célébrations et d'événements nationaux et locaux tout au long de l'année.

- 2** Prioriser le boulevard de la Confédération et la Colline du Parlement comme toile de fond et cadre emblématique pour les célébrations et les événements nationaux.
- 3** Réduire au minimum les incidences sur les espaces publics en concevant des sites dotés des équipements nécessaires pour accueillir les grands événements nationaux.

4.4.3 Rues animées et lieux publics

Les rues et les lieux publics sont le théâtre de la vie urbaine et de l'interaction sociale, tout en offrant des services et des commodités. Ainsi, le cœur de la capitale doit cultiver et favoriser des rues animées et des ambiances de quartier en favorisant des environnements propices à la circulation piétonne, en dynamisant les endroits sous-utilisés et en permettant l'installation de façades de bâtiments actives, de vendeurs ambulants et de spectacles.

- 1** Soutenir une masse critique d'entreprises et de personnes résidentes capables de soutenir une fréquentation piétonne constante et une vitalité économique.
- 2** Encourager les propriétaires de bâtiments qui possèdent des magasins de détail, des cafés, des restaurants et des services communautaires au rez-de-chaussée, en particulier ceux situés à proximité d'espaces publics.
- 3** Soutenir les espaces à l'avant des entreprises, les cours, les places publiques et les espaces de transition qui peuvent permettre une utilisation dynamique d'une terrasse et d'une cour, conçus pour être accessibles et sécuritaires, lesquels sont assortis de suffisamment de commodités et de mobilier.
- 4** Envisager l'utilisation temporaire des rues et des places publiques pour les événements publics et les festivals, tant locaux que nationaux.



4.4.4 Art et offres culturelles

Un éventail diversifié d'art et d'offres culturelles permet de rehausser le dynamisme de la capitale. Ainsi, le cœur de la capitale doit faire connaître et encourager les artistes locaux, les activités culturelles et les expériences culinaires qui créent une variété d'expériences pour un public tant local que touristique.

- 1 Utiliser des installations d'art public qui ajoutent de l'intérêt visuel dans l'ensemble du domaine public (comme des sculptures, des murales et des installations interactives ou éphémères).
- 2 Soutenir l'art temporaire et événementiel, en permettant la mise en place d'installations éphémères, la tenue de spectacles et l'utilisation de médias numériques qui reflètent l'identité culturelle en constante évolution de la capitale.
- 3 Célébrer la cuisine locale et la culture culinaire, et soutenir les marchés, les festivals gastronomiques et les diverses expériences culinaires qui mettent en valeur les traditions régionales et culturelles.

4.4.5 Vie nocturne en toute saison

Une vie nocturne dynamique est particulièrement importante pour estimer la valeur de la capitale hivernale et la rendre attrayante. Ainsi, le cœur de la capitale doit comprendre des lieux de vie nocturne sécuritaires et accueillants, dotés d'un bel éclairage, de services et d'activités qui créent une expérience animée et dynamique après la tombée de la nuit et tout au long de l'année.

- 1 Utiliser une stratégie coordonnée d'éclairage de la capitale pour mettre en valeur les principaux points d'intérêt d'une façon spectaculaire et écologiquement appropriée.
- 2 Promouvoir un réseau de lieux de vie nocturne et encourager les attractions culturelles et les entreprises à rester ouvertes tard dans la soirée (en tenant compte des effets sur les quartiers avoisinants).

- 3 Offrir un éclairage urbain intime et de grande qualité autour des destinations et des attractions piétonnières afin de créer une ambiance sécuritaire, confortable et invitante (surtout en hiver).
- 4 Tenir compte de l'attrait hivernal et proposer des installations saisonnières comme un éclairage décoratif, des stations-chaleurs et des expositions colorées pour ajouter de l'intérêt et du confort pendant les longues soirées et les intempéries.

4.4.6 Jeu et découverte

Le jeu et la découverte contribuent à l'animation et à la convivialité de la capitale, plus particulièrement pour les familles et les jeunes générations. Ainsi, le cœur de la capitale doit offrir des occasions d'interaction et de participation intéressantes, et des installations qui invitent à la créativité et à l'imagination et qui donnent un sentiment d'appartenance aux personnes de tous âges.

- 1 Promouvoir les possibilités de jeux créatifs et non structurés dans l'ensemble des parcs de la capitale et du domaine public (comme des murs d'escalade, des balançoires, des bancs, des expériences tactiles et des éléments de jeu sur mesure qui encouragent la prospection et l'interaction sociale).
- 2 Améliorer la communication narrative et les expériences d'apprentissage par l'intermédiaire de l'interprétation, des références culturelles et historiques et des installations artistiques interactives qui réagissent au toucher, au mouvement ou au son, ce qui peut intéresser des personnes de tous âges et encourager la prospection.
- 3 Concevoir des installations et des commodités multigénérationnelles en tenant compte des besoins, des antécédents et des expériences variés des personnes de tous âges et possédant différentes capacités.

4.4.7 Services et commodités

Des services et des commodités publics universellement accessibles sont essentiels à la qualité de vie des personnes dans la capitale. Ainsi, le cœur de la capitale doit être doté de services essentiels comme des toilettes, de l'eau potable et des panneaux d'orientation afin de faciliter la vie du public.

- 1 Fournir des toilettes publiques pour favoriser l'utilisation et la jouissance du domaine public, comme des toilettes autonomes et autonettoyantes ou situées à l'intérieur des bâtiments fédéraux ouverts au public.
- 2 Assurer l'accès à l'eau potable, notamment des fontaines à eau potable publiques et des postes de remplissage de bouteilles dans les zones achalandées et les parcs, ainsi que le long des voies de transport actif.
- 3 Améliorer l'orientation donnée et l'information communiquée aux personnes en visite en utilisant une iconographie prélinguistique et des signalisations, des terminaux interactifs et des éléments tactiles offerts dans plusieurs langues afin d'améliorer le parcours et l'accessibilité pour l'ensemble des utilisatrices et des utilisateurs.
- 4 Promouvoir des services et des commodités qui améliorent l'expérience du public.





4.5 TOURISME ET ÉCONOMIE LOCALE

Le cœur de la capitale doit contribuer à la vitalité économique de la région en favorisant le tourisme, le commerce et un ensemble varié d'utilisations, de services et de commodités pour les personnes qui visitent la région et celles qui y résident.

4.5.1 Tourisme

Le tourisme joue un rôle essentiel dans l'économie d'une capitale internationale. Ainsi, le cœur de la capitale doit proposer de l'hébergement, des services, des divertissements, des excursions et des expériences culturelles qui attirent les touristes, génèrent des revenus et créent des possibilités d'emploi dans les secteurs de l'hôtellerie et des services.

- 1 Positionner et mettre en valeur les institutions culturelles fédérales (comme les musées nationaux, les galeries et les salles de spectacles) comme des pôles d'attraction touristique.
- 2 Améliorer les expériences et les services offerts aux personnes en visite en proposant une gamme d'hôtels, de visites guidées et d'excursions qui mettent en valeur les institutions nationales, les sites patrimoniaux et la culture locale.
- 3 Renforcer la position de la capitale en tant que destination de premier choix pour les conférences et les événements majeurs, en augmentant la capacité d'accueil des sommets internationaux, des festivals culturels et des congrès d'affaires par l'intermédiaire d'endroits, de lieux d'hébergement et d'infrastructures de grande qualité.

4.5.2 Emploi et mesures d'adaptation

Le gouvernement fédéral est un employeur majeur et un moteur économique dans la région. Le cœur de la capitale doit miser sur le travail des fonctionnaires du gouvernement fédéral tout en renforçant et en soutenant les secteurs secondaires afin de créer un mélange diversifié et durable de possibilités d'emploi dans le secteur public et privé. De plus, les changements post-pandémiques dans les technologies de travail ont permis des scénarios de travail à distance et de télétravail. Ainsi, le cœur de la capitale doit tirer parti de ce changement pour mieux utiliser l'espace disponible et créer une combinaison plus résiliente et plus diversifiée de personnes vivant et travaillant dans le centre-ville, à toute heure.

- 1 Renforcer le rôle du cœur de la capitale en tant que plaque tournante pour les emplois de l'administration publique fédérale, accordant ainsi la priorité à l'emplacement des organismes gouvernementaux, de l'administration centrale et des principales fonctions institutionnelles, et en améliorant l'intégration auprès des quartiers environnants.
- 2 Appuyer une base d'emploi diversifiée, en encourageant une variété d'employeurs fédéraux, privés et institutionnels tout en favorisant la création de zones polyvalentes d'emploi qui offrent des services commerciaux et communautaires au public.
- 3 S'adapter à l'évolution des régimes de travail, en réutilisant les locaux à bureaux sous-utilisés pour le logement, les centres d'innovation et les nouvelles possibilités économiques qui contribuent à un centre-ville actif et résilient.



4.5.3 Immobilier et logement

La capitale a besoin d'un parc immobilier flexible qui offre un éventail de services capables de répondre aux besoins d'une population et d'une économie en pleine croissance. Ainsi, le cœur de la capitale doit offrir une panoplie équilibrée de logements, de locaux commerciaux et de bureaux gouvernementaux afin de permettre une croissance et une densification durables.

- 1 Augmenter le nombre de personnes résidentes qui vivent et travaillent dans le cœur de la capitale, en accordant la priorité à diverses options de logement (comme des logements abordables, des logements qui tiennent compte des besoins des familles et des logements locatifs) afin d'intensifier les activités dans les centres-villes.
- 2 Appuyer la conversion de locaux à bureaux sous-utilisés en logements polyvalents et de rez-de-chaussée en commerces.
- 3 S'assurer que les nouveaux bâtiments sont adaptables pour une utilisation à long terme, en intégrant une conception flexible, des agencements modulaires et des conceptions des structures pour répondre aux besoins changeants et à la croissance future.

4.5.4 Services commerciaux

Les entreprises commerciales privées contribuent à l'offre de services aux personnes qui visitent la région et celles qui y résident, ainsi qu'à la création d'emplois, à la cohésion communautaire et à la résilience économique. Ainsi, le cœur de la capitale doit accueillir un éventail diversifié d'offres commerciales qui créent une communauté conviviale pour la population et une destination de choix pour les touristes.

- 1 Soutenir les petites entreprises locales en leur offrant des espaces accessibles et abordables et en simplifiant les processus qui encouragent l'entrepreneuriat et qui rehaussent l'économie locale.
- 2 Assurer une gamme vaste et diversifiée d'offres commerciales, comme les services essentiels (épiceries, soins de santé, services personnels et garderie) et d'autres entreprises locales pour répondre aux besoins du public, tout en renforçant la résilience économique.
- 3 Favoriser des partenariats stratégiques avec les secteurs public et privé afin d'instaurer des services commerciaux complémentaires, comme les biens de location, la restauration, les programmes de loisir et les événements qui animent le domaine public.





4.6 MOBILITÉ ET ACCÈS

Le cœur de la capitale doit offrir plusieurs options de transport sécuritaires et équitables afin de garantir une expérience de mobilité agréable aux personnes qui y vivent et qu la visitent, tout en assurant des liaisons harmonieuses entre les différents secteurs de la région.

4.6.1 Domaine piétonnier

L'amélioration du domaine piétonnier est essentielle pour favoriser une expérience urbaine invitante et dynamique dans le cœur de la capitale, en particulier le long du boulevard de la Confédération. Le cœur de la capitale doit offrir un domaine public sécuritaire, accessible universellement, agréable et de grande qualité qui encourage les gens à se promener et s'attarder à leur guise.

- 1 Accorder la priorité au confort, à la sécurité et au plaisir des personnes qui circulent à pied et veiller à ce que les allées et les voies piétonnes soient accessibles par toutes et tous, bien entretenues et exemptes d'obstacles.
- 2 Créer des rues sécuritaires et attrayantes mettant les gens au premier plan, avec des traverses piétonnes à niveau fréquentes et dégagées.
- 3 Envisager d'établir des zones piétonnes à des endroits stratégiques ou de restreindre l'accès aux véhicules à certains moments (durant les célébrations nationales, par exemple), afin d'améliorer l'expérience piétonnière et celle des visiteurs.

4.6.2 Réseau de mobilité active

Le cœur de la capitale est un secteur compact, propice à la marche et bien connecté, qui se parcourt et se découvre le plus facilement à faible allure. Le cœur de la capitale doit donner la priorité aux transports actifs en reliant les trottoirs, les pistes cyclables, les sentiers et les intersections en un réseau sécuritaire, inclusif et intégré qui facilite l'accès au cœur de la capitale et les déplacements à l'intérieur de celui-ci.

- 1 Mettre en œuvre des mesures d'accessibilité universelle pour offrir des déplacements sans obstacle dans l'ensemble du cœur de la capitale, comme des feux piétons accessibles, des surfaces podotactiles, des lieux de repos, ainsi qu'un système accessible de signalisation et d'orientation.
- 2 Terminer et consolider le réseau du Sentier de la capitale le long du boulevard de la Confédération et maintenir un accès continu en toute saison.
- 3 Compléter le réseau du Sentier de la capitale le long des berges et des parcs, incluant la redirection ou l'ajout de voies secondaires pour contourner les zones inondables.
- 4 Améliorer la sécurité et l'intégration du réseau pour les cyclistes en mettant en place des pistes cyclables protégées, des passages pour bicyclettes et des conceptions d'intersections améliorées qui accordent la priorité aux interactions sécuritaires entre les cyclistes et les véhicules sans gêner ou encombrer les espaces piétonniers.
- 5 Adapter le réseau pour les appareils de mobilité électrique et de micromobilité (par exemple, vélos ou trottinettes électriques) en établissant des lignes directrices claires et des zones désignées, et en veillant à ce qu'ils ne compromettent pas la sécurité des piétons ou l'accessibilité.
- 6 Soutenir les initiatives de revitalisation du tissu urbain visant à renforcer la continuité des façades actives de bâtiments le long des principaux axes piétonniers et entre les districts séparés par des interstices urbains afin de rendre la marche plus intuitive.
- 7 Appuyer l'application rigoureuse des interdictions de stationnement sur les trottoirs, les voies cyclables et dans les autres espaces publics où la présence de véhicules automobiles n'est pas autorisée.



4.6.3 Services de transport en commun et de mobilité partagés

Les transports en commun sont la colonne vertébrale d'une ville agréable à vivre, car ils permettent aux gens de se déplacer de manière efficace, abordable et durable. Le cœur de la capitale doit encourager une offre intégrée de transports collectifs structurants, ainsi que des lignes d'autobus efficaces, des navettes, des bateaux-taxis et des services de mobilité partagée permettant d'accéder à des destinations à l'intérieur et à l'extérieur du cœur de la capitale.

- 1 Promouvoir la mise en place d'un réseau de transport en commun interprovincial structurant, intégré et efficace, offrant un service amélioré vers les destinations de la capitale, un système de tarification intégré, une signalisation harmonisée ainsi que de l'information en temps réel afin de faciliter l'orientation et d'améliorer l'expérience des visiteurs.
- 2 Continuer le développement d'une boucle interprovinciale de transport en commun entre le centre-ville d'Ottawa et le centre-ville de Gatineau, ainsi que la possibilité de convertir la rue Wellington en un corridor piétonnier avec un service de transport en commun sur rail, des aménagements pour le transport actif et un domaine public amélioré.
- 3 Élargir les options pour faciliter l'accès au parc de la Gatineau et à d'autres attractions et destinations à l'intérieur et à l'extérieur du cœur de la capitale, notamment par des services de navettes et de bateaux-taxis.
- 4 Encourager les mesures préférentielles pour le transport en commun comme les voies réservées aux véhicules multioccupants et les systèmes de priorisation aux feux, notamment sur les ponts interprovinciaux.
- 5 Soutenir les systèmes régionaux d'autopartage et de vélopartage en tant que complément aux services de transport en commun et pour réduire la nécessité de posséder un véhicule privé.

4.6.4 Liens régionaux et transport de marchandises

Doté de cinq ponts interprovinciaux et de liens routiers importants, le cœur de la capitale sert de centre névralgique pour le transport régional. Cette concentration de ponts interprovinciaux génère une importante circulation de voitures et de camions qui traversent le cœur de la capitale sans s'y arrêter. Le volume élevé de camions interprovinciaux qui empruntent les rues du centre-ville, principalement à Ottawa, pour rejoindre les réseaux routiers provinciaux du Québec et de l'Ontario a des répercussions négatives sur les quartiers environnants en termes de bruit, de pollution et de sécurité. Le cœur de la capitale doit viser à établir un réseau de transport holistique et intégré qui permet la circulation des personnes, des biens et des services, tout en atténuant les volumes de camions et leurs effets.

- 1 Accroître la capacité de déplacement des personnes sur les liens interprovinciaux en réaffectant les voies véhiculaires au transport en commun ou à la mobilité active afin de réduire la circulation dans le cœur de la capitale.
- 2 Rechercher des occasions de détourner la circulation régionale des camions et la circulation de transit du cœur de la capitale.
- 3 En collaboration avec les partenaires de transport de la région, poursuivre des modifications à la rue Rideau et l'avenue King Edward une fois qu'un autre itinéraire pour camions convenable, sécuritaire et efficace sera mis en œuvre.
- 4 Appuyer les stratégies d'atténuation visant à réduire au minimum les effets des déplacements de camions sur les communautés voisines.
- 5 Soutenir la mise en place de solutions de logistique urbaine comme les mini-centres de distribution pour réduire le nombre de véhicules lourds circulant dans le cœur de la capitale.

4.6.5 Gestion de la demande de transport

Compte tenu de la densité et du caractère urbain du cœur de la capitale, des stratégies efficaces de gestion de la demande de transport sont essentielles pour atténuer la congestion, réduire les émissions et améliorer la mobilité globale et la qualité de vie. Le cœur de la capitale doit privilégier et promouvoir l'utilisation de solutions de rechange aux véhicules privés par les personnes qui résident dans la capitale, celles qui y travaillent et celles qui la visitent.

- 1 Encourager les employeurs fédéraux à mettre en œuvre des programmes incitatifs pour accroître l'adoption de modes de transport durables par les membres du personnel (p. ex. la mise à disposition de laissez-passer pour le transport en commun, le paiement d'indemnités en échange du renoncement à une place de stationnement, des programmes de covoiturage, des programmes de retour garanti à domicile, la mise à disposition de véhicules électriques et de bicyclettes pour les déplacements professionnels, ainsi que des stationnements sécuritaires pour les vélos et des vestiaires).
- 2 Encourager les destinations, événements et festivals d'envergure à promouvoir activement les modes de transport durables en mettant l'accent sur l'accès en transport collectif et actif, en offrant des options de navettes ou des incitatifs aux touristes sans voiture.
- 3 Appuyer l'étude d'éventuels programmes pour encourager le transport collectif et actif et décourager la conduite dans le cœur de la capitale.
- 4 Encourager la collecte et le partage de données sur la mobilité entre les partenaires, le milieu universitaire et le public afin d'appuyer la planification régionale des transports et encourager l'élaboration de solutions novatrices.



4.6.6 Stationnement et accès

Certains stationnements de surface et certaines voies d'accès occupent des terrains urbains de grande valeur, en particulier lorsqu'ils sont situés sur des terrains de choix au bord de la rivière. Le cœur de la capitale doit envisager des solutions pour répondre aux besoins opérationnels des organismes et institutions fédéraux tout en cherchant à réduire le nombre total de places de stationnement. Ces solutions comprennent le réaménagement des stationnements et des voies de circulation afin de reconvertir les lieux à des usages plus bénéfiques et d'améliorer l'accès du public aux berges.

- 1 Réduire le stationnement en surface et accorder la priorité à la reconversion en lieux publics des stationnements de surface situés près des berges. Privilégier le stationnement souterrain pour les institutions importantes.
- 2 Aménager des espaces partagés conviviaux notamment inspirés du concept de « woonerf » de manière à atténuer les effets des voies d'accès, des allées et des aires de chargement, en particulier dans les parcs publics ou à proximité d'institutions publiques.
- 3 Soutenir l'élaboration d'une stratégie de gestion des bordures de rues qui accorde la priorité aux débarcadaires, aux livraisons et au stationnement à court terme afin d'optimiser l'utilisation de l'espace, incluant les places réservées au stationnement accessible et aux autobus touristiques pour soutenir le tourisme et l'expérience des visiteurs.

4.6.7 Information et orientation multimodale

La disponibilité d'informations accessibles et de systèmes d'orientation efficaces sont essentiels pour promouvoir la mobilité durable et faire en sorte que les gens aient une expérience agréable lorsqu'ils se rendent dans le cœur de la capitale ou qu'ils s'y déplacent. Le cœur de la capitale a comme objectif de faciliter la planification des déplacements multimodaux et d'assurer une signalisation normalisée répondant aux différents besoins de la population, notamment les piétons et les cyclistes, pour qu'ils puissent se déplacer en toute sécurité et de manière fluide.

- 1 Concevoir et installer une signalisation uniforme et accessible qui est adaptée aux différentes personnes qui les utilisent, comme les personnes qui circulent à pied et à vélo. De plus, mettre en évidence la signalisation aux principaux points de décision et intersections (comme les ponts et les principales intersections).
- 2 Promouvoir des outils de planification multimodaux pour permettre aux résidents et aux visiteurs de planifier plus facilement leurs déplacements vers le cœur de la capitale et dans celui-ci, et à tirer parti des modes de transport durables.
- 3 Tirer parti des solutions numériques pour fournir au public de l'information en temps réel accessible à toutes et tous, et une aide personnalisée à la navigation pour les résidents et les visiteurs.





5 CONCEPTS

5.0 CONCEPT

Le concept est le cadre directeur qui illustre les configurations spatiales et l'aménagement du secteur du cœur de la capitale. Il reprend de nombreuses idées des plans antérieurs, tout en y apportant de nouveaux éléments et de nouvelles nuances. Il repose sur deux notions clés, soit celle d'élément central et celle de la dualité entre la capitale et la ville.

Élément central

La première idée saisit l'essence symbolique et démocratique de la capitale. Son point d'intérêt est la rivière des Outaouais, un lieu d'une grande importance culturelle. Le boulevard de la Confédération, qui entoure le bassin de la rivière, relie les deux rives et relie symboliquement une série de lieux d'importance nationale, notamment la Colline du Parlement et la Cour suprême du Canada, symboles par excellence de la démocratie et de la justice canadiennes. Les emplacements qui se trouvent dans l'élément central sont fondamentaux pour l'identité et le caractère de la capitale et revêtent une importance symbolique primordiale. Ils doivent donc faire l'objet d'une priorité particulière en matière de conception et d'intendance.

Élément central du cœur de la capitale



Dualité entre la capitale et la ville

La deuxième idée reconnaît les synergies et les chevauchements entre les échelles nationale et locale : la capitale est une ville, et la ville est une capitale. Bien que la mission première de la CCN soit de bâtir une capitale inspirante pour l'ensemble de la population canadienne, on ne peut ignorer la nature urbaine et l'habitabilité de la région. Ce concept reconnaît la dualité et la synergie entre la dimension locale et la dimension nationale. Il présente une interprétation plus nuancée et plus large du concept existant de « Ville et Couronne », permettant de concilier les aspects de la forme, de la fonction et de l'expérience.

- **Le volet de la capitale** est un symbole de l'identité nationale et de la démocratie. Ce volet témoigne du rôle de la capitale, de son image, de sa présence et de sa réputation à l'échelle internationale, notamment son architecture monumentale, ses grands lieux publics et ses activités et événements d'importance nationale. Cette importance a contribué à façonner des concepts de planification comme la masse des terrains d'intérêt national et la primauté symbolique des symboles nationaux et des institutions culturelles. Il est essentiel de maintenir ces symboles visibles et à l'avant-plan du secteur du cœur de la capitale pour préserver la présence et le caractère internationaux du siège du gouvernement du Canada.

- **Le volet urbain** représente le caractère local, la vie quotidienne et les activités des deux villes et de leur population. Ce volet témoigne de la vitalité économique, de la qualité de vie et du dynamisme du secteur du cœur de la capitale, et il soutient et enrichit le volet de la capitale.
- **La dualité** entre les deux volets est importante, mais indissociable. Il est important que la capitale appuie les fonctions urbaines et que les villes appuient les fonctions relatives à la capitale. Dans les faits, cela signifie que la collaboration et la coopération entre le gouvernement fédéral et l'administration municipale sont essentielles à l'amélioration continue du secteur du cœur de la capitale.

La démarcation entre ces deux volets n'est pas tracée selon des frontières physiques bien délimitées. Les fonctions relatives à la capitale et celles à caractère urbain sont étroitement liées et complexes, et leur importance varie selon l'emplacement et le contexte. Le concept du cœur de la capitale favorise une intégration réfléchie des caractéristiques et des interfaces relatives à la capitale et à la ville, afin de créer un ensemble cohérent pour une expérience de la capitale sans rupture.



Capitale

Ville

Intégration au domaine de la capitale

- De ces deux idées émerge l'intégration au domaine de la capitale. Le rôle principal de la CCN est de veiller à ce que les besoins et les fonctions du gouvernement fédéral soient pris en compte, tout en s'assurant que la capitale est conçue d'une manière qui est à la hauteur de son importance nationale en tant que siège du gouvernement du Canada, une responsabilité qu'elle assume en collaboration avec ses partenaires du fédéral.

Le domaine de la capitale comprend les lieux et symboles fédéraux les plus importants à l'échelle nationale, et donc ceux qui exigent la plus grande qualité en matière d'aménagement. Ses éléments comprennent des bâtiments emblématiques, des parcours d'honneur, des terrains et des parcs publics, des secteurs riverains remarquables et des lieux de rassemblement distinctifs. À l'intérieur de celui-ci, les caractéristiques de la capitale doivent être prioritaires et mises en valeur afin de préserver et de rehausser leur importance symbolique et leur caractère distinctif. À partir du domaine de la capitale, l'accent est mis sur le domaine urbain, qui comprend les quartiers avoisinants, les paysages de rue, les marchés et les espaces publics et privés qui confèrent à la capitale son caractère local et sa vitalité. La frontière entre ces deux zones est variée et nuancée, et les interfaces et les transitions méritent une attention particulière.



Domaine de la capitale

Grands changements

Les trois grands changements sont les principaux catalyseurs du changement dans le plan conceptuel. Ces idées entraîneront des transformations et contribueront à hiérarchiser les projets et les investissements afin de façonner l'avenir du secteur du cœur de la capitale. Les grands changements s'inscrivent dans l'orientation de la vision et ouvrent des voies directes vers des interventions futures. Les trois grands changements sont les suivants :



La mise en valeur de l'eau

Améliorer le secteur riverain et les berges grâce à de nouveaux espaces, lieux et caractéristiques axés sur l'eau.

- Orienter les nouveaux bâtiments face à l'eau
- Améliorer les espaces du secteur riverain grâce à des commodités complémentaires
- Dynamiser les façades des bâtiments le long du secteur riverain
- Créer de nouveaux quais, plateformes et accès à l'eau

La création de nouveaux lieux

Créer et améliorer des destinations uniques et mémorables qui ravivent le domaine public et l'expérience de la capitale.

- Valoriser les destinations existantes
- Réutiliser et réimaginer l'espace sous-utilisé et les terrains non aménagés
- Intégrer le caractère distinctif du paysage naturel et culturel du Nord dans des initiatives de création de lieux d'intérêt
- Ajouter des services et des commodités

La création de liens

Créer des infrastructures publiques qui favorisent les modes de transport durable et actif.

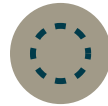
- Accorder la priorité aux piétonnes et piétons
- Relier les principaux sentiers et les principales destinations
- Améliorer le transport en commun interprovincial

Plan conceptuel

Les idées sous-jacentes du plan conceptuel sont élaborées à l'aide de cinq volets distincts qui traitent de façon holistique le domaine de la capitale et le domaine urbain :



1 Les berges de la capitale



2 Les lieux publics et les espaces verts de la capitale



3 Le tissu de la capitale



4 Les paysages de rue de la capitale



5 Les destinations de la capitale

Ces volets offrent divers outils stratégiques pour orienter la planification et l'approbation des projets à venir. Ces outils vont des affectations du sol explicites et des superpositions qui prescrivent l'utilisation et les fonctions autorisées de certains terrains aux catégories d'entités descriptives qui fournissent des critères qualitatifs pour la conception et la mise en œuvre des caractéristiques et des éléments souhaités. Ensemble, ces politiques constituent un cadre souple et nuancé qui offre des paramètres clairs pour les principales utilisations des terrains, comme l'implantation des bâtiments et l'attribution d'espaces ouverts, ainsi que des critères largement applicables aux caractéristiques et scénarios courants.



Plan conceptuel du cœur de la capitale

Légende

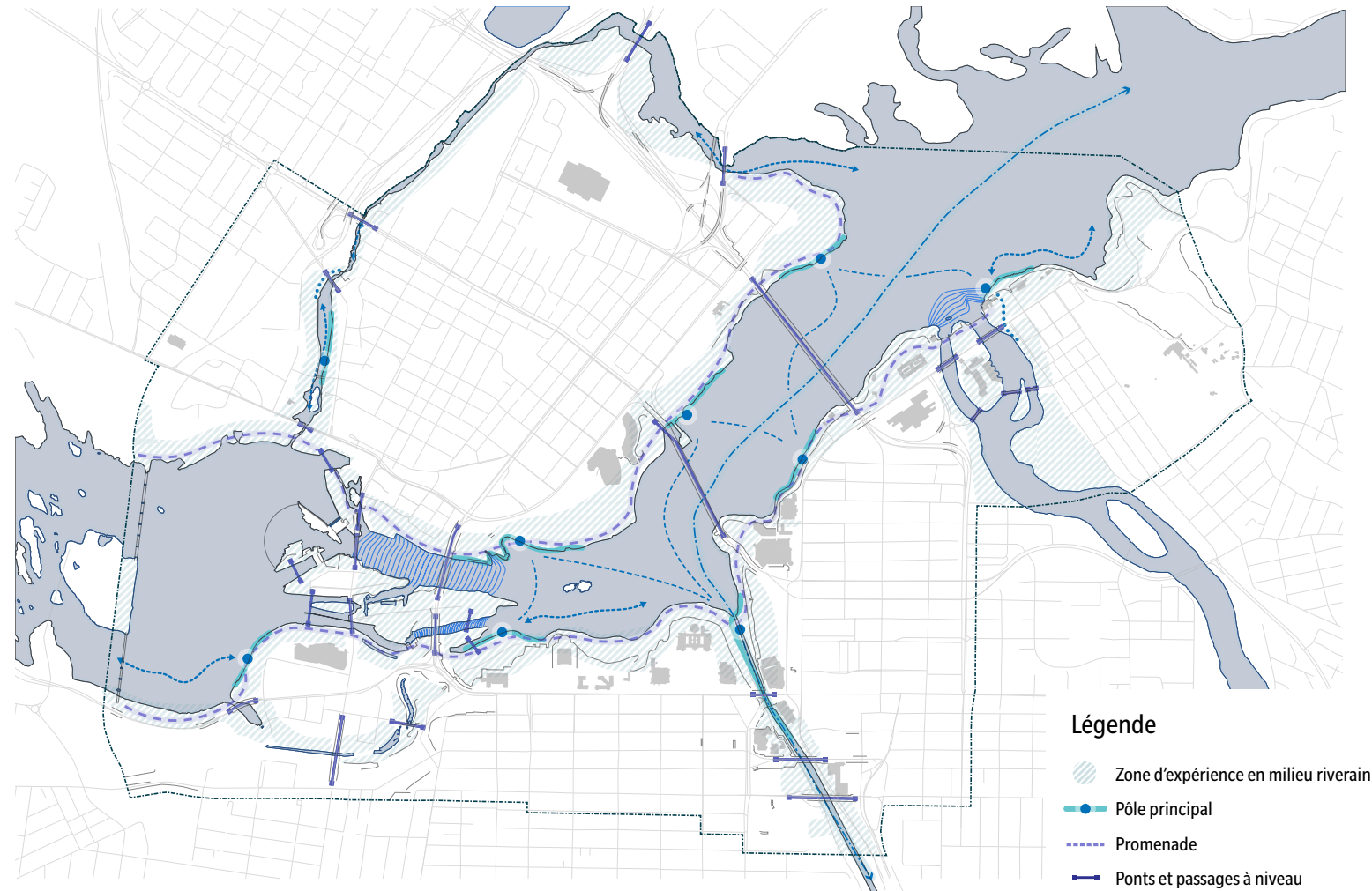
- | | | |
|--------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Pôle riverain principal | Zone d'intervention | Avenue urbaine |
| Accès à l'eau | Boulevard de la Confédération | Rue principale |
| Lien | Lien du boulevard de la Confédération | Institution emblématique |
| Espace libre | Pôle du boulevard de la Confédération | Institution future |
| Îlot urbain | Rue secondaire de la capitale | Lieu important |
| Terrains institutionnels | Promenade de la capitale | |

5.1 LES BERGES DE LA CAPITALE

La ville est traversée par un réseau de berges et de promenades luxuriantes et résilientes, ponctuées de points d'animation et d'activités dynamiques qui donnent sur les cours d'eau.

Principaux objectifs

- 1 Offrir une gamme d'expériences urbaines au bord de l'eau s'intégrant à des paysages riverains naturalisés.
- 2 Améliorer les points d'accès et tirer parti de la topographie pour créer des promenades et des points de vue attrayants au bord de l'eau.
- 3 Offrir des services et des aménagements récréatifs pour créer des pôles attractifs et dynamiques et des lieux où l'on s'attarde.
- 4 Intégrer des quais et des infrastructures pour les activités nautiques comme la navigation de plaisance, le canotage et la natation.
- 5 Mettre en œuvre des solutions de conception résilientes et axées sur la nature qui favorisent la biodiversité et l'intégrité écologique, préviennent l'érosion et atténuent les risques d'inondation.



Concept des berges de la capitale



1 Expérience en milieu riverain

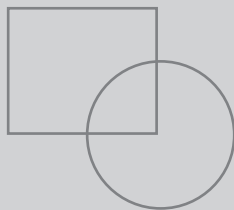
Il y a environ 35 km de rives dans le secteur du cœur de la capitale, allant des canaux artificiels et des rivages urbains aux zones riveraines naturalisées. La conception des espaces riverains devrait offrir des possibilités et des expériences de création d'espaces urbains tout en respectant et en mettant de l'avant les paysages culturels et l'importance des cours d'eau.

A Paysages riverains

Les concepts d'aménagement des berges doivent s'intégrer dans l'environnement afin de préserver le caractère emblématique du paysage riverain de la capitale.

- i Tenir compte de l'ensemble des paysages culturels et des caractéristiques qui définissent le caractère des cours d'eau, et élaborer des plans qui respectent leur héritage historique unique et leur importance culturelle actuelle.
 - a Poursuivre le dialogue avec les collectivités algonquines et favoriser la participation à l'élaboration de programmes d'interprétation sur l'utilisation des terres riveraines.
- ii Dans le cadre de la conception en secteur riverain, évaluer le contexte du site concerné.
 - a Prendre en compte le paysage comme élément de premier plan dans les scènes et les panoramas importants de la capitale, et concevoir la végétation et les éléments bâtis de manière à améliorer la composition globale.
 - b Conserver les affleurements rocheux et incorporer la végétation indigène dans la mesure du possible pour refléter le caractère régional.

Image: Paysages riverains



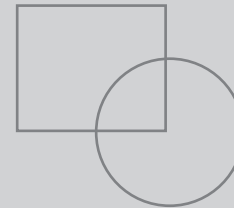
- iii Maintenir le caractère verdoyant des rives en concevant des corridors végétalisés qui relient les habitats urbains et les parcs, afin de soutenir les fonctions écologiques et la biodiversité urbaine.
- iv Lorsque des aménagements construits sont requis ou planifiés, intégrer les caractéristiques techniques et d'infrastructure dans le paysage riverain à l'aide d'aménagements du lieu exemplaires et de dispositifs architecturaux de qualité.

B Création de lieux d'intérêt

Le long des cours d'eau, aménager les espaces et saisir les occasions de créer des espaces uniques, dynamiques et significatifs qui contribuent au caractère et à l'identité du secteur riverain.

- i Concevoir des espaces qui célèbrent l'histoire du cours d'eau et son importance culturelle.
 - a Faire participer les collectivités algonquines et les intervenants pertinents au processus de conception afin d'intégrer l'importance culturelle et historique de la rivière.
 - b Intégrer de l'art public, des expositions d'interprétation et des marqueurs culturels.
 - c Aménager des espaces pour les événements et les rassemblements publics afin de faire des berges un point central de l'activité urbaine.
- ii Aménager des lieux de rassemblement au bord de l'eau.
 - a Réaménager les sentiers afin d'éviter une linéarité monotone le long des rives.

Image: Créations de lieux d'intérêt

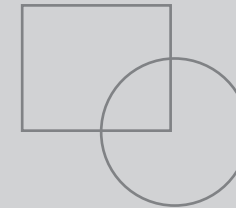


C Pôles

Les pôles riverains soutiennent la création de lieux d'intérêt le long des rives. Ces installations devraient être situées de manière à optimiser l'interaction avec les cours d'eau à des emplacements clés, ainsi qu'à coordonner les investissements dans les terrains riverains ainsi que leur utilisation.

- i Concevoir une séquence logique de pôles principaux et secondaires, offrant toute une gamme d'expériences et d'activités riveraines en milieu urbain.
- ii Regrouper les commodités et les services afin de créer un ensemble cohérent et dynamique d'activités et de services publics.
- iii Mettre en place des zones d'activités concentrées réparties stratégiquement qui proposent des commerçants alimentaires, des commodités publiques et divers services.
- iv Toute installation commerciale située dans les pôles riverains doit favoriser l'accès public et les commodités publiques, afin d'éviter la privatisation de l'expérience riveraine.
- v Entre les pôles, maintenir des espaces passifs qui offrent des cadres paisibles propices à la contemplation.

Image: Pôles



- vi Les **pôles principaux** représentent les investissements les plus importants dans l'infrastructure et les aménagements publics en bord de l'eau. Le concept prévoit neuf pôles principaux, soit le canal Rideau, le ruisseau de la Brasserie, la baie de Nepean, la rue Cliff, l'entrée de la pointe Scott, le parc Jacques-Cartier Sud, la promenade Lady-Grey, le parc Jacques-Cartier Nord et les chutes Rideau.



1 Expérience en milieu riverain

- a** Aménager des espaces riverains à grande échelle, y compris des places, des passerelles ou d'autres structures bâties, constituant des destinations importantes.
 - b** Intégrer de grandes installations riveraines, comme des jetées et des quais, là où elles sont nécessaires pour soutenir la navigation et les activités nautiques.
 - c** Offrir des commodités publiques et des services complémentaires appropriés, p. ex. des installations sanitaires, des pavillons et des offres commerciales à petite échelle, comme des services de location.
 - d** Positionner les pôles principaux à proximité des principaux points d'accès au rivage, des pôles de transport en commun et des destinations touristiques populaires.
- vii Pôles secondaires** : créent des points d'intérêt de petite à moyenne échelle entre les pôles principaux.
- a** Disposer les pôles secondaires à des endroits appropriés, loin des courants forts, des forces hydrologiques extrêmes et des zones écologiquement sensibles.
 - b** Inclure des aménagements comme des quais, des plateformes, des belvédères, des escaliers et des accès aux parcours de canotage.
 - c** Créer des espaces publics passifs permettant de se reposer et de profiter du cadre riverain.

D Commodités du secteur riverain

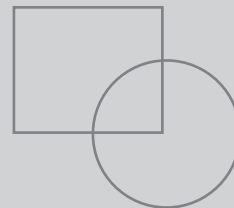
- i** Dans des pôles et des emplacements riverains stratégiques, aménager des infrastructures riveraines sur mesure et des commodités destinées à permettre l'accès public aux cours d'eau, y compris :
 - des jetées et des quais publics — de grandes structures pouvant accueillir plusieurs utilisateurs, y compris du mobilier urbain et des espaces publics favorisant l'interaction avec le plan d'eau;

- des marinas, des points d'amarrage et des rampes de mise à l'eau — des installations publiques et privées pour les déplacements nautiques et les loisirs;
- des routes de portage — un réseau de points de mise à l'eau et de sortie, ainsi que des parcours balisés permettant aux pagayeurs d'accéder aux cours d'eau et de contourner en toute sécurité les écluses, les barrages et les chutes;
- des structures flottantes — des barges et d'autres structures flottantes permettant des installations saisonnières dans les secteurs riverains contraints par l'espace ou la sensibilité des berges.

2 Promenades

Le long des cours d'eau au cœur de la capitale, créer des corridors riverains publics continus et des expériences riveraines de grande qualité.

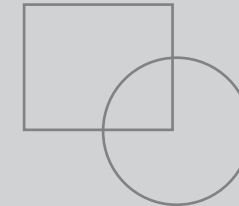
Image: Promenades



- i** Optimiser les sentiers riverains en aménageant de vastes espaces piétonniers et des bordures ouvertes sur le paysage riverain.
 - a** Aménager des sentiers larges et accessibles intégrant des lieux de repos et du mobilier urbain.
 - b** Créer des sentiers et des promenades bien éclairés et continus le long des rives et des plateaux riverains, permettant une variété d'activités, comme la marche, le vélo et le jogging.

- ii** Concevoir des aménagements continus le long des rives afin de soutenir les corridors écologiques et les sentiers récréatifs.
 - a** Dans la mesure du possible, préserver de larges corridors riverains publics autour des institutions publiques et des terrains privés, et les relier aux espaces publics adjacents.

Image: Coloirs publics

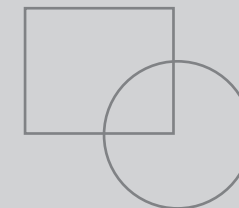


- iii** Donner priorité aux espaces publics et restreindre l'accès des véhicules dans les zones riveraines.
 - a** Réhabiliter les espaces publics et améliorer les liens avec l'espace riverain en supprimant, dans la mesure du possible, les voies de service, le stationnement de surface ainsi que les structures et les espaces utilitaires.
 - b** Intégrer des obstacles physiques pour limiter l'accès des véhicules, comme des bornes rétractables, afin de permettre un accès seulement aux fins et aux heures autorisées.

A Points d'arrivée

Mettre en valeur et renforcer les points d'arrivée afin d'améliorer l'accès public et l'orientation dans les promenades et les espaces riverains.

Image: Points d'arrivée



2 Promenades

- i** Insister sur les principes fondamentaux d'aménagement urbain pour mettre de l'avant les étapes de l'entrée, du parcours et de l'arrivée aux rives.
 - a** Aménager les principaux points d'arrivée de manière à fournir de grands espaces publics et des vues dégagées sur les berges.
 - b** Fournir des éléments du domaine public de grande qualité, comme l'éclairage, le mobilier et l'aménagement paysager, afin de bien définir et de mettre de l'avant le sentiment d'arrivée du public.
- ii** Mettre en valeur les liens entre les rives, les sentiers adjacents, les parcs et les quartiers, et concevoir des liaisons harmonieuses avec les réseaux de sentiers et les paysages de rue.
 - a** Renforcer les aménagements de rues perpendiculaires et les liens piétonniers en tant que points d'arrivée.

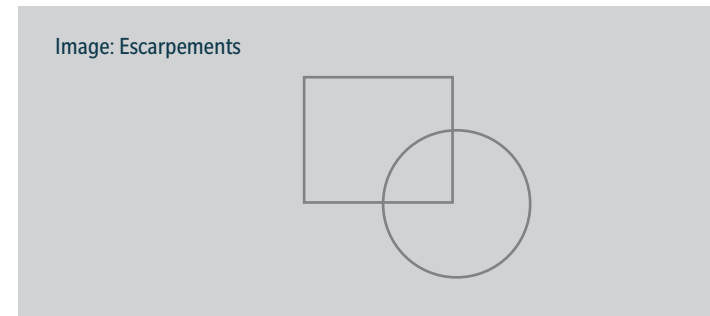
B Lieux de repos et places assises

À intervalles réguliers le long des promenades riveraines, aménager des lieux de repos et des places assises pour que les visiteurs puissent profiter du paysage riverain.

- i** Fournir des lieux de repos et des endroits où les visiteurs peuvent s'arrêter, admirer le paysage et interagir avec l'environnement à intervalles réguliers le long du rivage.
- ii** Envisager l'ajout de belvédères et de plateformes surélevées ou en saillie offrant des points de vue uniques et des espaces publics supplémentaires le long des sentiers et des promenades.
- iii** Concevoir des espaces et des installations qui favorisent la détente et les interactions sociales, comme des assises confortables, des hamacs, des structures d'ombrage et des installations d'interprétation ou artistiques.

C Escarpements et remblais

Adapter les caractéristiques topographiques importantes des rives pour assurer l'accès du public et améliorer l'expérience utilisateur.



- i** Dans les zones accessibles au public où le terrain est escarpé, aménager des sentiers, des rampes et des escaliers universellement accessibles pour relier les niveaux.
- ii** Aménager des lieux surélevés, comme des belvédères, offrant une vue imprenable et sans obstruction sur les rives.
 - a** Mettre en valeur les points de vue surélevés donnant sur la rivière. Ces endroits peuvent être mis en valeur à la fois comme sites panoramiques et lieux publics d'observation.
- iii** Développer des aménagements en paliers comprenant un enchaînement attrayant d'espaces publics offrant des points de repos universellement accessibles et des pentes adaptées à un vaste éventail de capacités.
 - a** Lorsque la topographie ne permet pas des liaisons au même niveau, aménager des accès universellement accessibles en surface, avec des indications claires et des trajets de rechange.
 - b** Envisager de mettre en place des liens mécaniques pour l'accès à endroits et à des destinations stratégiques, comme des ascenseurs et des funiculaires, afin de faciliter l'accessibilité universelle.
 - c** Veiller à ce que les aménagements conservent les qualités inhérentes aux points d'intérêt naturels et aux caractéristiques géographiques.

- iv** Veiller à ce que l'emplacement, la conception et l'utilisation des infrastructures bâties n'entraînent pas d'effets environnementaux négatifs sur les habitats sensibles situés sur les escarpements

D Ponts et passages à niveau

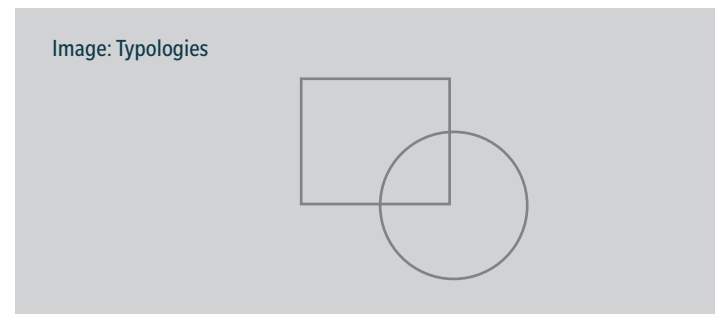
Afin d'améliorer l'accessibilité et l'expérience du public au bord de l'eau, concevoir des ponts interprovinciaux et piétonniers pour relier les sentiers et les promenades riveraines et pour servir de destinations en soi.

- i** Passerelles pour piétons :
 - a** Relier les rives et les îles avec des ponts et des passages piétonniers pour assurer la continuité des parcours du Sentier de la capitale et favoriser l'accès aux îles.
 - b** S'assurer que les ponts sont suffisamment larges (plus de 5 m de largeur) pour répondre à l'utilisation et à la demande futures.
 - c** Intégrer des obstacles physiques pour limiter l'accès des véhicules, comme des bornes rétractables, afin de permettre un accès seulement aux fins et aux heures autorisées.
- ii** Ponts routiers interprovinciaux :
 - a** Inclure des installations piétonnières et cyclistes spacieuses et sécuritaires sur tous les grands ponts afin d'améliorer les liens régionaux.
 - b** Optimiser les liens entre les sentiers et les culées de ponts pour mettre l'accent sur les points d'arrivée au bord de l'eau.
 - c** Intégrer des belvédères et des points d'observation aux passages au-dessus des cours d'eau afin de mettre en valeur des vues spectaculaires et panoramiques.



3 Typologies de rivage

Avant de procéder à un aménagement le long d'un rivage, déterminer la typologie du rivage et l'approche à adopter en fonction de l'usage prévu et des installations envisagées. Les aménagements riverains présentent généralement l'une des trois typologies suivantes : aménagée, stabilisée et naturalisée.



A Rivages

Les interventions sur les rivages devraient inclure un mélange des trois typologies afin de créer des lieux animés et résilients.

- i** Accorder la priorité aux rivages aménagés à proximité des pôles et des lieux publics urbains.
- ii** Aménager des berges stabilisées dans certaines zones pour protéger les sentiers, les infrastructures bâties et les rives vulnérables à l'érosion.
- iii** Dans la mesure du possible, réhabiliter et améliorer les rivages afin d'améliorer les avantages écologiques et de réduire au minimum l'entretien continu.
- iv** Ces typologies peuvent être combinées de diverses façons et ne s'excluent pas mutuellement (p. ex., une promenade construite au-dessus d'une bordure de rivière naturalisée).

B Rivages aménagés

Cette typologie accorde la priorité à l'interaction humaine avec l'eau et comprend des murs, des quais et des éléments structuraux. Elle intègre des rivages fortement aménagés, conçus principalement pour une utilisation humaine, et de vastes infrastructures, des commodités publiques et des espaces pour les activités récréatives.

- i** Les rivages aménagés doivent être situés à proximité d'espaces publics, comme des parcs urbains, des esplanades, des quais et des marinas, près du bord de l'eau.
- ii** Les rivages aménagés peuvent inclure :
 - a** des éléments structuraux importants, comme des murs de soutènement, des quais, des jetées et des culées, adaptés aux usages intensifs du site;
 - b** des rivages consolidés conçus pour résister aux inondations et à l'érosion, tout en offrant un accès public jusqu'au bord de l'eau ou, dans certains cas, au-dessus de l'eau.
- iii** Assurer l'intégration d'éléments urbains, comme de l'éclairage, du mobilier, de l'affichage et des structures bâties, afin de dynamiser le bord de l'eau.
 - a** Cela peut comprendre des services publics et des installations récréatives, comme des centres de location, des bâtiments, des pavillons et des kiosques saisonniers.
- iv** Veiller à ce que toutes les structures résistent aux inondations et intègrent des systèmes novateurs de gestion des eaux pluviales.
- v** Les rivages aménagés peuvent nécessiter des mesures d'atténuation créatives et des améliorations environnementales, comme des îlots de végétation, pour compenser les utilisations humaines.

C Rivages stabilisés

On a habituellement recours à cette typologie pour prévenir l'érosion et protéger les infrastructures aménagées, comme les sentiers, les parcs et les installations récréatives. Il peut s'agir d'éléments techniques et verts améliorés et de solutions naturelles pour maintenir la stabilité et l'équilibre entre l'activité humaine et les processus écologiques.

- i** Il convient de recourir à des interventions de stabilisation des rives appropriées au besoin.
- ii** Cette typologie peut nécessiter des interventions techniques robustes, comme l'enrochement, les toiles géotextiles et les revêtements en pierre, afin de stabiliser le rivage et de protéger les éléments adjacents, particulièrement dans les zones exposées aux courants forts et à l'action des vagues.
- iii** Intégrer des aménagements en terrasses aux endroits appropriés et varier les configurations du rivage afin de créer des espaces attrayants et de favoriser l'interaction humaine avec le bord de l'eau.
- iv** Accorder la priorité aux méthodes de bio-ingénierie dans la mesure du possible (p. ex., rivages vivants).
- v** Planter des espèces résistantes aux inondations le long du rivage pour prévenir l'érosion et améliorer la valeur écologique.
- vi** Concevoir des aménagements paysagers résistants aux inondations et des structures surélevées afin d'atténuer les répercussions des inondations saisonnières ou extrêmes.

D Rivage naturalisé

Un rivage naturalisé désigne un secteur riverain qui a été restauré à un état plus naturel, souvent par la plantation de végétation indigène et la création d'habitats pour la faune locale. Ce processus aide à stabiliser les berges, à réduire l'érosion, à créer des habitats urbains et à améliorer la qualité de l'eau en filtrant les polluants. Il rehausse également la beauté et la valeur écologique de la région en favorisant un environnement plus durable et résilient.

- i** Mettre l'accent sur la restauration et l'enrichissement de la végétation riveraine pour créer des habitats pour les espèces sauvages et améliorer les fonctions écologiques grâce à la plantation d'espèces indigènes et à l'enlèvement et au contrôle des espèces envahissantes.
- ii** Accorder la priorité aux infrastructures naturelles et aux solutions axées sur la nature, comme les stratégies de gestion écologique des inondations intégrant des zones humides et des plaines inondables qui absorbent l'excès d'eau lors d'inondations.



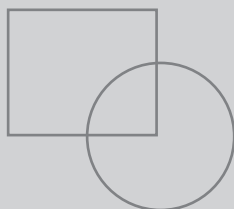
3 Typologies de rivage

- iii Réduire au minimum l'utilisation de structures dures en intégrant des zones tampons plantées, des zones riveraines et des pentes végétalisées pour un contrôle naturel de l'érosion et la restauration des habitats.
- iv Les rivages naturalisés peuvent comprendre des promenades en bois surélevées ou des sentiers perméables pour permettre aux piétons de se déplacer sans perturber l'écosystème.

E Améliorations écologiques

Les rivages remplissent d'importantes fonctions écologiques et soutiennent une grande variété d'espèces aquatiques, terrestres et riveraines. Dans toutes les typologies de rivages, il est possible de mettre en œuvre des solutions favorables à la nature afin d'accroître la biodiversité riveraine et aquatique.

Image: Paysages riverains



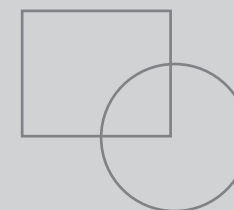
- i Diversifier les conditions riveraines pour créer des habitats de niche et une gamme variée de conditions écologiques.
 - a Prioriser les techniques de bio-ingénierie adaptées à la force du courant et aux variations du niveau de la rivière, capables de résister aux crues intenses et à l'érosion.
 - b Concevoir des rives sinueuses composées de multiples terrasses et niveaux adaptés aux fluctuations saisonnières du niveau de l'eau.
 - c Aménager des saillies ou des plateaux submergés le long des murs pour offrir un habitat aquatique et réduire la turbulence près du rivage.

- ii Lors de l'aménagement de nouvelles installations riveraines, minimiser les répercussions sur l'environnement et renforcer l'intégrité écologique du milieu dans la mesure du possible.
 - a Dans les zones où la biodiversité est limitée, introduire de la végétation pour restaurer les rivages dégradés et améliorer les caractéristiques de l'habitat.
 - b Envisager le recours à des îlots flottants ou à des plateformes de plantation ancrées pour intégrer des éléments naturels dans les zones fortement aménagées.
 - c Accorder la priorité aux éléments comme les troncs submergés, les masses racinaires et la végétation aquatique indigène pour offrir des abris et des frayères aux poissons et aux amphibiens.
 - d Intégrer des caractéristiques comme des crevasses, des poches de plantation ou des rebords sous-marins dans la conception afin de créer un habitat pour les poissons, les oiseaux et les invertébrés.
- iii Rediriger les eaux de ruissellement vers des zones végétalisées ou contrôlées aux fins de traitement.
 - a Intégrer des rigoles de drainage biologiques, des jardins de pluie ou des surfaces perméables pour filtrer et ralentir les eaux pluviales avant qu'elles ne pénètrent dans la rivière.
 - b Optimiser la végétation le long du rivage et intégrer les caractéristiques du site et des modèles de drainage pour ralentir et filtrer les eaux de ruissellement.

4 Conditions d'inondation

La rivière des Outaouais et ses affluents sont des cours d'eau à crues printanières caractérisés par des inondations saisonnières annuelles. Les terres adjacentes à ces plans d'eau sont sujettes à des inondations périodiques durant des périodes saisonnières prévisibles. Une plaine inondable se compose de deux sous-éléments principaux qui diffèrent en termes de risque d'inondation, de fonction hydraulique et de restrictions réglementaires, soit le canal d'évacuation des crues et le périmètre d'inondation.

Image: Conditions d'inondation



A Canal d'évacuation des crues

Représente la partie la plus dynamique et la plus dangereuse de la plaine inondable où l'eau coule le plus rapidement lors d'inondations importantes.

- i Les infrastructures et les aménagements situés le long du canal d'évacuation des crues doivent être conçus pour résister à un volume d'eau élevé et à une vitesse d'écoulement élevée.
- ii Concevoir les aménagements paysagers et les infrastructures de manière à ce qu'elles puissent résister à l'érosion et aux forces d'affouillement causées par les inondations et les courants importants.
- iii Accorder la priorité à la protection et à la restauration des fonctions naturelles du canal d'évacuation des crues, y compris les terres humides, les zones tampons riveraines et les corridors végétatifs, pour stabiliser les rives.
- iv Éviter d'aménager dans cette zone des bâtiments permanents ou des infrastructures essentielles.
- v Prioriser les espaces ouverts, la restauration écologique et les utilisations adaptées au milieu (p. ex., sentiers, rampes de mise à l'eau des bateaux et zones d'habitat).
- vi Concevoir tous les éléments de façon à ce qu'ils résistent aux inondations et ne subissent qu'un minimum de dommages ou aucun dommage en cas d'inondation.



4 Conditions d'inondation

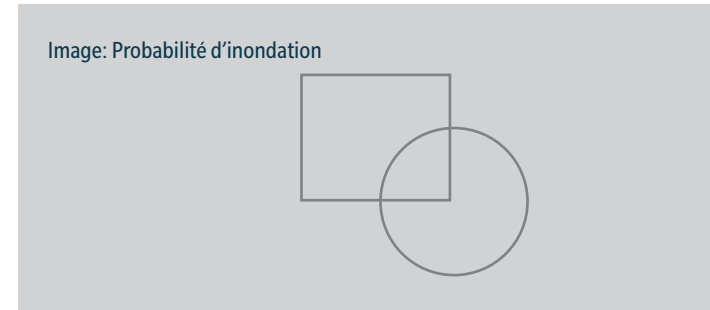
B Périmètre d'inondation

Représente la partie extérieure de la plaine inondable, qui est sujette à des inondations occasionnelles ou moins graves et reçoit et stocke l'eau stagnante pendant les inondations.

- i** Les installations qui se trouvent dans le périmètre d'inondation doivent comprendre des mesures d'atténuation des inondations, comme des fondations surélevées ou des barrières étanches et des réseaux de services publics résilients.
 - a** Les structures doivent être adaptées aux inondations — y compris des services publics surélevés, des matériaux résistants aux inondations et des voies d'évacuation accessibles — et compatibles avec la dynamique naturelle de la rivière dans la mesure du possible.
 - b** Dans certains cas, envisager d'élever le terrain pour protéger les aménagements et/ou de mettre en œuvre des mesures structurelles de lutte contre les inondations afin de protéger les biens vulnérables.
- ii** Concevoir les parcs, les sentiers et les espaces publics situés dans les périmètres d'inondation de manière à ce qu'ils puissent résister aux inondations occasionnelles tout en demeurant fonctionnels et attrayants en dehors des périodes de crue.
- iii** Permettre des usages publics plus intensifs lorsque les risques d'inondation sont limités et gérables.
- iv** Les usages acceptables peuvent comprendre des installations récréatives, des pavillons, des places ou des structures flexibles.
- v** Toutes les structures doivent comporter des caractéristiques de conception résistantes aux inondations (p. ex., des planchers surélevés, des matériaux inondables et des zones conçues pour absorber les dommages sans sacrifier le reste).

C Probabilité d'inondation

Les plaines inondables constituent une partie importante du réseau d'espaces ouverts de la capitale, offrant de grands espaces de parc et publics et un vaste accès aux rives. Le débit des cours d'eau présente une forte variabilité, mais les fluctuations saisonnières suivent un cycle régulier.



- i** Des variations régulières du niveau de l'eau se produisent chaque saison, comme indiqué ci-dessous :
 - variation normale — environ 1,3 m entre les conditions printanières et estivales (niveau habituel des hautes eaux/basses eaux);
 - conditions de crue : environ 2,5 m d'eau au-dessus des niveaux printaniers médians;
 - conditions de sécheresse : environ 0,4 m sous les niveaux médians.
- ii** L'intensité et la fréquence des inondations devraient augmenter avec les changements climatiques.
 - a** Intégrer les projections d'inondations futures et les scénarios de changement climatique dans les prévisions des probabilités et les hypothèses de conception.
- iii** La probabilité d'inondation peut être classée comme suit :
 - a** zone d'inondation fréquente (plaine inondable, historique de cinq ans) — zones les plus fréquemment inondées, généralement touchées par les fluctuations annuelles liées à la fonte des neiges printanières, subissant des inondations normales ou mineures. Ces zones sont également sujettes à des inondations importantes;

- b** zone à forte probabilité d'inondation (plaine inondable, historique de 5 à 20 ans) — zones très vulnérables présentant une forte probabilité de récurrence d'inondations mineures et d'inondations importantes peu fréquentes;
- c** zone à probabilité d'inondation modérée (plaine inondable, historique de 20 à 100 ans) — zones sujettes à des inondations périodiques moins fréquentes;
- d** zone à faible probabilité d'inondation (plaine inondable, historique de 100 à 350 ans) — zones sujettes à des inondations peu fréquentes, mais ayant des répercussions et présentant un risque important pour les actifs et l'infrastructure.

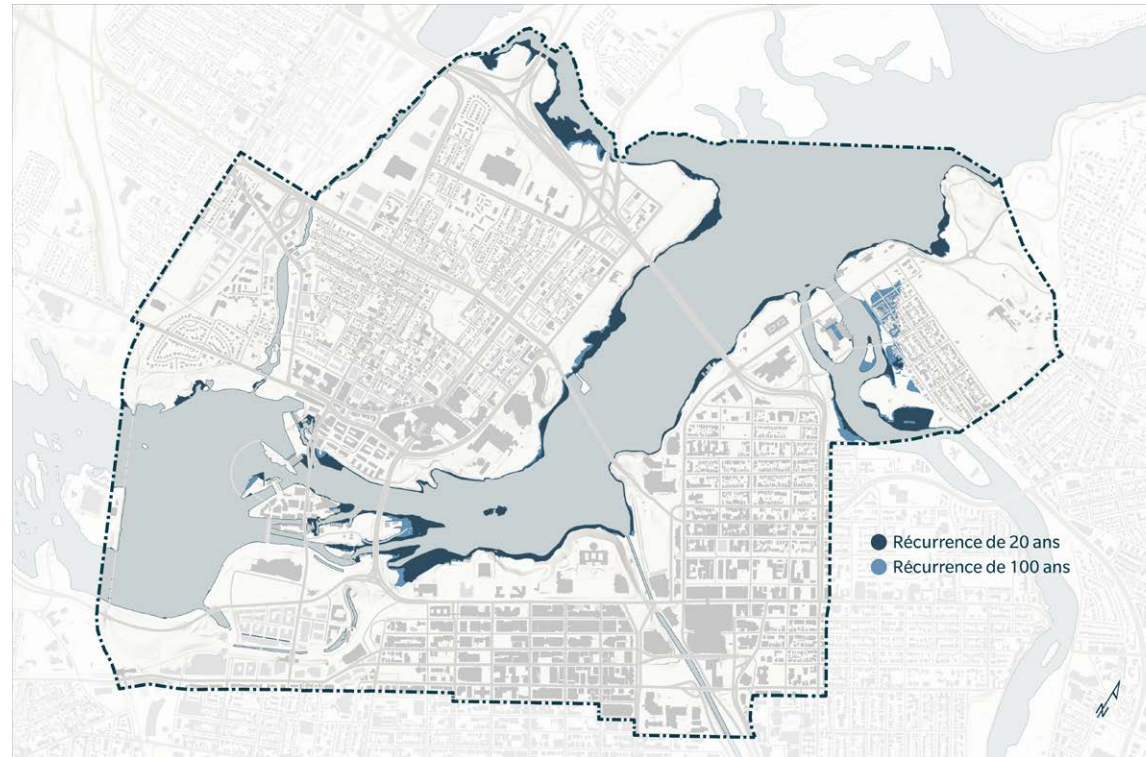
D Gestion des risques

- a** Tous les actifs et toutes les infrastructures qui se trouvent dans la plaine inondable sont vulnérables à des niveaux variables de risque d'inondation, qui devraient augmenter à l'avenir en raison des répercussions des changements climatiques. Par conséquent, tous les investissements doivent être planifiés conformément au cadre de gestion des risques ci-dessous.
- i** Les risques d'inondation peuvent être définis selon l'équation « risque = probabilité x gravité », où :
 - a** la probabilité fait référence à la probabilité ou à la fréquence de l'occurrence;
 - b** la gravité désigne les conséquences ou les répercussions potentielles d'une inondation. Cela concerne à la fois l'intensité de l'inondation (p. ex., profondeur et vitesse d'écoulement) et la vulnérabilité des actifs exposés.
- ii** La vulnérabilité décrit la susceptibilité d'un emplacement, d'une structure ou d'un système donné de subir des dommages causés par les inondations. Les principales considérations incluent :
 - a** le type de bien, p. ex., l'infrastructure essentielle (comme les services publics), les bâtiments ou les espaces ouverts;
 - b** la tolérance à l'égard des perturbations ou des pertes, p. ex., les installations essentielles par rapport aux espaces récréatifs;



4 Conditions d'inondation

Plaines inondables du cœur de la capitale



- c** L'adaptabilité, c'est-à-dire la capacité de l'aménagement paysager à absorber les répercussions des inondations ou à s'en remettre;
- iii** L'investissement dans la plaine inondable devrait correspondre au niveau de risque d'inondation, tel que déterminé par le cadre suivant.
 - a** Prioriser les investissements dans des infrastructures peu vulnérables aux dommages et aux perturbations.
 - b** Éviter ou réduire au minimum l'investissement dans des infrastructures coûteuses qui sont permanentes ou difficiles à remplacer dans les zones à risque élevé, comme le canal d'évacuation des crues.

- c** Lorsque des biens vulnérables sont nécessaires (p. ex., services publics et kiosques de service), s'assurer qu'ils sont conçus pour être récupérés rapidement ou facilement remplacés.

5 Conception de plaine inondable

La conception et la construction dans les plaines inondables réglementées devraient être conformes aux exigences environnementales et réglementaires tout en réduisant au minimum les risques pour les personnes, les biens et les écosystèmes. La conception des espaces et des installations nécessite des techniques d'atténuation pour minimiser les risques tout en procurant un avantage public.

A Parcs

Les parcs publics présentent une faible vulnérabilité face aux inondations et constituent un excellent usage des plaines inondables.

- i** Les aménagements typiques comprennent des parcs résilients, des pavillons saisonniers et des composantes modulaires qui peuvent être facilement retirés ou remplacés suite à une inondation.
- ii** Concevoir des zones qui peuvent passer de l'utilisation à des fins récréatives pendant les périodes sèches à des zones de rétention d'eau inondées pendant les inondations.
 - a** Choisir des matériaux durables à faible entretien qui peuvent résister aux inondations périodiques et à l'exposition à l'eau.
 - b** Intégrer des caractéristiques comme des zones inondables, des espaces verts absorbants et des rigoles de drainage biologique pour capter et gérer les eaux de crue et les écoulements terrestres.
 - c** Laisser les eaux de crue couler et se résorber naturellement sans causer de dommages. Éviter les infrastructures rigides qui entravent l'écoulement de l'eau.
- iii** La conception doit tenir compte du cycle de vie des biens, en reconnaissant que les espaces publics, les services publics et l'infrastructure peuvent subir plusieurs inondations mineures au cours de leur durée de vie opérationnelle.
 - a** Prévoir des plans de rivage résilients, construits ou stabilisés et/ou une végétation riveraine pour stabiliser les berges.
 - b** Utiliser des éléments tolérants aux inondations ou facilement remplaçables capables de résister à la saturation périodique et aux forces d'érosion.
- iv** Les sentiers devraient être situés à l'extérieur de la plaine inondable, dans la mesure du possible, ou une autre voie bien définie et accessible devrait être indiquée pendant les inondations.
 - a** Tenir compte des inondations et des dommages possibles lors d'événements météorologiques peu fréquents.



5 Conception de plaine inondable

- b** Les parcs aménagés dans la plaine inondable doivent être conçus de manière à pouvoir être inondés.
- c** Élévation des caractéristiques vulnérables d'au moins 0,5 m au-dessus du niveau de crue prévu sur 100 ans.

B Bâtiments

Les bâtiments sont très vulnérables aux dommages causés par les inondations et nécessitent une attention particulière lorsqu'ils sont situés à proximité des cours d'eau.

- i** Dans certaines circonstances particulières, certains bâtiments peuvent exister ou être construits en bordure du périmètre d'inondation.
- ii** Les bâtiments sont très vulnérables aux dommages causés par les inondations et sont donc considérés comme des actifs à risque élevé.
 - a** Veiller à ce que les bâtiments et l'infrastructure dans les zones inondables soient conçus pour être résilients, avec des structures surélevées, des matériaux résistant aux inondations et des conceptions adaptatives, le cas échéant.
 - b** Envisager des mesures de protection contre les inondations pour réduire les répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes.
 - c** Dans des circonstances spéciales, envisager des techniques d'atténuation des inondations pour détourner l'eau des bâtiments vulnérables.

C Infrastructures

Il est inévitable que certaines infrastructures essentielles existent ou soient construites dans les plaines inondables et à proximité des cours d'eau.

- i** Surélever les infrastructures essentielles, comme les composantes mécaniques et électriques, au-dessus des niveaux d'inondation à forte probabilité (5 à 20 ans).
- ii** Certains éléments bâtis, comme des culées de pont, des fondations structurelles ou des murs de soutènement, peuvent être nécessaires le long du canal d'évacuation des crues.
 - a** S'assurer que la conception et l'ingénierie peuvent résister à des forces et des volumes d'inondations maximaux.

D Installations riveraines

Les installations riveraines sont essentielles pour assurer l'accès public aux cours d'eau, et leur vulnérabilité varie selon leur type et leur emplacement.

- i** Offrir des points d'accès adaptés au bas niveau d'eau estival au moyen de passerelles, de marches, de rampes ou de terrasses et paliers submergés menant jusqu'au bord de l'eau.
 - a** Les aménagements typiques incluent des passerelles et des quais saisonniers pour accéder à l'eau.
 - b** Les aménagements permanents peuvent inclure des quais, des passerelles, des plateformes d'observation surélevées, du mobilier urbain et des composantes d'aménagement paysager.
- ii** Concevoir des installations hautement résistantes aux conditions du canal d'évacuation des crues et aux inondations fréquentes.
 - a** Utiliser des matériaux durables et immersibles conçus pour résister à un mouillage fréquent.
 - b** Accorder la priorité aux éléments modulaires, amovibles ou faciles à réparer ou à remplacer.

- iii** Concevoir des installations riveraines résistantes aux fluctuations régulières du niveau d'eau, à l'érosion par la glace et aux forces d'érosion.
 - a** Surélever les éléments bâtis permanents au-dessus du niveau habituel des hautes eaux et des niveaux atteints par la glace durant l'hiver.
 - b** Envisager des aménagements saisonniers ou amovibles afin de réduire les risques.



5.2 LES LIEUX PUBLICS ET LES ESPACES VERTS DE LA CAPITALE

Un réseau de parcs, de places, de lieux publics et d'espaces verts dans la capitale qui est intégré de manière harmonieuse aux terrains fédéraux et fournit des corridors verts et des réseaux dans l'ensemble de la ville.

Principaux objectifs

- 1 Fournir un réseau de lieux publics et d'espaces verts qui proposent différentes activités et fonctions écologiques.
- 2 Protéger et améliorer les fonctions écologiques des espaces verts afin d'assurer leur longévité, leur beauté et leur résilience face aux pressions liées aux changements climatiques et à la densification.
- 3 Veiller à ce que les programmes soient en adéquation avec la capacité et l'utilisation publique de ces espaces, qui contribuent au couvert forestier, offrent des avantages écologiques précieux et constituent des lieux de détente et de repos pour la population, ou que la capacité de programmation souhaitée soit planifiée de manière adéquate pour maintenir également d'autres fonctions.
- 4 Concevoir des lieux publics et des espaces verts à multiples facettes, qui offrent des possibilités de programmes flexibles en toutes saisons.
- 5 Concevoir des sentiers et des corridors verts prioritaires pour la circulation piétonnière afin de relier les lieux publics et d'offrir à la population des conditions d'utilisation de grande qualité.
- 6 Proposer des pavillons, des services, des œuvres d'art, des jeux et des possibilités de loisirs pour animer les parcs urbains et les lieux publics.



Légende

- Parc
- Espace ouvert urbain
- Terrains institutionnels
- Parcs de la Capitale (existant/ futur)
- Espace naturel

Concept des lieux publics et les espaces verts de la capitale

1 Lieux publics et espaces verts

Les lieux publics et les espaces verts de la capitale comprennent une vaste gamme d'aires ouvertes et naturelles désignées pour un usage public à long terme. Ces terres offrent une diversité d'expériences et de possibilités pour le plaisir du public, ainsi que d'importants avantages écologiques et environnementaux qui contribuent à la qualité de vie urbaine.

A Parcs

Comprennent une variété de parcs de la capitale qui offrent un éventail d'expériences, d'activités et de possibilités de programmes.

- i** Fournir une gamme d'échelles et de typologies des parcs pour tenir compte de diverses fonctions récréatives, culturelles, écologiques et sociales.
- ii** Intégrer des espaces souples qui permettent d'utiliser les données programmées et non programmées à différents moments de la journée et selon différentes saisons de l'année.
- iii** Renforcer l'intégration des parcs dans le tissu urbain environnant en assurant des liaisons claires avec les rues et les réseaux de sentiers à proximité.
- iv** Intégrer les parcs à des réseaux plus vastes d'espaces publics et de systèmes de mobilité par des sentiers continus, des corridors verts et un accès multimodal.
- v** Dynamiser les parcs grâce à divers programmes qui encouragent leur utilisation par le public.
- vi** Intégrer des éléments ludiques et propices à la découverte, tels que des fontaines et des jeux d'eau, des structures d'escalade et des œuvres d'art interactives afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs de tous âges et de toutes capacités dans les parcs.
- vii** Le cas échéant, intégrer les perspectives autochtones et offrir des opportunités d'apprentissage sur la signification historique et culturelle du site.
- viii** Fournir des perspectives sur le passé de la région et l'évolution de l'espace urbain en interprétant les sites historiques, monuments et artefacts.

ix Les **parcs de la capitale** comprennent des espaces distinctifs qui offrent des expériences uniques au cœur de la capitale.

- a** Conserver les caractéristiques culturelles et historiques dans le cadre de la conception des parcs de la capitale afin de refléter l'importance nationale et le caractère de ces espaces. Lorsque des remplacements en fin de cycle de vie sont nécessaires, privilégier le remplacement du mobilier architectural et urbain ainsi que des équipements dans le même style que les originaux.
 - b** Concentrer les investissements en immobilisations et regrouper les services et les commodités dans les parcs de la capitale afin de maintenir leur qualité et leur attrait pour le public.
 - c** Maintenir et améliorer l'accessibilité, la connectivité et la valeur esthétique des parcs de la capitale grâce à un aménagement paysager soigné, en veillant à ce qu'ils constituent des destinations accueillantes pour les loisirs passifs et actifs.
 - d** Fournir des installations et des services complémentaires qui améliorent l'expérience utilisateur de chaque parc.
 - e** Élaborer des plans de gestion et des lignes directrices propres à chaque parc afin de préserver et d'améliorer la beauté de chacun d'entre eux et d'orienter les interventions continues en matière d'entretien, de plantation et d'infrastructure.
 - f** Autoriser les pavillons qui s'intègrent au caractère du parc et servent d'espaces polyvalents pouvant accueillir une variété d'utilisations. Veiller à ce que leur design corresponde ou fasse référence de manière visible au style établi du parc et à son époque de conception.
- x** Encourager l'intégration des parcs municipaux dans le réseau global d'espaces publics, à l'aide de passerelles et de sentiers.

B Espace public urbain

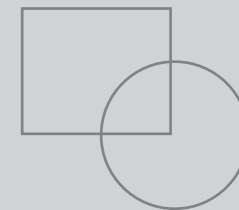
Comprennent principalement des endroits à surface dure comme la rue Sparks, les cours de la promenade Sussex et d'autres aires publiques urbaines.

- i** Promouvoir les espaces publics urbains comme lieux regroupant les activités formelles et informelles.
- ii** Veiller à ce que la conception des espaces publics urbains respecte des normes élevées, notamment en matière d'éclairage, de mobilier et de matériaux utilisés.
- iii** Autoriser les services commerciaux complémentaires à petite échelle et les commodités destinées aux usagers dans la place publique afin d'apporter dynamisme, animation et confort, en accord avec le caractère et la vocation du site.
- iv** Le cas échéant, autoriser les utilisations publiques telles que les marchés et les marchands, les événements, les rassemblements sociaux et les programmes saisonniers.

C Terrains institutionnels

Comprennent les terres entourant de grands bâtiments institutionnels, comme des musées, des galeries et des sites administratifs publics.

Image: Terrains institutionnels



- i** S'assurer que les terrains institutionnels sont des espaces accessibles au public, le cas échéant, et que leur conception reflète la signification, l'identité et le caractère accueillant de l'institution.



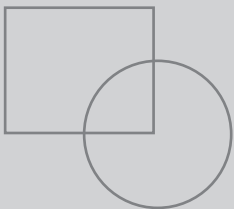
1 Lieux publics et espaces verts

- ii Créer des espaces bien proportionnés et invitants sur le parvis et à l'entrée qui sont universellement accessibles, adaptés et reflétant le rôle et la raison d'être de l'établissement.
- iii Maintenir et renforcer une approche de conception formelle et soigneusement entretenue. Concevoir des éléments d'aménagement paysager durs et mous, comme le pavage, le mobilier et les surfaces, selon des normes de qualité élevées et inclure des revêtements pour piétons et des plantations ornementales.
- iv Cadrer les principaux points de vue vers et depuis les bâtiments institutionnels et les rues et approches environnantes grâce à l'aménagement paysager, en veillant à la visibilité et à la lisibilité.
- v Interdire les utilisations commerciales ou les commodités qui portent atteinte au caractère digne et à l'aménagement des terrains.

2 Typologies de paysage

Les espaces libres intègrent toute une gamme d'aménagements paysagers, allant des places urbaines aux zones naturalisées. Ces typologies devraient être combinées et aménagées dans des espaces libres en adoptant une approche d'infrastructure verte, de manière à créer des zones urbaines de grande qualité, tout en améliorant la biodiversité globale et l'écologie urbaine du cœur de la capitale.

Image: Typologies de paysage



A Places

Comprennent principalement des zones urbaines aménagées en dur, habituellement près de bâtiments et de rues; conçues comme des lieux de rassemblement importants, des sites commémoratifs ou d'autres points d'intérêt.

- i Concevoir les places publiques comme des espaces polyvalents et flexibles qui peuvent accueillir une forte circulation piétonnière.
- ii Intégrer des sièges publics, des structures d'ombre et des éléments végétaux tels que des arbres urbains et des plantations ornementales afin de garantir un environnement confortable pour les usagers.
- iii Mettre en valeur les places et les lieux publics grâce à des éléments de conception particuliers, à l'éclairage et à des points d'intérêt, tels que des installations commémoratives ou artistiques publiques, des jeux d'eau et des pavillons, le cas échéant.

B Pelouses

Comprennent les surfaces gazonnées qui peuvent accueillir une gamme de fonctions, allant des espaces de rassemblement officiels aux loisirs passifs.

- i Concevoir et entretenir des espaces gazonnés formels pouvant résister à l'usage prévu et à la circulation piétonnière.
- ii Définir l'espace clairement grâce à un nivellement, un aménagement des bordures ou un encadrement végétal, tout en conservant une ouverture permettant des programmes flexibles et une utilisation non structurée.
- iii Assurer l'accessibilité universelle à toutes les pelouses et entre celles-ci, grâce à des pentes douces, des surfaces périphériques fermes et des sentiers accessibles, le cas échéant.

C Espaces verts

Comprennent des espaces passifs végétalisés qui ajoutent au caractère naturel du cœur de la capitale, offrent des possibilités d'activités de plein air et constituent des lieux de repos à l'abri de la chaleur.

- i Améliorer la qualité et la fonctionnalité des espaces verts grâce à des plantations formelles, à la terraformation et à une conception réfléchie.
- ii Intégrer des sentiers et des passerelles dans les espaces verts qui améliorent la connectivité au sein des espaces verts et vers d'autres sites.
- iii Augmenter le nombre d'arbres dans les espaces verts.
- iv Accorder la priorité à la plantation résiliente de plantes vivaces ornementales et d'espèces indigènes qui améliorent la biodiversité.
- v Offrir des éléments de confort comme de l'ombre, du mobilier pour le repos et des installations comme des fontaines et des toilettes.
- vi Mettre en place des installations et des services commerciaux limités qui complètent l'utilisation des espaces verts.

D Zones naturalisées

Comprennent des zones et des habitats (parfois interdits d'accès) qui ajoutent au caractère naturel de la capitale et sont importants pour la conservation de la biodiversité.

- i Conserver et améliorer les zones naturalisées en préservant leur intégrité écologique, en favorisant la biodiversité et en veillant à ce que les caractéristiques naturelles soient protégées.
- ii Utiliser la végétation pour créer des zones tampons entre les aires d'activité et les milieux naturels.
- iii Promouvoir la restauration et l'amélioration écologiques pour améliorer la biodiversité et les services écologiques :
 - a Gérer et limiter la propagation des espèces végétales envahissantes.
 - b Restaurer la biodiversité du sous-bois, notamment les arbustes indigènes, les fougères, les plantes herbacées non graminoides et les plantes éphémères, grâce à des initiatives de plantation ciblées dans les zones perturbées.
 - c Envisager des techniques de régénération telles que les mini-forêts ou l'élimination sélective et la plantation successive.



2 Typologies de paysage

- iv** Encourager des utilisations et des installations appropriées compatibles avec leur caractère et leur capacité écologique, comme les promenades, les belvédères et les structures surélevées ayant un impact minimal.
 - a** Dans certains cas, restreindre l'accès aux zones naturalisées lorsque cela est nécessaire pour des raisons de sûreté, de sécurité ou d'écologie.
- v** Accorder la priorité aux espèces végétales indigènes résilientes et aux communautés végétales diversifiées et autonomes, composées d'espèces formant un couvert forestier, un sous-bois et un tapis végétal.
- vi** Utiliser des moyens créatifs et novateurs d'introduire et d'intégrer de petites zones naturalisées dans les parcs et les espaces publics, comme les mini-forêts ou les rigoles de drainage biologique.

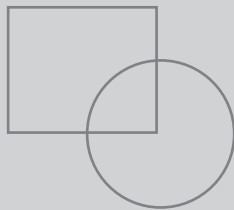
3 Connectivité

Comprend un réseau de sentiers et de liens publics dans l'ensemble des villes qui soutient à la fois un environnement urbain piétonnier et une connectivité écologique.

A Promenades et liens




Créer une hiérarchie claire des promenades et des liens piétonniers afin d'offrir un environnement confortable aux piétons et de permettre des connexions intuitives à travers les espaces publics.

Image: Hiérarchie des sentiers



Les connexions des lieux publics et les espaces verts de la capitale

Légende

-  Promenades et liens
-  Sentier de la capitale
-  Promenades

- i** Créer un réseau piétonnier clair composé d'esplanades, de sentiers et de promenades qui relient les rues et les trottoirs aux destinations.
 - a** Veiller à ce que les parcs et les espaces publics soient intégrés aux sentiers et aux réseaux de transport en commun environnants afin de faciliter l'accès.
 - b** Mettre en valeur les places d'entrée et les points d'arrivée dans les espaces verts situés à des intersections logiques, avec un éclairage et des commodités appropriées afin de créer un environnement confortable pour les utilisateurs.

- c** Utiliser les détails de la chaussée, la signalisation et la conception du site pour distinguer et renforcer la priorité des piétons dans l'ensemble du secteur du cœur de la capitale.
- ii** Fournir des indications pour orienter les personnes vers les espaces publics depuis les zones urbaines à forte circulation.
- iii** Prévoir des rampes d'accès universels et des escaliers complémentaires lorsque nécessaire afin de se déplacer parmi les différents niveaux. Envisager l'installation d'ascenseurs ou d'autres dispositifs mécaniques afin d'assurer un accès universel dans les endroits difficiles d'accès.



3 Connectivité

B Sentier de la capitale

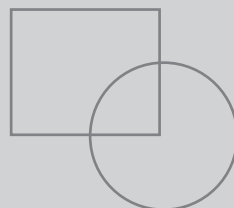
Le Sentier de la capitale est un réseau de plus de 200 kilomètres de sentiers polyvalents hors route dans la région de la capitale du Canada qui relie les usagers à des destinations, des espaces ouverts et d'autres corridors de mobilité.

- i Prioriser la construction des segments manquants afin d'améliorer la connectivité globale de l'ensemble du réseau de mobilité active.
- ii Concevoir des corridors de sentiers polyvalents hors route de grande qualité qui privilégient la sécurité et le confort des utilisateurs.
- iii Accorder la priorité à l'expérience piétonnière dans l'ensemble du centre urbain :
 - a Mettre en place des mesures apaisantes, telles que des zones à circulation lente et la séparation des sentiers dans les zones très fréquentées, et délimiter des itinéraires, y compris des pistes cyclables pour les cyclistes et les engins de micromobilité.
 - b Simplifier les liens avec les sentiers et les points de liaison afin d'améliorer la navigation et de réduire les points de conflit entre les groupes d'utilisateurs.
- iv Intégrer des obstacles structurels aux véhicules motorisés, tels que des murs, des bornes et des garde-corps, afin de garantir l'intégrité du sentier pour ses utilisateurs prévus.

C Promenades

Les paysages le long des promenades de la capitale servent de corridors d'espaces verts importants et de liens de mobilité active dans toute la région de la capitale nationale. Ces zones devraient être conçues pour améliorer la connectivité et le caractère des parcs.

Images: Promenades

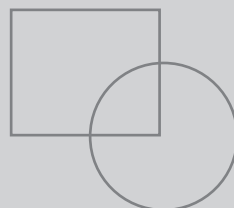


- i Protéger les vues pittoresques pour améliorer les entrées depuis les promenades jusqu'au cœur de la capitale.
- ii Réduire au minimum la prolifération et la visibilité de la signalisation le long des promenades afin de conserver une vue et une expérience des visiteurs de grande qualité.

4 Animation

Les installations, les services et les commodités situés dans les espaces verts de la capitale procurent des avantages publics et améliorent l'expérience des utilisateurs. Les caractéristiques suivantes peuvent être utilisées à des endroits appropriés pour accroître la vitalité urbaine des espaces publics.

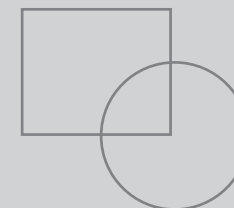
Image: Animations



A Pavillons et points d'intérêt

Comprennent les structures autonomes conçues pour des utilisations récréatives, culturelles, commerciales ou de rassemblement dans un parc ou un autre espace ouvert.

Image: Pavillons



- i Peuvent comprendre des structures fermées ou ouvertes qui offrent un abri contre le soleil et les intempéries.
- ii Les structures des pavillons doivent être conçues en tant que points d'intérêt architecturaux dans l'espace public et doivent illustrer l'excellence en matière de conception.
 - a La conception des pavillons doit appuyer et contribuer à l'identité unique de chaque site.
 - b Les pavillons doivent être construits avec des matériaux durables adaptés au contexte.
- iii Les pavillons doivent être accessibles au public et conçus de manière à compléter la vocation du site. Voici quelques exemples :
 - a scène de spectacle ou infrastructure de soutien pour les sites d'événements;
 - b structures ombragées pour les pique-niques, la détente, les rassemblements communautaires et les événements spéciaux;
 - c le partage des services publics (toilettes, fontaines, etc.) et les offres commerciales à petite échelle.



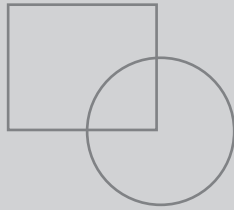
4 Animation

- iv En plus des structures de pavillon, envisager d'autres structures verticales comme points d'intérêt :
 - a pergolas, murs et tonnelles pour définir les espaces et les bordures;
 - b voiles d'ombrage et treillages pour créer des zones de refuge confortables;
- v fontaines décoratives, éclairage et installations commémoratives ou artistiques.

B Jeu et découverte

Comprend des éléments interactifs qui encouragent le plaisir, le jeu et la découverte dans les espaces publics.

Image: Jeu et découverte



- i Intégrer des éléments tactiles ou interactifs, tels que des jeux dans la nature, des jeux de lumière, des balançoires et des structures à escalader, dans la conception des espaces publics afin d'attirer un large éventail d'utilisateurs de tous âges et de toutes capacités.
- ii Les installations permanentes doivent être adaptées au contexte et conçues pour respecter le thème, la vocation et le caractère du site.
 - a Les éléments interactifs doivent avoir un aspect distinctif et offrir une expérience utilisateur qui les différencie visuellement et fonctionnellement de ceux des parcs de quartier.

C Services commerciaux

Comprennent des services et des fournisseurs commerciaux complémentaires à petite échelle pour offrir plus de commodités aux utilisateurs.

- i Les services commerciaux devraient être intégrés dans les principaux parcs et places afin de dynamiser les espaces publics, en proposant des commodités telles que des vendeurs de nourriture, des kiosques et des cafés.
 - a Les services commerciaux doivent être compatibles avec l'environnement environnant en termes d'emplacement, d'échelle et de conception, en préservant l'attrait esthétique et le caractère patrimonial et en veillant à ce que les activités ne nuisent pas aux fonctions publiques ou écologiques de l'espace.
- ii Tirer parti des partenariats commerciaux pour financer l'entretien et la programmation des espaces ouverts, garantissant ainsi un modèle durable d'animation et de vitalité à long terme.
- iii Lorsque des services commerciaux sont prévus, fournir les services nécessaires, notamment les sources d'énergie, l'accès à l'eau, les infrastructures de gestion des déchets et l'accès pour les véhicules. Ces services doivent être adaptés à l'espace et ne doivent pas nuire à son utilisation publique.

D Installations

Inclure les installations et les services publics essentiels nécessaires pour améliorer le confort et l'équité dans le domaine public.

- i La conception de l'installation doit respecter le caractère et l'importance du site dans lequel elle est située.
- ii Envisager d'installer des toilettes dans des endroits centraux et visibles, en particulier dans les grands parcs où il n'y a pas d'accès facile à des bâtiments publics adjacents.
 - a Fournir des installations non genrées et universellement accessibles pouvant servir le plus grand nombre d'utilisateurs possible.

- b Les installer à proximité d'autres éléments du parc et de l'espace public, tels que des places et des pavillons.
- c Installer des fontaines à boire et des stations de remplissage de bouteilles d'eau dans l'ensemble du secteur du cœur de la capitale, à des endroits pratiques et le long des sentiers.

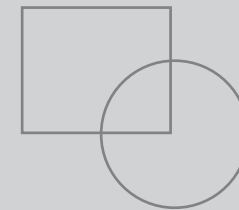
5 Éléments du paysage

Des aménagements paysagers et du mobilier appropriés sont nécessaires pour créer des espaces publics de grande qualité. Tous les espaces publics doivent être conçus pour refléter leur caractère individuel tout en contribuant à la qualité globale de la conception et à l'expérience du domaine public.

A Arbres et végétation

Comprennent des arbres urbains et des plantations ornementales dans l'ensemble du secteur du cœur de la capitale qui favorisent le caractère naturel de celui-ci et soutiennent la biodiversité et la résilience face au changement climatique.

Image: Arbres et végétation



- i Intégrer des plantes et des arbres nécessitant peu d'entretien dans les espaces urbains.
 - a Accorder la priorité aux plantes vivaces à fort impact et aux compositions florales qui offrent un intérêt récurrent tout au long des quatre saisons avec un entretien annuel minimal.



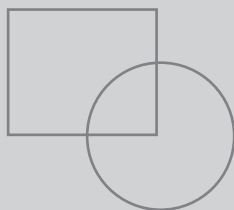
5 Éléments du paysage

- b** Accorder la priorité aux espèces indigènes, notamment un mélange de feuillus et de conifères, afin d'améliorer la résilience écologique et d'assurer l'intérêt visuel tout au long de l'année (les couleurs automnales, par exemple), l'ombre et la protection contre le vent.
- ii** Encourager la protection et la conservation de la végétation et des arbres matures, en particulier ceux qui sont considérés comme des arbres remarquables ou des éléments caractéristiques des sites patrimoniaux.
 - a** Protéger les zones racinaires critiques en plaçant de nouvelles infrastructures à l'extérieur de ces zones et en limitant l'ampleur des événements susceptibles de présenter un risque pour les arbres et la végétation de valeur.
- iii** Planter de grandes espèces d'arbres qui contribueront au couvert forestier urbain.
 - a** Éviter la surutilisation de petits arbres ornementaux (tels que les pommiers, les lilas, etc.) qui obstruent la vue vers et à travers les espaces publics et offrent peu d'ombre.

B Mobilier

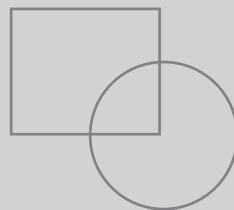
Comprend les bancs, les poubelles, les supports à vélos et d'autres éléments de mobilier urbain.

Image: Mobilier



- i** Le mobilier doit être conforme aux principes esthétiques établis et refléter l'identité, la valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques d'un site particulier.

Image: Palette d'éclairage



- ii** Élargir la variété d'appareils d'éclairage standard afin d'inclure des options d'éclairage par bornes, rampes, caténaires et directionnels pour créer des environnements nocturnes intéressants.
 - a** Mettre l'accent sur l'éclairage des places urbaines et des entrées du parc de la capitale.
 - b** Passer à des stratégies d'éclairage ambiant de faible intensité dans les zones riveraines et les parcs.
- iii** Le mobilier doit être placé à des endroits stratégiques dans tous les parcs et toutes les places afin d'encourager l'interaction sociale, d'offrir des places assises et d'améliorer l'accessibilité.
 - a** Proposer différents types de mobilier, tels que des îlots de sièges conviviaux et des plateformes de détente, afin d'offrir diverses possibilités d'utilisation qui répondent à un large éventail de préférences et de capacités.
 - b** Offrir des options de mobilier universellement accessible pour répondre aux besoins des utilisateurs de tous âges et de toutes capacités.
 - c** Explorer des options de mobilier créatives et dynamiques, telles que des balançoires et des bancs suspendus, des hamacs et des structures à bascule ou inclinables, afin d'enrichir l'expérience typique des espaces publics.

C Matériaux et aménagements

Comprend les couleurs, les finitions et les matériaux utilisés dans la conception des espaces publics afin d'obtenir une palette de grande qualité.

- i** Dans la mesure du possible, privilégier les matériaux locaux qui reflètent le caractère de l'espace dans lequel ils sont utilisés.
- ii** Opter pour une palette de couleurs neutres et harmonieuses, et choisir des options faciles à repeindre ou à réparer.
 - a** Utiliser des couleurs primaires audacieuses de façon sélective et intentionnelle pour mettre l'accent sur les points d'intérêt et ajouter un intérêt visuel, en particulier pour les installations éphémères ou les activités hivernales.
- iii** Utiliser l'aménagement paysager dans les parcs de la capitale, les espaces verts et les cours avant des institutions afin de définir les points d'entrée et de créer un espace public surélevé autour des principaux sites touristiques.

D Drainage du site

Comprend des méthodes naturelles et artificielles visant à garantir un drainage et une gestion adéquats et durables des eaux pluviales.

- i** Privilégier les matériaux perméables et les infrastructures vertes pour faciliter la gestion des eaux pluviales dans les zones aménagées.
- ii** Encourager la rétention des eaux pluviales et le contrôle du volume avant le rejet.
- iii** Encourager le recours à des pratiques et concepts en matière d'eaux pluviales qui utilisent des procédés de filtration et d'infiltration naturels.
- iv** Concevoir tout dispositif de rétention ou d'infiltration des eaux pluviales de manière à s'intégrer harmonieusement à l'expérience du domaine public.

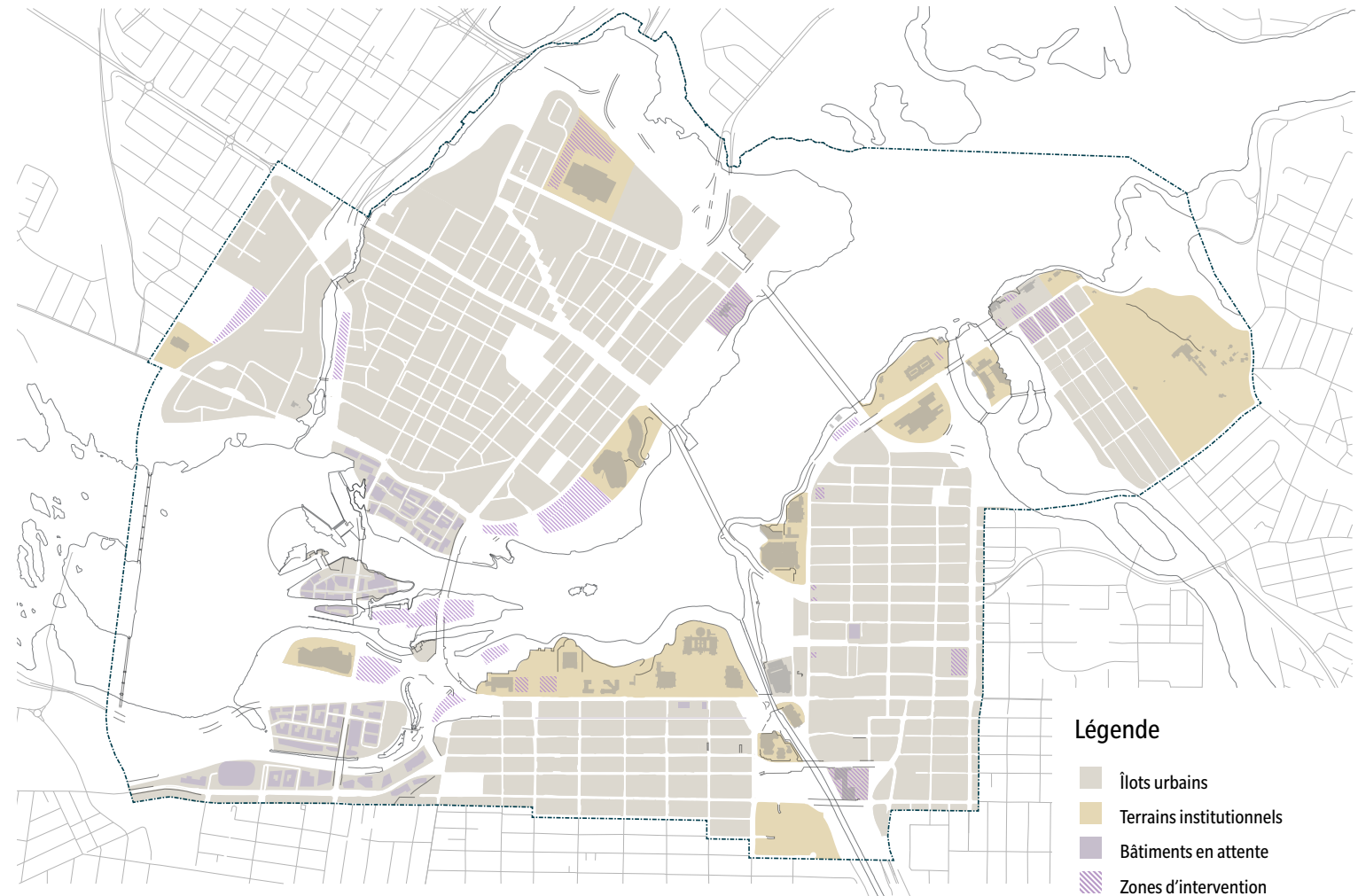


5.3 LE TISSU DE LA CAPITALE

Une mosaïque de terrains publics, de sites patrimoniaux et d'institutions est accompagnée d'îlots urbains à usage mixte qui encadrent les lieux publics, mettent en valeur les bâtiments emblématiques et créent un ensemble cohérent de façades et d'interfaces à échelle humaine.

Principaux objectifs

- 1 Protéger les points de vue emblématiques et mettre en valeur les symboles nationaux, les bâtiments repères et les sites patrimoniaux de la capitale.
- 2 Promouvoir un modèle d'îlots bien structuré et favorable à la marche qui met en valeur le domaine public et l'expérience piétonnière.
- 3 Consolider ou subdiviser les parcelles et les lots irréguliers en lieux publics, en espaces verts et en zones bâtissables de taille appropriée.
- 4 Dédier les futures zones bâtissables à des types de bâtiments pertinents et veiller à ce que les nouvelles constructions s'intègrent harmonieusement à leur environnement.
- 5 Réserver des emplacements de choix aux bâtiments emblématiques, aux monuments commémoratifs et aux institutions culturelles publiques.
- 6 Veiller à ce que les bâtiments soient conçus de manière à favoriser une animation au niveau de la rue et à ce que toutes les façades contribuent positivement au domaine public.



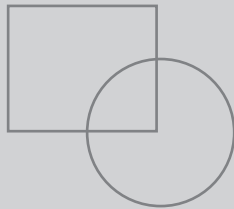
Concept de tissu de la capitale



1 Modèle d'îlots

La ville se compose de plusieurs modèles d'îlots présentant des caractéristiques uniques. Les bâtiments et les aménagements doivent être planifiés en fonction des modèles établis suivants de tissu urbain.

Image: modèle d'îlots



A Terrains institutionnels

Intégrer des espaces publics et institutionnels emblématiques accompagnés de terrains publics et d'aménagements paysagers complémentaires.

- i** Maintenir et créer des ensembles institutionnels distincts qui mettent de l'avant le caractère public et prestigieux des institutions publiques et culturelles.
- ii** Établir des tracés clairs, formels et empreints de dignité pour les allées, les cours avant et les voies d'accès sur les terrains.
- iii** Assurer des aménagements paysagers de grande qualité pour créer un ensemble cohérent de bâtiments dans le domaine public.
- iv** Retirer et/ou réduire les stationnements de surface autour des bâtiments et des sites patrimoniaux où le stationnement diminue leur valeur patrimoniale. Restaurer ou établir de nouvelles approches relatives au paysage qui respectent le caractère patrimonial de ces sites et améliorent le domaine public.
- v** Réserver des emplacements de choix pour de nouvelles structures civiques et symboliques.

B Îlots urbains

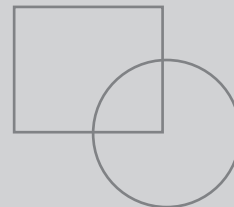
Inclure des îlots urbains typiques délimités par des rues publiques, avec des schémas établis de forme de bâtiment et de façade de rue.

- i** Maintenir une configuration d'îlot cohérente avec la trame urbaine environnante et une disposition des bâtiments orientée vers la rue.
- ii** Respecter le modèle établi de bâtiments locaux et s'adapter aux motifs prédominants du style, du rythme et de la proportion architecturaux (y compris les marges de recul, les hauteurs de corniche et les modèles de fenêtres).
- iii** Établir des raccordements au milieu des îlots, des parcs, des cours et des allées internes pour accroître la perméabilité et la circulation piétonnière.

C Îlots en périphérie

Inclure les terrains irréguliers et les conditions des îlots en périphérie qui présentent un potentiel d'aménagement. Les aménagements qui chevauchent des espaces ouverts urbains ou des terrains institutionnels doivent définir avec soin la disposition et l'empreinte du site afin de préserver l'utilité et la qualité d'usage du reste du site.

Image: îlots en périphérie



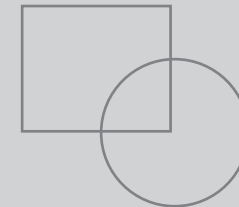
- i** Subdiviser de grandes parcelles irrégulières en configurations logiques de zones exploitables et non exploitables. Créer de nouveaux îlots urbains dont les dimensions et la configuration correspondent à la trame environnante, où la taille des terrains est suffisante.

- ii** Veiller à ce que l'implantation des immeubles respecte l'usage des terrains adjacents et assure la continuité de la façade principale de la rue.
- iii** Créer des transitions logiques en hauteur et en masse entre les terrains en périphérie au premier plan et les terrains urbains adjacents.
- iv** Préserver les liens publics et les corridors autour des terrains en périphérie afin de maintenir la continuité des espaces de parc et du secteur riverain.
- v** Concevoir des bordures de transition intégrant des zones publiques et des façades, des zones tampons vertes et/ou des gradations de volume pour assurer une harmonie entre les espaces ouverts et les zones à forte densité.

2 Typologies des immeubles

Les interventions de construction doivent répondre à leur rôle approprié, en fonction des typologies définies ci-après.

Image: typologies des immeubles



A Points d'intérêt

Dans des cas précis, concevoir des structures emblématiques d'importance nationale, culturelle ou civique qui se distinguent par une conception et une architecture distinctives (p. ex., des bâtiments symboliquement importants, des centres sportifs ou d'événements, des musées ou de grandes installations culturelles).

- i** Localiser les bâtiments emblématiques du site à des emplacements de choix, comme le long du boulevard de la Confédération, sur le bord de l'eau et aux intersections ou aux points d'observation de premier plan.



2 Typologies des immeubles

- ii S'assurer que les bâtiments historiques sont visibles, reconnaissables et d'une importance symbolique.
- iii Faire preuve d'excellence en architecture, accorder la priorité à l'accès du public et améliorer l'identité civique du cœur de la capitale.
- iv La composition des masses et des proportions doit témoigner d'un sens de l'équilibre, de l'ordre et de la pérennité qui cadre avec l'importance des institutions fédérales.
- v Maintenir la continuité historique ou adopter l'évolution du style architectural afin de créer un tissu urbain cohésif mais dynamique, en fonction de toute orientation propre au site qui peut être fournie dans le présent plan ou d'autres directives de la CCN.

B Bâtiments à usage général et à usage mixte au sein du tissu urbain

Aménager un parc de bâtiments souple qui peut être converti à divers usages futurs, p. ex. résidentiels, commerciaux ou de bureau.

- i Accorder la priorité à des aménagements denses et polyvalents le long des rues principales et des intersections.
- ii Concentrer les fonctions résidentielles, commerciales et de bureau à proximité des stations de transport en commun ou des nœuds intermodaux afin d'appuyer l'aménagement axé sur la marche et le transport en commun.
- iii Intégrer des utilisations actives au niveau de la rue, des façades harmonieuses et des commodités qui rehaussent le domaine public.
- iv Concevoir des bâtiments à vocation générale afin de créer une toile de fond urbaine cohésive et respectueuse des bâtiments emblématiques environnants et des points d'intérêt nationaux.

C Fonctions sécurisées

Comprend les bâtiments et les installations à vocation particulière dont les exigences de sécurité sont plus élevées, et qui sont incompatibles avec les utilisations générales (p. ex., activités militaires, renseignement ou fonctions fédérales spécialisées).

- i Intégrer discrètement les bâtiments sécurisés afin de maintenir la configuration urbaine globale et de réduire au minimum les répercussions sur le domaine public environnant.
- ii Les bâtiments dotés de fonctions sécurisées ne doivent pas donner sur les rues principales ou les zones destinées à des usages commerciaux au niveau du sol favorisant l'animation du domaine public.
- iii Utiliser une conception architecturale novatrice pour intégrer visuellement les bâtiments sécurisés dans le contexte environnant sans compromettre la sécurité.
- iv Établir des périmètres de sécurité et des points d'accès bien définis tout en maintenant une conception du domaine public de haute qualité au niveau de l'interface.

D Bâtiments à vocation spéciale et utilitaire

Comprend les structures fonctionnelles, comme les parcs de stationnement, les installations de services et les centres de manutention.

- i Intégrer les bâtiments utilitaires au paysage urbain grâce à des traitements de façade réfléchis, à des stratégies d'écran visuel et à des zones tampons paysagères.
- ii Localiser les installations utilitaires dans des zones secondaires ou moins visibles, tout en veillant à leur accessibilité afin d'assurer l'efficacité opérationnelle.
- iii Sont attendues des conceptions à double usage, où les fonctions utilitaires sont combinées à des commodités publiques (p. ex., espaces verts sur le toit ou installations d'art public), à moins qu'elles soient manifestement impossibles à réaliser.

3 Zones d'intervention

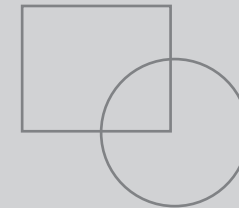
Les projets de construction peuvent aller de la réutilisation adaptative de structures existantes et de l'aménagement intercalaire à petite échelle au réaménagement à grande échelle. Au début des projets de construction et d'aménagement, déterminer le contexte approprié de l'îlot et la typologie du bâtiment, puis déterminer l'aménagement approprié comme suit.

A Réutilisation

Dans la mesure du possible, accorder la priorité à la réhabilitation, à la conversion ou à l'agrandissement des structures existantes avant d'en construire de nouvelles.

- i Accorder la priorité à la réutilisation adaptative des structures existantes afin de conserver leur valeur culturelle, architecturale et matérielle tout en réduisant les répercussions environnementales.

Image: zones d'interventions



- ii Encourager les conversions créatives qui fournissent des fonctionnalités mises à jour tout en respectant le caractère original du bâtiment.
- iii Soutenir les agrandissements sensibles qui améliorent l'utilisation, la durabilité et la résilience des bâtiments historiques.



3 Zones d'intervention

B Aménagements intercalaires à petite échelle

Au sein d'un îlot structuré et d'un alignement bâti défini, privilégier des aménagements contextuels et progressifs qui s'intègrent au tissu urbain existant.

- i Concevoir des projets d'aménagement intercalaire à petite échelle qui s'intègrent pleinement à la configuration et au caractère architectural établis des typologies de bâtiments adjacents.
- ii Maintenir le rythme et l'échelle du paysage de rue en adaptant les retraits, les traitements des façades et les hauteurs.
- iii Maintenir la continuité des façades.

C Aménagement à grande échelle

Comprend les projets à l'échelle d'un îlot complet ou à plusieurs terrains qui doivent s'intégrer harmonieusement dans le contexte urbain environnant.

- i L'aménagement à grande échelle, à l'échelle d'un îlot, doit être conçu pour s'adapter au contexte urbain.
- ii Dans la mesure du possible, accorder la priorité aux aménagements à usage mixte et à vocation générale afin d'assurer une diversité d'occupations, d'activités et d'interfaces au sein de l'îlot.
 - a Éviter les grands bâtiments monofonctionnels susceptibles d'appauvrir le dynamisme des espaces environnants.
- iii Intégrer des espaces verts ou des cours intérieures dans la mesure du possible afin d'améliorer le domaine public.

D Zones de réaménagement

Dans certains cas, les usages industriels passés ainsi que les interventions de planification du milieu du XXe siècle ont engendré des superblochs, des discontinuités dans le tissu urbain et/ou des tracés routiers rompant la continuité urbaine. La réhabilitation et la reconstruction du tissu urbain sont nécessaires pour consolider et reconfigurer le morcellement existant, en vue d'établir de nouveaux modèles d'îlots, comme indiqué ci-après..

- i Reconfigurer les emprises et regrouper ou subdiviser les lots irréguliers afin de créer des parcelles logiques et une disposition compacte et efficace des zones bâtissables.
- ii Là où des trames historiques existaient auparavant, établir des configurations de lots qui reflètent le tissu urbain d'origine, ou s'en rapprochent le plus possible en termes de taille et de configuration des parcelles.
- iii Établir des axes et des corridors piétonniers clairement définis pour guider l'implantation des bâtiments, relier les rues et les sentiers, et promouvoir des modèles d'aménagement urbain intégré et favorisant la marche.
- iv Conserver et interpréter de façon créative les éléments culturels et historiques pour maintenir un sentiment d'appartenance et de continuité.
- v Soutenir le réaménagement par phases pour assurer une transition en douceur et réduire au minimum les perturbations dans les collectivités existantes.

4 Aménagement et empreinte

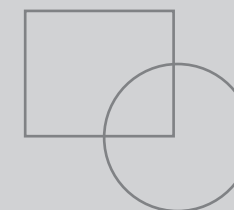
Comprend les considérations relatives à la superficie constructible, à l'emprise au sol et à la façade.

A Zones bâtissables

L'aire bâtissable prescrit la taille générale et les proportions de l'aménagement en fonction du futur bâtiment prévu.

- i La zone bâtissable peut accueillir plusieurs configurations de bâtiment distinctes.

Image: zone bâtissable



- ii Dans certains cas, il peut être nécessaire d'aménager des couloirs de circulation interne au milieu de l'îlot pour subdiviser et structurer davantage la zone bâtissable.
 - a Le site doit être conçu avec des voies d'accès claires et sécuritaires pour les piétons et les véhicules.
 - b Tenir compte de la façon dont l'immeuble interagira avec les rues environnantes, les aires de stationnement et les voies piétonnières, en particulier en ce qui a trait aux exigences d'accès et d'entretien.
- iii La conception du site doit viser à utiliser efficacement la zone bâtissable disponible et à équilibrer les espaces de circulation, les zones ouvertes et les zones utilisables.
- iv Le bâtiment doit être conçu de manière à compléter le tissu urbain environnant, compte tenu du caractère du quartier, des structures avoisinantes et des schémas de rues existants.
 - a En milieu urbain, réduire au minimum la distance de retrait par rapport à la rue et implanter les bâtiments de manière à créer une interface dynamique avec la rue.
 - b Dans le cas des bâtiments institutionnels dotés de terrains publics, veiller à ce que les aménagements paysagers et les interfaces soient appropriés afin d'améliorer le domaine public.
 - c L'aménagement du bâtiment doit créer un sentiment de continuité et contribuer positivement au domaine public environnant.

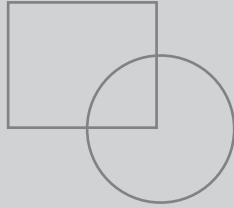


4 Aménagement et empreinte

B Façades

Selon le modèle d'îlot, concevoir les façades en fonction des usages adjacents ci-après.

Image: façades



- i Façades alignées sur la rue :** Lorsque des bâtiments donnent sur une rue, une avenue ou un boulevard :
 - a** maintenir des façades de rue cohérentes avec les utilisations actives au niveau de la rue (p. ex., commerces de détail et espaces culturels);
 - b** veiller à ce que les façades et les entrées principales donnent sur une rue publique ou, si cela n'est pas possible, sur un espace public doté de liens directs vers la rue, comme une place ou une allée piétonne;
 - c** fournir des espaces au niveau de la rue accessibles aux piétons le jour et le soir afin de favoriser un environnement 24 heures sur 24;
 - d** mettre en valeur le savoir-faire artisanal et le patrimoine culturel canadiens le long du boulevard de la Confédération et des rues principales, grâce à des façades, des motifs, des ornements et des motifs détaillés;
 - e** veiller à ce que les aménagements intercalaires de coin offrent des bordures invitantes et orientées vers les piétons sur les deux rues, avec des caractéristiques comme des œuvres d'art publiques, des places assises ou des façades très harmonieuses.

- ii Façades riveraines :** Lorsque les bâtiments donnent sur un cours d'eau ou un espace public riverain :
 - a** accorder la priorité à l'accès du public le long des rives, en intégrant des promenades piétonnières, des pistes cyclables et des lignes de visibilité dégagées vers l'eau;
 - b** concevoir des façades pour les bâtiments bordant des cours d'eau en gardant à l'esprit ce qui suit :
 - i** fournir des voies piétonnières sécuritaires, pratiques et accessibles vers les rives tout en réduisant au minimum les répercussions sur les ressources naturelles;
 - ii** intégrer des commodités et/ou des aires d'animation extérieure (p. ex., cafés, places assises et lieux de rassemblement) qui encouragent l'utilisation publique à longueur d'année, tant le jour que le soir;
 - iii** soutenir la création d'espaces publics riverains et contribuer à leur utilisation active tout au long de l'année;
 - iv** ne pas restreindre l'accès du public aux berges ou privatiser les façades riveraines.
- iii Façades donnant sur des parcs et le domaine public :** Lorsque des bâtiments sont directement adjacents à des parcs et à des espaces publics :
 - a** concevoir des façades de bâtiment adjacentes à l'espace de parc de manière à favoriser une transition harmonieuse entre la forme construite et les espaces ouverts;
 - b** favoriser les façades actives avec des abords accessibles, des façades transparentes et des aires d'animation (p. ex., cafés, marchés ou mobilier urbain);
 - c** assurer une transparence visuelle afin de créer des liens solides entre les bâtiments et les espaces publics adjacents, renforçant ainsi la sécurité et l'animation;
 - d** intégrer des éléments comme des allées ombragées, des toits verts et des terrasses pour intégrer visuellement et fonctionnellement le parc dans la conception du bâtiment.

- iv Périètres de sécurité :** Lorsque des bâtiments ou des ensembles nécessitent un périmètre sécurisé :
 - a** intégrer les exigences en matière de sécurité de façon transparente dans un domaine public invitant au moyen du paysage de rue et du mobilier urbain (p. ex., bacs à fleurs et bancs) plutôt que d'imposer des barrières physiques visibles;
 - b** favoriser les voies piétonnières et les liens publics dans les sites sensibles sur le plan de la sécurité, dans la mesure du possible;
 - c** veiller à ce que les exigences de conception sécuritaire, comme l'enveloppe du bâtiment, les distances de recul et les zones de protection, demeurent visuellement intégrées et ne perturbent pas le caractère urbain.

5 Ligne d'horizon

La ligne d'horizon de la capitale repose sur un assemblage harmonieux de nombreux bâtiments et de caractéristiques naturelles. Chaque bâtiment doit être conçu comme faisant partie d'un ensemble, en tenant compte de sa position dans la composition d'ensemble.

A Silhouette

Pensez à la forme générale et à la conception des nouveaux bâtiments pour assurer une silhouette emblématique.

- i** Protéger la primauté des symboles nationaux (notamment l'édifice du Centre) dans le paysage et la silhouette de la capitale.
- ii** Les nouveaux éléments doivent soutenir et améliorer la composition de la ligne d'horizon de la capitale. Leur forme peut être marquée et reconnaissable, mais ils ne doivent pas bloquer ou entraver des scènes existantes.
 - a** Utiliser des bâtiments élevés, des flèches et des toitures en pente ou sculptées pour définir des points focaux qui rehaussent la silhouette de la capitale sans encombrer l'horizon.



5 Ligne d'horizon

- b** Concevoir des toitures de façon réfléchie pour contribuer à l'intérêt visuel lorsqu'elles sont vues de loin, en intégrant des toits verts, des formes articulées ou des motifs culturellement significatifs.
- c** Utiliser des lignes de toit sculptées, des corniches décoratives et des écoinçons pour améliorer la visibilité de la silhouette et du paysage urbain.
- iii** Équilibrer les structures emblématiques avec des éléments de silhouette cohésifs pour maintenir l'ordre et le rythme visuel.

B Avant-plan

Comprend les bâtiments au premier plan des scènes de la capitale (en particulier le long du boulevard de la Confédération ou s'intégrant au domaine de la capitale) :

- i** assurer un traitement et des détails de façade de haute qualité;
- ii** concevoir des bâtiments originaux avec des détails fins et des proportions à l'échelle humaine qui sont lisibles de loin et de près;
- iii** maintenir une façade bâtie uniforme tout en évitant la monotonie grâce à la diversité architecturale;
- iv** en général, s'aligner sur la hauteur et la proportion des éléments originaux existants et similaires ou la ligne des arbres pour créer un ensemble visuel cohésif;
- v** pour éviter un effet dominant, utiliser judicieusement des points focaux accentués, comme des tours, des flèches ou des toits.

C Toile de fond

Là où les bâtiments jouent un rôle de soutien en arrière-plan des immeubles moyens et élevés qui définissent le profil urbain plus large :

- i** encourager les aménagements de hauteur moyenne (c.-à-d. de cinq à neuf étages) qui établissent un profil urbain équilibré et appuient la transition entre les éléments originaux et les structures plus hautes;
- ii** maintenir l'harmonie contextuelle en mettant à l'échelle les bâtiments de manière appropriée près des biens patrimoniaux et des quartiers de faible hauteur.

6 Conception du bâtiment

Comprend les considérations fonctionnelles, stylistiques et matérielles pour les bâtiments nouveaux et existants.

A Hauteur et masse

De nombreuses configurations de bâtiments sont possibles dans une zone bâtissable. Les propositions de bâtiments doivent inclure des formes appropriées selon ce qui suit.

- i** Définir les hauteurs de bâtiments et les lignes de toit, y compris les installations utilitaires et mécaniques en toiture, afin de respecter les plans de vue établis vers le Parlement.
- ii** Définir la composition globale et l'emplacement des bâtiments par rapport à la zone bâtissable en tenant compte des axes sur le site, de la façade et des exigences d'entretien, de manière à encadrer et à définir les espaces publics et ouverts résiduels.
- iii** S'il y a lieu, modifier la hauteur des bâtiments pour s'adapter aux édifices patrimoniaux adjacents, aux espaces publics ou aux quartiers à plus petite échelle.
- iv** Subdiviser la masse en éléments de construction lisibles, comme des baies architecturales, un podium et une tour ou d'autres composantes distinctes qui aident à décomposer l'échelle, à accroître l'intérêt visuel et à créer un paysage de rue à échelle humaine.

B Conception et articulation de la façade

Comprend l'enveloppe extérieure et le traitement de l'extérieur du bâtiment.

- i** Assurer un traitement raffiné et détaillé de toutes les façades du bâtiment.
- ii** Articuler les façades de manière à décomposer les grands volumes, en utilisant des éléments comme des retraits, des saillies, des modèles de fenestration et des contrastes de matériaux.
- iii** Maintenir la continuité de la façade dans les principaux paysages de rue, tout en permettant des variations qui reflètent la typologie et le contexte du bâtiment.
- iv** Introduire des éléments de façade qui font écho au caractère des bâtiments adjacents, comme des corniches, des lignes de toit, des espacements de fenêtres et l'alignement des hauteurs d'étage.
- v** Concevoir des façades au niveau du sol pour améliorer et prioriser l'engagement piétonnier grâce à un vitrage transparent, à des entrées articulées et à des éléments interactifs.
- vi** Intégrer des auvents, des arcades ou des abris pour définir et abriter les entrées et les trottoirs, en particulier le long des principaux couloirs piétonniers.

C Matériaux

Choisir des matériaux et des traitements qui améliorent le caractère urbain et la performance environnementale.

- i** S'assurer que les matériaux reflètent la durabilité et le savoir-faire artisanal en portant une attention particulière à la couleur, à la texture et à la qualité tactile.
- ii** Accorder la priorité aux matériaux nobles et d'origine locale qui vieilliront gracieusement, comme la pierre, les métaux et les matières naturelles authentiques.
- iii** Utiliser une palette qui renforce la continuité visuelle dans le contexte bâti environnant (y compris les références aux couleurs et aux textures), tout en permettant l'expression artistique dans les détails.



6 Conception du bâtiment

D Style

La détermination du style architectural approprié devrait être établie au début du processus de conception. Ce plan fournit une orientation à deux niveaux : une orientation plus délibérée pour les emplacements de premier niveau et une orientation plus générale pour tous les autres emplacements.

- i Permettre un éventail de styles architecturaux, allant du traditionnel au contemporain, à condition qu'ils présentent une conception réfléchie, des matériaux de qualité et une intégration avec leur contexte urbain (voir la figure X ci-dessous).

Image: gamme d'approches architecturales

Intégration complète

Contraste total

Réplique
littérale

Style
apparenté

Référence
abstraite

Opposition
intentionnelle

- ii Chercher à contribuer positivement à l'identité distincte de la région, tout en équilibrant le double objectif d'expression créative et de fonctionnalité.
 - a Évaluer le caractère du milieu bâti environnant, y compris les biens patrimoniaux, les styles architecturaux adjacents et les espaces publics, afin d'éclairer l'orientation de la conception.
 - b Dans le contexte des bâtiments datant d'avant 1950, le style architectural des ajouts ou des nouveaux éléments intercalaires doit être conforme ou faire clairement référence à l'original, en termes d'échelle, de matériaux, de motifs et de détails ornementaux. Tout écart à cet égard doit être justifié de façon adéquate.



Domaine de la capitale

- iii Lors de la construction de nouveaux bâtiments :

- a Promouvoir l'innovation en matière de conception, en permettant la récréation, la reproduction ou la réinterprétation des formes traditionnelles, de nouvelles technologies et des pratiques de construction durable;
- b Équilibrer l'individualité et la cohésion en complétant les structures adjacentes tout en permettant la diversité architecturale.

- iv **Priorité de conception :**

- v Le domaine de la capitale constitue un secteur prioritaire en matière de conception, et tous les sites de construction doivent démontrer une qualité architecturale rehaussée.

- vi Tous les nouveaux bâtiments ou ajouts dans le secteur prioritaire de conception doivent être conçus dans des styles fidèles à l'identité nationale du Canada et s'inspirer des références architecturales historiques du Canada et de la capitale.
- vii Le style architectural doit être soigneusement choisi dans le cadre d'un processus complet qui inclut une analyse des expressions classiques, traditionnelles, vernaculaires ou contemporaines, ainsi qu'une réflexion sur la manière dont ce choix pourrait exprimer une direction délibérée pour la continuité historique et une intégration adéquate avec des contextes symboliques ou patrimoniaux, ou, si cela est justifié, un écart par rapport à cela, et dans quelle mesure.



6 Conception du bâtiment

E Éléments architecturaux et symbolisme

Les conceptions architecturales et les interventions sur des bâtiments fédéraux doivent comprendre des détails qui ajoutent du caractère et une trame narrative aux bâtiments.

- i** Intégrer des symboles culturels, des éléments artistiques ou de l'art public pour exprimer la fierté et l'identité civiques.
- ii** Fournir un éclairage architectural aux façades animées et mettre en évidence les principales caractéristiques des immeubles fédéraux, conformément au Plan lumière de la capitale.
 - a** Envisager un éclairage d'appoint pour mettre en valeur et célébrer les points d'intérêt culturels en soirée.
 - b** Fournir une approche d'éclairage équilibrée qui améliore la sécurité, renforce le caractère architectural et minimise la pollution lumineuse.
- iii** Favoriser l'appréciation des traditions et du design canadiens en intégrant des motifs à cet effet.

F Performance environnementale

Les interventions dans des bâtiments existants ou la construction de nouveaux bâtiments doivent démontrer l'excellence en matière de performance environnementale et de conception durable.

- i** Réutiliser les structures ou les matériaux existants dans la mesure du possible et mettre en œuvre un plan de réacheminement des déchets de construction.
- ii** Tous les nouveaux bâtiments doivent être optimisés pour l'efficacité énergétique et la résilience aux changements climatiques.

- a** Optimiser le rendement de l'enveloppe du bâtiment, l'isolation, la masse thermique, le gain solaire passif et la ventilation naturelle afin de réduire la demande d'énergie opérationnelle.
 - b** Envisager des toits verts ou des surfaces à albédo élevé pour réduire les effets d'îlots de chaleur urbains.
 - c** Tirer parti de l'orientation du bâtiment, de la masse thermique, des fenêtres fonctionnelles et des dispositifs d'ombrage externes pour réduire au minimum la dépendance aux systèmes mécaniques.
 - d** Accorder la priorité aux matières renouvelables d'origine régionale, comme le bois massif et les matières recyclées, afin de réduire le carbone incorporé.
- iii** Créer des plateaux de plancher souples, assurer un accès à la lumière naturelle et utiliser des matériaux durables pour soutenir la longévité et la réutilisation adaptative future du bâtiment.

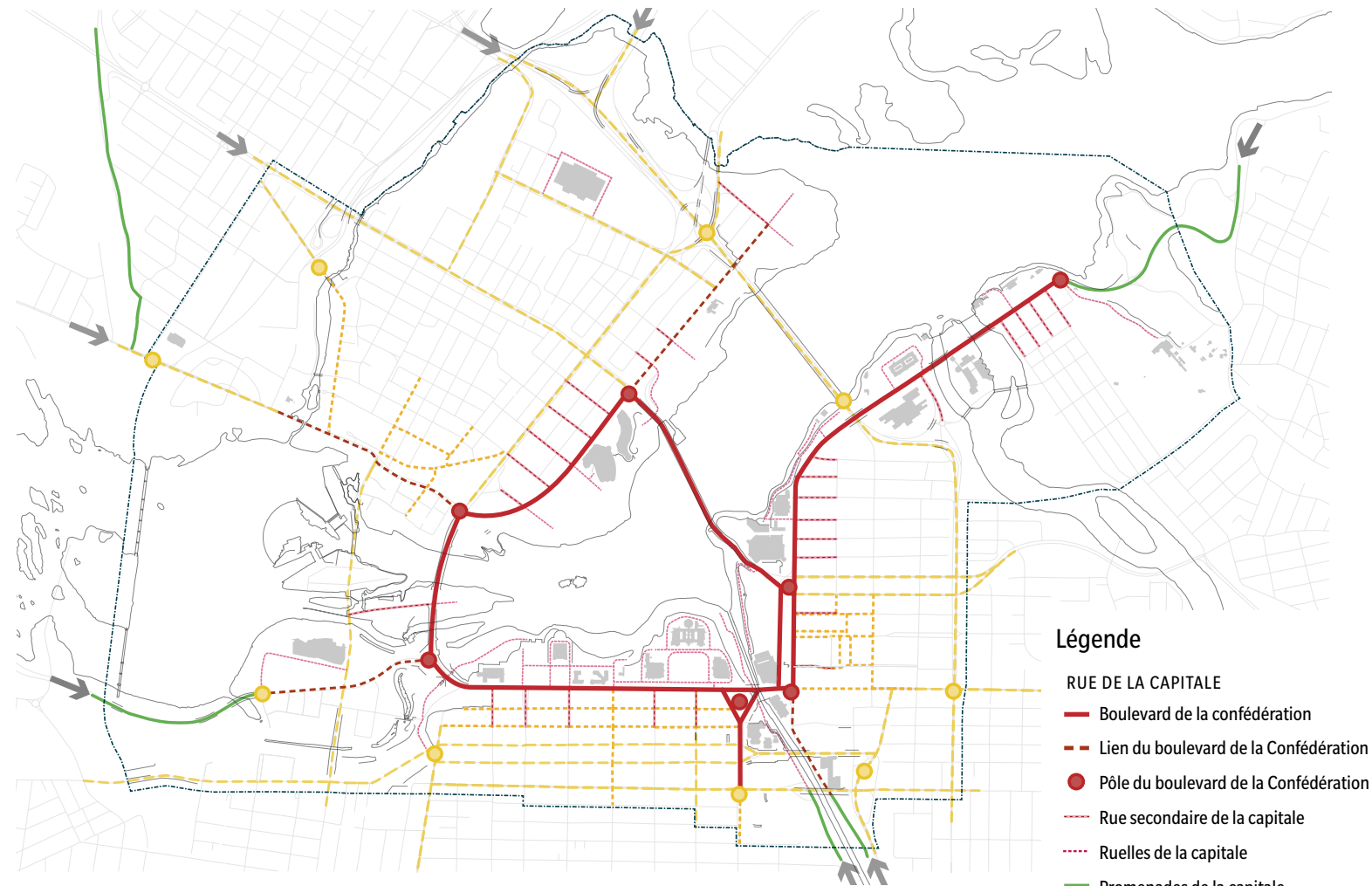


5.4 LES PAYSAGES DE RUE DE LA CAPITALE

Un réseau de rues et d'avenues urbaines de grande qualité ayant pour point d'ancrage le boulevard de la Confédération afin de créer des environnements urbains agréables et de relier les deux rives de la rivière des Outaouais.

Principaux objectifs

- 1 Améliorer les paysages de rue afin de créer des lieux publics animés par un aménagement urbain judicieux, une circulation piétonne améliorée, des espaces verts et des commodités.
- 2 Veiller à ce que les entrées de la capitale et les entrées panoramiques soient reliées et intégrées aux avenues et boulevards urbains.
- 3 Mettre l'accent sur les intersections des rues principales afin de créer des places, des lieux et des points de repère attrayants et mémorables.
- 4 Transformer les voies de desserte et les stationnements en avenues publiques, en places et en esplanades.



Concept des paysages de rue de la capitale

Légende

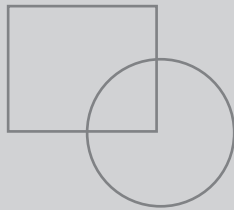
- RUE DE LA CAPITALE**
- Boulevard de la confédération
 - - - Lien du boulevard de la Confédération
 - Pôle du boulevard de la Confédération
 - - - Rue secondaire de la capitale
 - ⋯ Ruelles de la capitale
 - Promenades de la capitale
 - Entrées de la capitale
- RUE URBAINE**
- - - Avenues urbaines
 - - - Rues principales
 - Pôles de transition
 - Rues urbaines



1 Paysage de rue de la capitale

Les paysages de rue du cœur de la capitale peuvent être classés en deux catégories : les paysages de rue de la capitale et les paysages de rue urbains. Les paysages de rue de la capitale comprennent les routes et les milieux urbains environnants revêtant une grande importance nationale. Le boulevard de la Confédération constitue le point d'ancrage de ce réseau, assurant une liaison physique et symbolique entre les deux villes.

Image: paysage de rue de la capitale



A Boulevard de la Confédération

Il comprend les parcours d'honneur ainsi que les axes majeurs au sein réseau de rues et d'avenues urbaines de grande qualité du cœur de la capitale. Le boulevard représente la principale destination de la capitale, reliant les grandes institutions et les points d'intérêt.

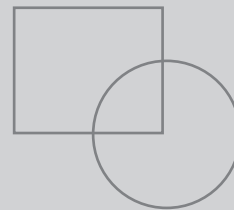
- i Maintenir une palette de mobilier cohérente pour les paysages de rue, notamment l'éclairage distinctif, les bannières, les garde-corps et les matériaux de revêtement, afin de créer une esthétique cohérente et de faire rayonner l'importance nationale du boulevard de la Confédération.
- ii Intégrer des éléments évoquant la symbolique et l'identité nationales dans l'aménagement du paysage de rue afin de renforcer la portée symbolique du boulevard, comme les éléments d'interprétation et de commémoration et les œuvres d'art public.
- iii Intégrer des mâts et des bannières afin de célébrer les fêtes nationales, les personnalités, les institutions ou autres événements.

- iv Assurer une connectivité piétonnière continue et de grande qualité entre les principales institutions et les points d'intérêt, notamment par l'aménagement de vastes esplanades et de zones piétonnières.
- v Introduire des zones dédiées aux piétons, des passages, des places publiques et des bornes afin d'affirmer la priorité accordée aux déplacements piétonniers.
- vi Aménager le boulevard de la Confédération pour appuyer une intégration équilibrée de la circulation piétonnière et cycliste, du transport en commun et de la circulation automobile.

B Liens du boulevard de la Confédération

Comprennent les tronçons colinéaires du boulevard de la Confédération ou les avenues et boulevards adjacents qui rejoignent les pôles sur le boulevard de la Confédération ou qui relie ce dernier aux promenades.

Image: Boulevard de la Confédération

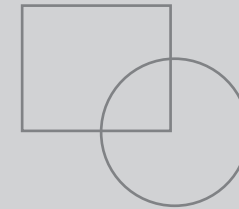


- i Veiller à ce que les liens entre le boulevard de la Confédération et les avenues et boulevards adjacents favorisent une intégration harmonieuse de l'infrastructure piétonnière et cycliste et du transport en commun.
- ii Privilégier une palette distinctive et de grande qualité pour le mobilier, l'éclairage et les matériaux pour les paysages de rue.
- iii Maintenir un style de conception cohérent sur les corridors de jonction grâce à une coordination des aménagements paysagers, de l'éclairage et des systèmes d'orientation de manière à renforcer l'identité du boulevard de la Confédération tout en respectant le caractère du secteur environnant.

C Rues secondaires de la capitale

Comprennent les rues perpendiculaires adjacentes au boulevard de la Confédération qui nécessitent une attention particulière en matière de conception afin de renforcer leur liaison avec les sites et points d'intérêt nationaux. Ces tronçons routiers constituent des zones de transition entre les typologies de paysage de rue de la capitale et de paysage de rue urbain.

Image: rues secondaire de la capitale



- i Rehausser les normes de conception et limiter l'encombrement de panneaux de signalisation sur les rues secondaires.
 - a Favoriser un éclairage adapté aux besoins des piétonnes et piétons qui reflète le rôle de ces rues secondaires comme voies de transition vers les quartiers, les zones urbaines et les secteurs commerciaux avoisinants.
- ii Harmoniser la palette pour le revêtement de trottoirs, la végétation et la conception des intersections à l'approche du boulevard de la Confédération.
- iii Mettre l'accent sur la qualité du design urbain pour les projets d'aménagement privés et les institutions fédérales qui donnent sur les rues secondaires de la capitale.
 - a Veiller à ce que les exigences en matière d'accès aux services, de manutention de matériaux et de sécurité sur les rues secondaires de la capitale soient judicieusement intégrées au paysage de rue.
- iv Mettre l'accent sur la jonction des rues secondaires clés afin d'accorder la priorité aux passages piétonniers et aux pôles secondaires sur le boulevard de la Confédération, ce qui se traduira par des places publiques, des mini-parcs et des pôles repères mémorables.

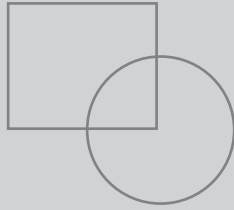


1 Paysage de rue de la capitale

D Promenades de la capitale

Comprennent les routes panoramiques qui traversent la région de la capitale nationale assurant la liaison entre les berges, les espaces verts et les espaces ouverts.

Image: promenades de la capitale

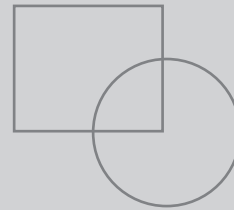


- i Aux points d'entrée des promenades dans le cœur de la capitale, aménager des voies de transition appropriées vers les avenues et les boulevards urbains pour faire en sorte que le caractère du paysage de rue soit de grande qualité (voir la section Liens du boulevard de la Confédération ci-dessus).
- ii Aux points d'entrée des promenades dans le cœur de la capitale, mettre en place des passages sécuritaires et donner la priorité aux déplacements à pied ou à vélo, ainsi qu'aux liens vers les infrastructures avoisinantes (voies cyclables, trottoirs, etc.)
- iii Réduire la vitesse de la circulation et étudier les possibilités de réaffecter l'espace au profit d'autres modes de transport, tels que des sentiers, des voies cyclables ou des voies réservées au transport en commun.

E Ruelles de la capitale

Comprennent les voies de desserte et les corridors publics qui assurent l'accès aux sites fédéraux ainsi que la circulation sur ces sites.

Image: ruelles de la capitale



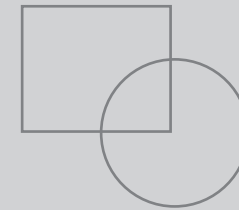
- i Dans les zones caractérisées par une forte circulation piétonnière, aménager les ruelles en espaces prioritaires pour la circulation piétonnière en privilégiant des traitements de surface de grande qualité permettant de délimiter clairement l'emprise de la chaussée et de constituer des mesures de ralentissement de la circulation pour les véhicules et les cyclistes.
- ii Étudier la possibilité de convertir les voies de desserte en espaces propices à la circulation piétonne et les intégrer dans le domaine public.
 - a Lorsque cela est possible, limiter l'accès aux véhicules accrédités et tenir compte des horaires de livraison afin de réduire la circulation.
 - b Aménager des éléments appropriés de délimitation (comme des bornes, des bordures ou des éléments d'aménagement paysager) afin de limiter la circulation de véhicules et d'établir des voies de circulation bien définies pour la circulation piétonnière
 - c Envisager des designs d'espaces partagés, tels que des espaces de type « woonerf » ou des places publiques.
- iii Concevoir des esplanades et des allées de manière à valoriser l'expérience et l'activité des personnes qui se déplacent à pied et à créer des espaces attrayants par l'installation de places assises, d'œuvres d'art public et d'un éclairage approprié.
- iv En fonction du contexte, déterminer le traitement à privilégier (qui peut aller de structures très urbaines à des éléments paysagers vivants), afin de créer des bordures, des interfaces et des espaces dynamiques et visuellement attrayants.

- v Encourager l'animation de ces espaces par la mise en place de programmes, d'événements ponctuels et d'installations d'art public afin de favoriser la vitalité des espaces publics.

2 Rues urbaines

Les rues urbaines constituent l'ossature urbaine de la ville, soutenant la vie quotidienne, les commerces locaux, les quartiers ainsi que des espaces publics dynamiques. Leur aménagement vise à accorder la priorité aux gens, en assurant un équilibre entre mobilité, qualité de vie et esprit des lieux, tout en répondant aux besoins variés des personnes qui y résident ou travaillent et des gens de l'extérieur.

Image: rues urbaines



A Avenues urbaines

Comprennent de larges artères et boulevards qui jouent un rôle de premier plan en reliant les quartiers aux principales destinations urbaines. Ces avenues sont des corridors qui affirment le caractère de la ville et qui se distinguent par leur capacité à accueillir un large éventail de modes de transport et un volume important d'usagers.

- i Reconnaître leur importance et leur identité propre des avenues urbaines par la promotion d'un design du paysage de rue de qualité, de façades actives et d'un domaine public cohérent.
- ii Favoriser des designs de paysages de rue qui affirment le caractère urbain concentré.
- iii Intégrer des espaces verts, des arbres urbains et des commodités publiques telles que des bancs et des places publiques afin de créer des environnements élégants, confortables et visuellement attrayants.



2 Rues urbaines

- iv Encourager l'aménagement à usage mixte sur les avenues urbaines afin de dynamiser ces corridors et d'enrichir l'expérience urbaine.
- v Encourager la continuité de l'environnement bâti et de bordures actives sur les avenues urbaines afin d'assurer l'aménagement de liens intuitifs et organiques entre les différentes zones et les différents districts.

B Rues principales

Comprennent les rues urbaines animées où ont lieu des activités commerciales, sociales et urbaines, mettant en valeur les entreprises locales et les liens communautaires. Ces rues offrent un cadre dynamique tant pour les personnes qui visitent la ville et celles qui y résident.

- i Soutenir l'élaboration d'un caractère de paysage de rue distinct et l'utilisation d'une palette cohérente de matériaux.
- ii Accorder la priorité aux paysages de rue propices à la circulation piétonne sur les artères principales par l'élargissement des trottoirs, l'installation de places assises à l'extérieur et la mise en place de mesures de ralentissement de la circulation dans le but de promouvoir la marche, le vélo et le commerce local.
- iii Faire en sorte que les rues principales sont dynamiques tout au long de l'année en appuyant les marchés publics, les événements saisonniers et les activités culturelles qui mobilisent la communauté et stimulent l'attrait touristique.
- iv Mettre en œuvre des lignes directrices en matière de design urbain qui contribuera à rehausser le caractère visuel des rues principales par l'intégration de matériaux de grande qualité, d'une signalisation uniforme et d'éléments architecturaux valorisant l'identité des quartiers locaux.

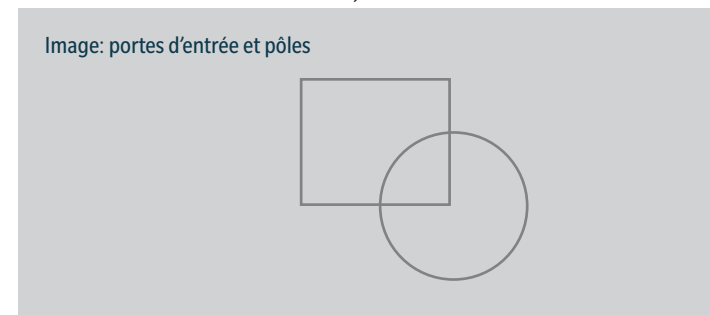
C Rues urbaines et locales

Comprennent les voies principalement résidentielles ou à faible densité à usage mixte qui assurent l'accès local aux résidences ainsi qu'aux espaces communautaires de moindre envergure. Ces rues se caractérisent par une ambiance plus intime et favorisent un environnement moins bruyant et peu sujet à la congestion.

- i Promouvoir la mise en œuvre de mesures de ralentissement de la circulation, de passages pour piétons et d'infrastructures vertes afin de renforcer le caractère des quartiers.
- ii Veiller à une bonne intégration des rues de quartier à l'ensemble du tissu urbain par un accès pratique au transport en commun ainsi qu'aux infrastructures dédiées aux déplacements à pied et à vélo.
- iii Encourager la création d'interfaces et d'espaces communautaires comme des mini-parcs, des places publiques ou des lieux de rassemblement.

3 Portes d'entrée et pôles

Les portes d'entrée et les pôles constituent des points d'accès stratégiques et des zones névralgiques au sein de la capitale, contribuant à renforcer la connectivité urbaine et la perception, chez les visiteurs et les visiteuses, de leur arrivée à destination.



A Entrées de la capitale

Comprennent les principaux points d'accès à la capitale, tels que les ponts, les entrées d'autoroutes et les intersections-portails. Ces espaces remplissent une fonction symbolique et cérémonielle marquant l'arrivée sur le territoire de la capitale.

- i Améliorer le traitement et l'identification des portes d'entrée et pôles d'entrée au moyen des éléments appropriés de signalisation, d'aménagement paysager et de design.
- ii Envisager des normes élevées en matière d'éclairage (comme des gobos ou l'éclairage directionnel) afin de renforcer l'expérience d'arrivée.
- iii Lorsque les terre-pleins centraux, les îlots de circulation ou les espaces résiduels sont sous-utilisés à des points d'entrée stratégiques, envisager l'installation d'éléments commémoratifs, d'œuvres d'art public ou d'autres aménagements marquants sur le plan visuel.
- iv Aux endroits où les autoroutes et les grandes artères entrent dans le cœur de la capitale, passer délibérément aux typologies urbaines d'avenues et de boulevards et mettre en œuvre des mesures de ralentissement de la circulation afin de réduire la vitesse des véhicules.

B Pôles du boulevard de la Confédération

Comprennent des espaces publics de grande visibilité, conçus pour accueillir des cérémonies, des points d'intérêt et des événements nationaux. Ils servent de points d'intérêt sur le boulevard de la Confédération et les rues transversales, offrant des lieux propices à la réflexion publique et à l'interaction symbolique.

- i Concevoir les pôles du boulevard de la Confédération pour en faire des espaces publics dynamiques, intégrant une architecture emblématique, des espaces verts et des places piétonnières favorisant l'interaction sociale et la mise en valeur de l'identité culturelle canadienne.
- ii Veiller à intégrer chaque pôle à l'ensemble du réseau routier en assurant une signalisation claire et des liens pratiques au transport en commun et à la circulation piétonnière sécuritaire.
- iii Aux intersections avec les artères principales, reconfigurer l'aménagement afin de réduire la prépondérance de la circulation automobile, d'accroître la sécurité des piétons et des piétones et d'améliorer l'accessibilité générale.



3 Portes d'entrée et pôles

- iv Examiner la reconfiguration des pôles et des intersections majeures pour intégrer aux endroits désignés des éléments commémoratifs ou de monuments susceptibles de constituer le point central de ces espaces.

C Pôles de transition

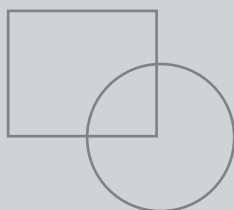
Comprennent les intersections majeures et des zones de transition souvent situées entre le domaine de la capitale et les domaines urbains, tels que les voies d'accès aux autoroutes, les terre-pleins et les liens vers les avenues urbaines.

- i Mettre en valeur ces intersections et ces zones de transition par des installations et des éléments décoratifs conférant une dimension humaine et un caractère cohérents sur le plan visuel.
- ii Intégrer des œuvres d'art public et améliorer le domaine public par l'aménagement paysager et la signalisation pour créer un intérêt visuel et assurer une continuité entre les paysages de rue adjacents.
- iii Dans les lieux de transition vers les paysages de rue de la capitale, assurer une intégration cohérente avec le boulevard de la Confédération ou d'autres normes établies.

4 Éléments du paysage de rue

L'ensemble des rues situées dans le cœur de la capitale contribue au caractère et à l'image globale du centre-ville. Par conséquent, leur aménagement doit répondre à des normes urbaines élevées.

Image: mobilité active



A Mobilité active

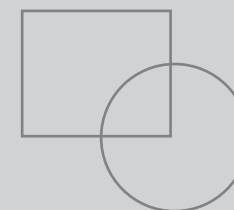
Comprend la marche, le vélo, le déplacement à l'aide d'appareils d'aide à la mobilité ou d'appareils fonctionnels, ainsi que d'autres modes de transport à petites roues.

- i Accorder la priorité à des environnements piétonniers sûrs, accessibles et de grande qualité par l'installation de trottoirs larges, des passages accessibles à toutes et tous et d'intersections où les piétons ont la priorité, de manière à assurer une connectivité fluide dans l'ensemble du tissu urbain.
- ii Maintenir un dégagement minimal de 1,8 mètre sur les trottoirs pour permettre la circulation piétonnière et l'entretien.
- iii Lorsque cela est possible, élargir la zone piétonne devrait afin d'offrir plus d'espace sur les trottoirs et les esplanades spacieux.
- iv Relier clairement les sentiers et les passages piétonniers situés hors rue dans les espaces adjacents en utilisant des revêtements et des voies de circulation bien définies pour la circulation piétonnière.
- v Assurer l'intégration uniforme et évidente des voies cyclables en bordure de rue et des liens au Sentier de la capitale dans l'ensemble du cœur de la capitale.
- vi Lorsque la demande et la faisabilité le permettent, aménager des installations pour le cyclisme entièrement séparées.
- vii Sur les principaux corridors, favoriser l'utilisation du vélo comme principal mode de mobilité urbaine en intégrant des voies cyclables et des intersections réservées et protégées ainsi que des stationnements sécuritaires pour les vélos et des installations de fin de parcours.

B Arbres des rues

Les arbres de rue contribuent de manière significative à l'atténuation des îlots de chaleur urbains et à la qualité des paysages de rue. Leur survie à long terme dans des environnements urbains exigeants nécessite une attention et des mesures particulières.

Image: arbres de rues



- i Aménager des espaces adéquatement entretenus pour les arbres dotés d'un sol et d'un système de drainage adéquats afin d'assurer la santé et la pérennité des arbres de rue.
 - a Dans la mesure du possible, intégrer les arbres de rue dans des jardinières ouvertes, des rigoles de drainage biologique ou des zones de sol naturel adjacentes.
 - b Lorsque les arbres sont plantés sur des surfaces aménagées en dur, prévoir des cellules de sol, des grilles de protection ou des anneaux d'arbre afin de favoriser leur croissance et de les protéger.
- ii Dans la mesure du possible, planter les arbres de rue de manière à garantir une exposition suffisante à la lumière.
 - a En cas de contraintes d'espace, envisager l'aménagement de profils de chaussée asymétriques permettant de regrouper l'espace pour les arbres (p. ex. plantation uniquement du côté nord du paysage de rue).
- iii Sélectionner une diversité d'essences adaptées aux conditions urbaines et à l'augmentation des températures.
- iv Protéger les arbres de rue contre les dommages liés à l'entretien.

C Plantation de végétation

La plantation de végétation urbaine contribue à l'amélioration de l'esthétique à la régulation du microclimat et à l'augmentation de la perméabilité des paysages de rue.

- i Privilégier la plantation de plantes vivaces aux emplacements stratégiques du paysage de rue afin d'améliorer la qualité du design.



4 Éléments du paysage de rue

- a** L'aménagement de saillies de trottoir dans les voies de stationnement ou d'arrêt temporaire peut permettre de dégager des espaces supplémentaires destinés à la plantation de végétation.
- b** Tirer parti des espaces avoisinants et des façades de bâtiments pour accroître la plantation de végétation.
- ii** Envisager l'installation de jardinières surélevées dotées de parois et de bordures résistantes afin de limiter les dommages causés aux zones végétalisées par l'épandage de sel et l'hiver.
- iii** Intégrer des murets-banquettes et autres éléments multifonctionnels dans l'aménagement des jardinières afin de créer des places assises, de définir les espaces et d'améliorer l'expérience piétonne tout en protégeant la végétation.
- iv** Dans les lieux publics bien en vue du paysage de rue comme les places publiques, les marchés et autres endroits sur les artères principales, envisager l'aménagement de compositions végétales saisonnières telles que des jardinières et des paniers suspendus.

D Gestion des eaux pluviales

Comprend des méthodes naturelles et techniques visant à assurer une gestion et un drainage adéquats et durables des eaux pluviales.

- i** Planifier la collecte et l'évacuation des eaux de surface dans l'emprise.
 - a** Envisager l'intégration de rigoles de drainage biologique et de zones végétalisées pour capter, ralentir et filtrer les eaux de pluie.
 - b** Envisager l'utilisation de revêtements perméables, de regards drainants et d'autres éléments de gestion des eaux pluviales aux endroits appropriés.
- ii** Privilégier la plantation d'espèces végétales diversifiées, indigènes et résilientes, favorisant la biodiversité, la gestion des eaux pluviales et l'ombrage dans le paysage de rue.

E Mobilier

Comprend l'ensemble du mobilier, des éléments de signalisation et des zones de commodités dans le paysage de rue.

- i** Concevoir des ensembles de mobilier urbain harmonisés afin de renforcer l'identité et le caractère du paysage de rue.
- ii** Privilégier l'espace compris entre la bordure de la chaussée et le trottoir de manière à assurer une séparation efficace entre les piétons et la circulation automobile.
- iii** Regrouper la signalisation et le mobilier dans les zones de commodités afin de limiter l'encombrement des trottoirs.
- iv** Veiller à intégrer de façon harmonieuse les infrastructures et les arrêts de transport en commun au caractère du paysage de rue et aux palettes de matériaux environnants.
- v** Concevoir les arrêts de transport en commun en accordant une attention particulière au confort des usagers par l'intégration de sièges, d'abris, d'un éclairage adéquat et d'affichages informatifs.

F Sécurité et sécurité

Comprend l'ensemble des éléments permanents ou temporaires visant à restreindre l'accès des véhicules aux zones piétonnières et aux zones opérationnelles.

- i** Intégrer les mesures de sécurité matérielle appropriées dans le contexte environnant.
- ii** Privilégier les mesures qui contribuent à l'amélioration du paysage de rue, telles que l'installation de jardinières, d'éléments d'éclairage, de mobilier ou autres que l'on trouve habituellement dans le paysage de rue.
- iii** Assurer la gestion de la circulation automobile afin de soutenir les priorités liées à la mobilité multimodale par la mise en place de mesures de ralentissement de la circulation dans les zones destinées aux déplacements à pied et par un contrôle stratégique de l'accès des véhicules conciliant les besoins en matière de mobilité et les objectifs de création de lieux d'intérêt.

G Matériaux de revêtement

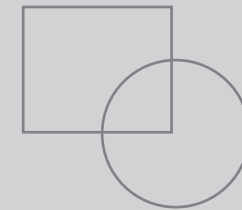
Comprennent la palette de matériaux durs utilisés pour l'aménagement du paysage de rue.

- i** Lorsque des finitions spécialisées sont requises, privilégier des matériaux résistants et durables de qualité qui s'agencent au design du paysage de rue et reflètent le caractère de l'architecture et des espaces publics environnants.
- ii** Utiliser des matériaux variés plutôt que de la peinture pour démarquer les passages piétonniers et les espaces publics.

H Éclairage de rue

Comprend les éléments d'éclairage pour la circulation, la sécurité, la circulation piétonnière et l'ambiance.

Image: éclairage de rue



- i** L'éclairage pour la sécurité routière doit préserver ou relever le caractère de la rue.
- ii** Privilégier un éclairage adapté à la circulation piétonnière qui valorise l'ambiance et le caractère de la rue tout en augmentant la sécurité réelle et perçue.
- iii** Intégrer une diversité de types d'éclairage dans les rues et les pôles très fréquentés par les piétones et piétons, tels que l'éclairage par projecteurs, caténaires et autres appareils intégrés au mobilier urbain.
- iv** Veiller à intégrer de façon harmonieuse les infrastructures et les arrêts de transport en commun au caractère du paysage de rue et aux palettes de matériaux environnants.

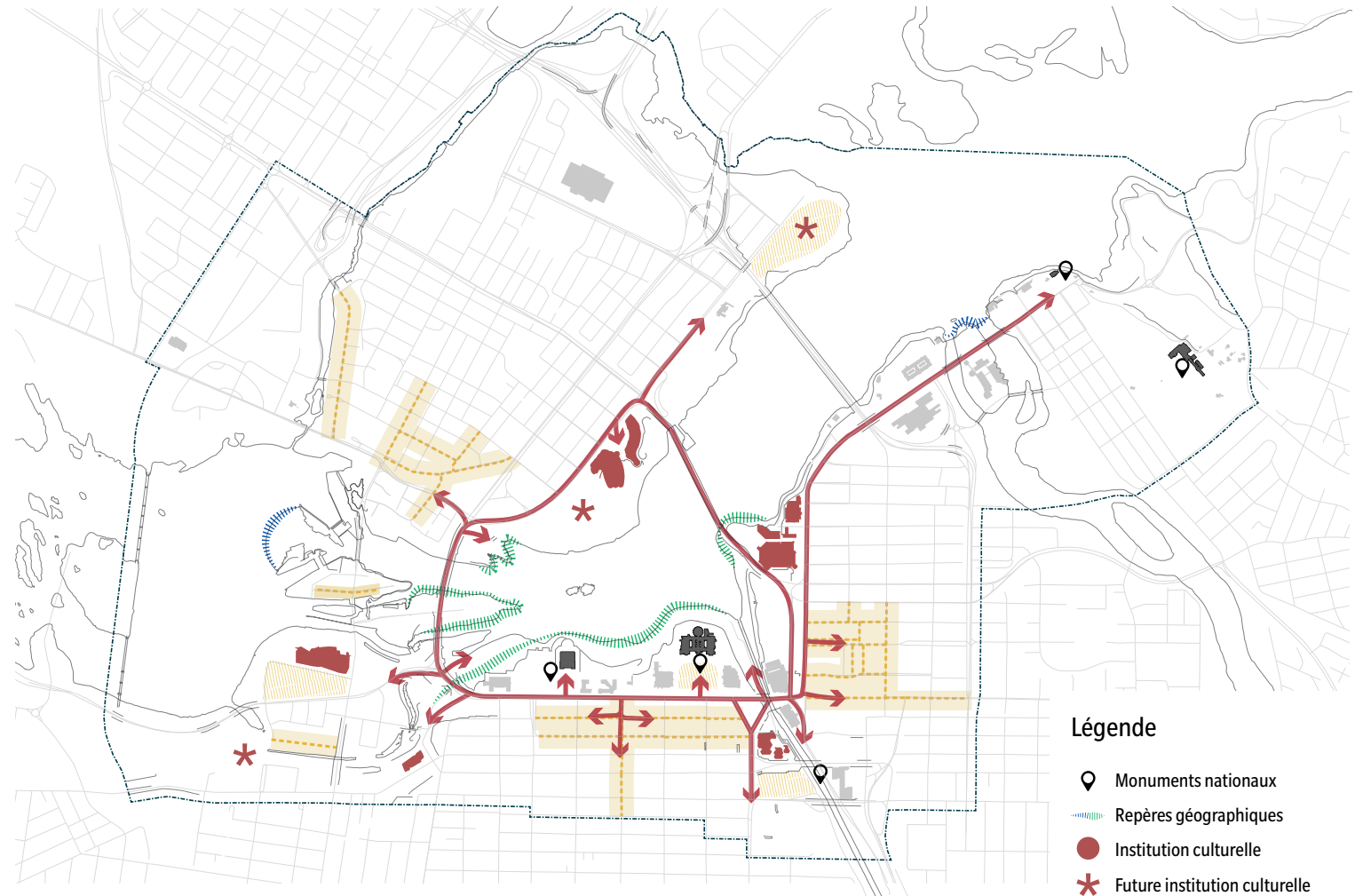


5.5 LES DESTINATIONS DE LA CAPITALE

Une constellation de points de repère et d'institutions nationales s'inscrit dans un contexte de lieux et de quartiers urbains, créant ainsi une diversité de destinations pour la population de la région et de l'extérieur.

Principaux objectifs

- 1 Préserver la primauté visuelle et symbolique de la Colline du Parlement et de la Cité judiciaire.
- 2 Mettre en valeur les institutions culturelles nationales et les bâtiments publics en tant que destinations publiques de choix.
- 3 Planifier, fournir et coordonner des lieux d'événements pour la tenue d'activités de toutes sortes, de toutes tailles et de toutes capacités.
- 4 Améliorer les services d'orientation et de mobilité menant aux principaux lieux touristiques à l'intérieur et à l'extérieur du secteur du cœur de la capitale.
- 5 Promouvoir les quartiers, les rues principales et les secteurs commerciaux en tant que lieux animés à visiter.
- 6 Améliorer et mettre en valeur les caractéristiques naturelles de la capitale, y compris les chutes, les parcs et les berges.



Concept des destinations de la capitale

Légende

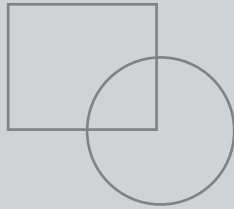
- 📍 Monuments nationaux
- 🌊 Repères géographiques
- Institution culturelle
- ✳ Future institution culturelle
- 🏠 Scènes de la capitale
- ➔ Priorité à l'orientation
- 🏬 Secteurs commerciaux



1 Les destinations de la capitale

La concentration de sites, de bâtiments, de lieux et de points d'intérêt nationaux importants contribue à l'importance du domaine de la capitale.

Image: destinations de la capitale



A Points d'intérêt nationaux

Comprend les principaux sites fédéraux et lieux historiques qui incarnent l'identité nationale et le patrimoine du Canada.

- i Préserver et protéger les points d'intérêt nationaux, notamment la Colline du Parlement, la Cour suprême du Canada, Rideau Hall, le 24, promenade Sussex et le canal Rideau afin d'assurer leur intégrité culturelle et historique.
- ii Améliorer l'accès du public et l'expérience des personnes qui visitent la région grâce à la conception de centres d'accueil, de visites guidées et de programmes d'interprétation afin d'offrir des expériences attrayantes et éducatives tout en assurant la sécurité et la préservation des lieux.
- iii Élaborer et intégrer des éléments d'interprétation comme la signalisation, les expositions et les outils numériques pour communiquer l'importance historique et nationale de ces points d'intérêt.

B Institutions culturelles

Comprend des musées, des galeries, des salles de spectacles et des espaces d'événements d'importance nationale qui mettent en valeur les réalisations et l'excellence canadiennes.

- i Mettre en valeur, faire croître et améliorer un réseau d'institutions culturelles qui encourage la population à parcourir le secteur du cœur de la capitale et à en apprendre davantage sur le Canada.
- ii Soutenir la croissance et l'évolution des institutions nationales dans le secteur du cœur de la capitale en facilitant les partenariats avec les gouvernements et les parties prenantes privées afin d'assurer la préservation, l'accessibilité et la pertinence des sites nationaux.
- iii Réserver des sites importants pour de futures utilisations culturelles et répartir les nouvelles institutions de manière à dynamiser les zones sous-utilisées du domaine de la capitale.

C Commémorations et art public

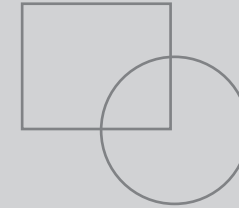
Comprend les monuments publics, les commémorations et les installations artistiques qui soulignent l'histoire et la diversité du Canada.

- i Intégrer les commémorations et l'art public dans la conception du domaine public.
 - a Accorder la priorité aux installations d'importance nationale.
 - b Accroître la présence de divers arts publics dans le secteur du cœur de la capitale, à des endroits très visibles, en mettant l'accent sur la création d'installations artistiques qui reflètent l'identité et l'histoire du Canada.
 - c Prévoir des espaces publics flexibles pour les installations temporaires et éphémères.
- ii Favoriser le déploiement coordonné des programmes nationaux et locaux de commémoration et d'art public.
 - a Offrir aux artistes de la scène nationale et locale la possibilité d'exposer leurs œuvres dans le secteur du cœur de la capitale.
 - b Recenser les lieux vacants, comme les îlots directionnels, les murs, les culées de pont, etc., qui pourraient accueillir des installations.

D Points d'intérêt géographiques

Comprend des caractéristiques géographiques emblématiques et des destinations qui soutiennent et transmettent le caractère touristique et l'expérience de la capitale.

Image: points d'intérêt géographiques



- i Mettre en valeur les caractéristiques naturelles, les points d'intérêt géographiques et les principaux points de vue symboliques du secteur du cœur de la capitale. Les principales caractéristiques comprennent l'escarpement de la Colline du Parlement, la rivière des Outaouais, les chutes des Chaudières, les chutes Rideau, l'île Victoria, la pointe Scott et la pointe Kiweki, ainsi que les vues sur les collines de la Gatineau.
- ii Fournir des commodités aux personnes qui visitent la région, telles que des sièges et des panneaux d'interprétation aux points d'intérêt naturels du secteur du cœur de la capitale, y compris les escarpements, les chutes et les cours d'eau.
- iii Créer de nouveaux belvédères et points d'observation afin d'établir des liens visuels entre les sites importants.
- iv Intégrer les points d'intérêt géographiques dans l'orientation et la compréhension de la capitale.



2 Destinations locales

Comprend les destinations privées et publiques qui offrent des commodités et des services attrayants pour le public.

A Institutions locales

Comprend les principaux bâtiments, services et lieux publics comme les bibliothèques et les espaces d'événements qui contribuent à la vitalité du secteur du cœur de la capitale.

- i** Lors de l'introduction de nouvelles expériences et destinations pour les personnes qui visitent la région, cibler les endroits sous-utilisés du secteur du cœur de la capitale, où des activités supplémentaires sont nécessaires pour obtenir une masse critique ou une continuité fonctionnelle entre les districts.
- ii** Encourager les destinations et les lieux du centre-ville ainsi que les institutions phares qui renforcent l'importance et le rôle régional du centre-ville métropolitain.
- iii** Renforcer le rôle des institutions locales dans le secteur du cœur de la capitale en tant que centres d'activités locales en concevant des espaces destinés au dialogue public et aux événements communautaires.
- iv** Créer des occasions pour les futures destinations locales qui apportent du dynamisme et des possibilités dans le secteur du cœur de la capitale.
- v** Améliorer la connectivité entre les institutions, les quartiers avoisinants et les propriétés gérées par le gouvernement fédéral, en créant des corridors propices à la circulation piétonne et des liens de transport en commun accessibles pour guider les personnes qui visitent la région.
- vi** Les nouvelles institutions locales devraient être conçues de manière à compléter le caractère du secteur du cœur de la capitale, à intégrer des principes de conception durables et accessibles, et à offrir des espaces souples qui favorisent une gamme d'activités communautaires, culturelles et urbaines.

B Secteurs commerciaux

Comprend des zones urbaines dynamiques offrant une combinaison de services commerciaux qui contribuent à l'économie locale et à la vie sociale.

- i** Améliorer les secteurs commerciaux existants dans le secteur du cœur de la capitale et appuyer la création de nouveaux secteurs commerciaux dynamiques à usage mixte qui intègrent des aires réservées à la vente au détail ainsi que des espaces culturels et récréatifs, assurant ainsi un équilibre entre les entreprises locales, les détaillantes et détaillants nationaux et les offres uniques.
 - a** Promouvoir la revitalisation du Mail de la rue Sparks en tant que destination, lieu patrimonial important, installation à aire ouverte, interface essentielle et lien entre la capitale et les domaines urbains, ainsi qu'entre les différentes parties du secteur du cœur de la capitale.
 - b** Organiser soigneusement et de façon réfléchie la combinaison de la vente au détail et des commerces dans les nouveaux quartiers des plaines LeBreton afin d'assurer un équilibre adéquat entre les services de soutien locaux et les offres qui ont une portée et un attrait régionaux et touristiques.
 - c** Encourager et promouvoir la revitalisation et la vitalité des secteurs commerciaux du centre-ville d'Ottawa et de Gatineau, y compris le marché By, la rue Bank, le centre-ville de Hull et la rue Montcalm.
- ii** Mettre en place des mesures incitatives pour les prestataires commerciaux souhaitables afin d'attirer des entreprises dynamiques dans le secteur du cœur de la capitale.
 - a** Promouvoir une gamme diversifiée d'entreprises locales, de marchés alimentaires et de magasins artisanaux offrant au public une expérience authentique et mémorable, soutenant l'économie locale et renforçant l'attrait touristique global.

C Quartiers

Comprend les quartiers locaux, les entreprises et la population de la région qui contribuent au caractère et à la vitalité du secteur du cœur de la capitale.

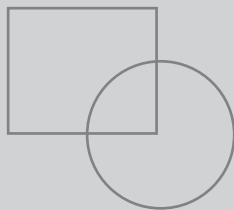
- i** Promouvoir des quartiers à usage mixte et complets qui sont des endroits où il fait bon vivre et visiter.
 - a** Soutenir une combinaison de services commerciaux et essentiels (p. ex. les épiceries, les quincailleries, les garderies) à distance de marche des zones densément peuplées.
 - b** Présenter des événements et des commodités qui attirent et servent la population locale.
- ii** Promouvoir une architecture et un aménagement urbain qui reflètent le caractère unique de chaque quartier, avec des œuvres d'art locales, des points d'intérêt culturels et des installations publiques qui rapprochent le public de l'extérieur du patrimoine local et des communautés de la capitale.
 - a** Veiller à ce que les quartiers résidentiels du secteur du cœur de la capitale soient bien intégrés au tissu urbain en général, offrant un accès facile aux principales destinations urbaines, culturelles et récréatives grâce à des réseaux de transport multimodal.
 - b** Préserver et renforcer le caractère des quartiers grâce à des unités au rez-de-chaussée et à des façades de bâtiments qui contribuent au caractère des rues locales.



3 Sites d'événement et programmes

Les espaces doivent être aménagés de manière à pouvoir accueillir des événements nationaux de grande envergure, comme la fête du Canada et le Bal de Neige, ainsi que des événements régionaux de moindre envergure, des programmes et des installations saisonnières.

Image: sites d'événements et programmes



A Scènes de la capitale

Comprend les parcs et les espaces publics de la capitale qui servent de lieux pour les grands événements nationaux, ainsi que des espaces urbains de grande qualité.

- i Les principales scènes de la capitale comprennent le parc des plaines-LeBreton, les pelouses de la Colline du Parlement, le parc Jacques-Cartier Nord et le parc de la Confédération.
- ii Ces sites doivent pouvoir accueillir des rassemblements et des événements nationaux de grande envergure tout en demeurant fonctionnels en tant qu'espaces publics quotidiens qui contribuent à l'identité urbaine et culturelle de la capitale.
 - a Maintenir des normes élevées en matière de domaine public (p. ex. en ce qui concerne la verdure, les sièges et l'ombre) afin que les sites restent des espaces accueillants en dehors des grands événements.
 - b Fournir une infrastructure intégrée pour les événements, comme les sources d'énergie, l'accès à l'eau et des points d'ancrage sécurisés pour les structures temporaires (p. ex. les scènes, les tentes et les écrans).

- c Veiller à ce que les systèmes de drainage et la durabilité des surfaces soient intégrés afin de permettre une forte circulation piétonne et de protéger les paysages contre les dommages causés pendant les événements (p. ex. le piétinement et le compactage du sol).
- iii Pendant les périodes d'événement :
 - a Utiliser une infrastructure modulaire pour les événements (p. ex. des sièges rétractables, des écrans numériques et un éclairage) afin de permettre des programmes flexibles.
 - b Désigner des zones en coulisses pour la logistique des événements (p. ex. l'entreposage, les toilettes et le soutien audiovisuel).
 - c Intégrer l'accessibilité sans obstacle et l'ordre des priorités (p. ex. les rampes et les plateformes de visionnement) pour divers publics.
 - d Concevoir des espaces avec des points d'entrée et de sortie dégagés et des voies de circulation sécuritaires pour accueillir les foules en période de pointe et assurer la sécurité.
 - e Veiller à ce que les périmètres des événements soient délimités par des cordons afin de permettre au public de continuer à utiliser les voies et les espaces publics adjacents.

B Programmes temporaires et saisonniers

Comprend des installations souples à petite échelle pour appuyer la tenue de grands événements ou accroître l'intérêt saisonnier.

- i Les activités et installations à petite échelle peuvent être autorisées afin d'animer les espaces publics et accroître l'intérêt du public tout au long de l'année.
 - a Créer une gamme d'espaces de rassemblement souples et accessibles qui peuvent être utilisés pour les rencontres officielles et officieuses, qu'il s'agisse de célébrations publiques à grande échelle ou de petites réunions communautaires, en veillant à ce qu'ils soient bien répartis dans le secteur du cœur de la capitale.

- b Appuyer, grâce à des partenariats avec des organismes culturels, des artistes et des groupes communautaires, les programmes et l'animation continus des espaces de rassemblement afin d'accueillir des événements, des spectacles, des marchés, des kiosques et des activités urbaines qui encouragent la participation du public.
- ii Envisager la fermeture temporaire et l'utilisation des rues et des promenades pour les activités saisonnières comme le Bal de Neige, les journées de vélo de fin de semaine et les zones estivales.
- iii Promouvoir des installations saisonnières telles que des jeux de lumière, des programmes de bannières et des installations artistiques, en particulier pendant les mois d'hiver.

4 Expérience des personnes qui visitent la région

Mettre en valeur et exploiter les points d'intérêt de la capitale et d'autres destinations en tant que points d'ancrage importants pour les personnes qui visitent la région et le tourisme afin de renforcer l'attrait régional et le potentiel touristique de la capitale.

A Orientation

Comprend des ressources informatives qui aident les gens à s'orienter facilement dans le secteur du cœur de la capitale.

- i Accorder la priorité aux expériences des personnes qui visitent la région en matière d'orientation à destination et en provenance de points d'intérêt nationaux et d'institutions culturelles concentrées le long du boulevard de la Confédération.
- ii Promouvoir une stratégie coordonnée d'orientation multipartite dans l'ensemble du secteur du cœur de la capitale afin d'aider les personnes qui visitent la région à mieux s'y orienter et à s'y déplacer.
- iii Inclure les attractions municipales et non fédérales dans la stratégie d'orientation afin de mieux refléter l'expérience des personnes qui visitent la région et le dynamisme du secteur du cœur de la capitale.



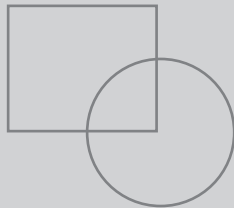
4 Expérience des personnes qui visitent la région

iv Envisager l'utilisation d'affichages et de plateformes numériques permettant une mise à jour et une évaluation régulières en fonction des commentaires des utilisatrices et utilisateurs et de l'évolution des habitudes des personnes qui visitent la région afin d'assurer une amélioration continue de la facilité d'orientation et de l'accessibilité pour tout le monde.

B Services de transport des personnes qui visitent la région

Comprend des options de transport accessibles et durables qui relient les gens à leur destination dans le secteur du cœur de la capitale et ailleurs.

Image: services de transport des personnes qui visitent la région



- i** Élargir et améliorer un réseau de services de transport pour les personnes qui visitent la région, y compris des réseaux de navettes et des programmes de partage de vélos, afin de réduire la congestion et d'offrir des options fluides et écologiques à la population de l'extérieur qui parcourt le secteur du cœur de la capitale.
 - a** Envisager des options de transport en commun ou de navettes à usage particulier qui aident les personnes qui visitent la région à se rendre aux attractions et aux destinations de la capitale (comme les trolleybus pour la boucle du boulevard de la Confédération, une navette, des bateaux-taxis, des autobus, etc.).

- b** Offrir des options de transport qui élargissent l'accès public aux destinations de la capitale à l'extérieur du secteur du cœur, comme le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, etc.
 - c** Coordonner les services d'autobus touristiques, les points d'accès et les zones de chargement afin d'assurer une gestion appropriée du côté trottoir aux endroits désignés sans nuire au domaine public.
- ii** Appuyer les services de partage de vélos et de scooter et les installer dans des endroits centraux pratiques afin d'offrir des options de micromobilité aux touristes et aux personnes qui visitent la région.
- iii** Créer des points de départ et des liens importants à proximité des centres et services touristiques.
 - a** Regrouper les services touristiques et d'information pour offrir un maximum d'avantages aux personnes qui visitent la région.
 - b** Coordonner, dans la mesure du possible, les kiosques de visites privées avec les renseignements publics.
 - c** Veiller à ce que les kiosques privés et les services des fournisseurs à proximité des sites nationaux soient conçus et intégrés de manière optimale, sans encombrer le domaine public.





6

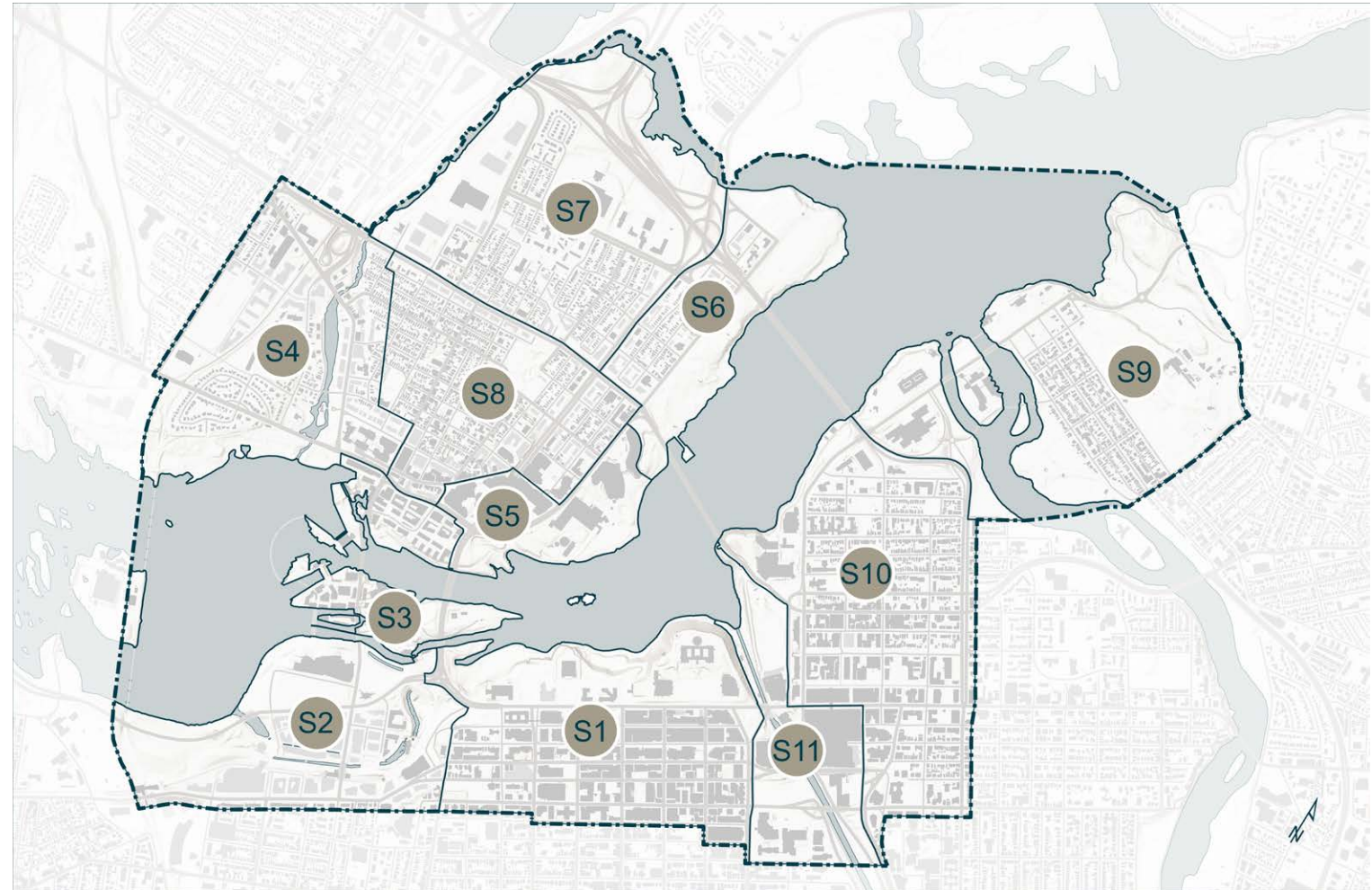
SECTEURS

6.0 SECTEURS

Le cœur de la capitale est divisé en plusieurs secteurs, chacun ayant son propre contexte et sa propre géographie. Selon la participation et la rétroaction du public, la présente section traite des principales possibilités d'aménagement et de conception envisagées pour l'avenir de chaque secteur. Des plans de démonstration plus détaillés et des politiques propres au site seront inclus dans la partie II du plan, conformément aux recommandations du présent chapitre.

Il y a 11 secteurs comme suit :

- S1** – Centre d'Ottawa
- S2** – Plaines LeBreton et aqueducs
- S3** – Chaudière et les îles
- S4** – Ruisseau de la Brasserie
- S5** – Pointe Scott au Musée canadien de l'histoire
- S6** – Parc Jacques-Cartier
- S7** – Sentier de l'île
- S8** – Centre-ville de Gatineau
- S9** – Promenade Sussex et chutes Rideau
- S10** – Promenade Sussex et marché By
- S11** – Canal Rideau et rue Elgin



Secteurs du cœur
de la capitale

Méthodologie

Le plan pour le secteur du cœur de la capitale est un plan directeur exhaustif qui présente les intentions à long terme et les grandes orientations stratégiques pour guider la prise de décisions vers une vision commune. À ce titre, il donne une vue d'ensemble de ce à quoi la capitale ressemblera d'ici le milieu du siècle. Le plan du cœur de la capitale vise à prendre en compte et à concilier de nombreux plans et projets proposés qui en sont à différents degrés d'avancement. Les plans font partie d'une base de données SIG géoréférencée qui comprend les sources de données suivantes :

Plan de base :

- 1 **Existant** : données de construction telles que réalisées et données SIG des caractéristiques naturelles, géographiques, des bâtiments et des infrastructures existantes.
- **En attente** : tracé numérisé, représentant les plans et concepts approuvés des plans fédéraux et municipaux existants, ainsi que les conceptions détaillées des sites provenant de projets en cours de développement.
- **Futur** : annotations et symbolisme conceptuel représentant les caractéristiques émergentes du concept et les principales recommandations; dans la partie II, les plans de démonstration illustreront les principales recommandations comme point de référence pour les futures intentions de planification.

Régimes complémentaires

En plus du plan pour le secteur du cœur de la capitale, d'autres outils de planification fédéraux et municipaux sont utilisés pour visualiser et orienter les intentions pour des sites et des districts particuliers. Ces plans sont mis à jour de façon itérative pour tenir compte du contexte et des besoins actuels de leurs organismes respectifs. En voici des exemples :

Plans des sous-secteurs fédéraux

- La vision et le plan à long terme de la Cité parlementaire, le plan directeur de la Cité judiciaire et le plan conceptuel principal des plaines LeBreton. D'autres exemples peuvent inclure les concepts directeurs et les plans de site pour les institutions nationales, les musées et les galeries.

Plans municipaux

- Ville d'Ottawa : Stratégie d'aménagement urbain du centre-ville d'Ottawa, plans secondaires, plan du domaine public de la rue Sparks et plan du domaine public du marché By.
- Ville de Gatineau : Plan particulier d'urbanisme (PPU), île de Hull.

Principales recommandations

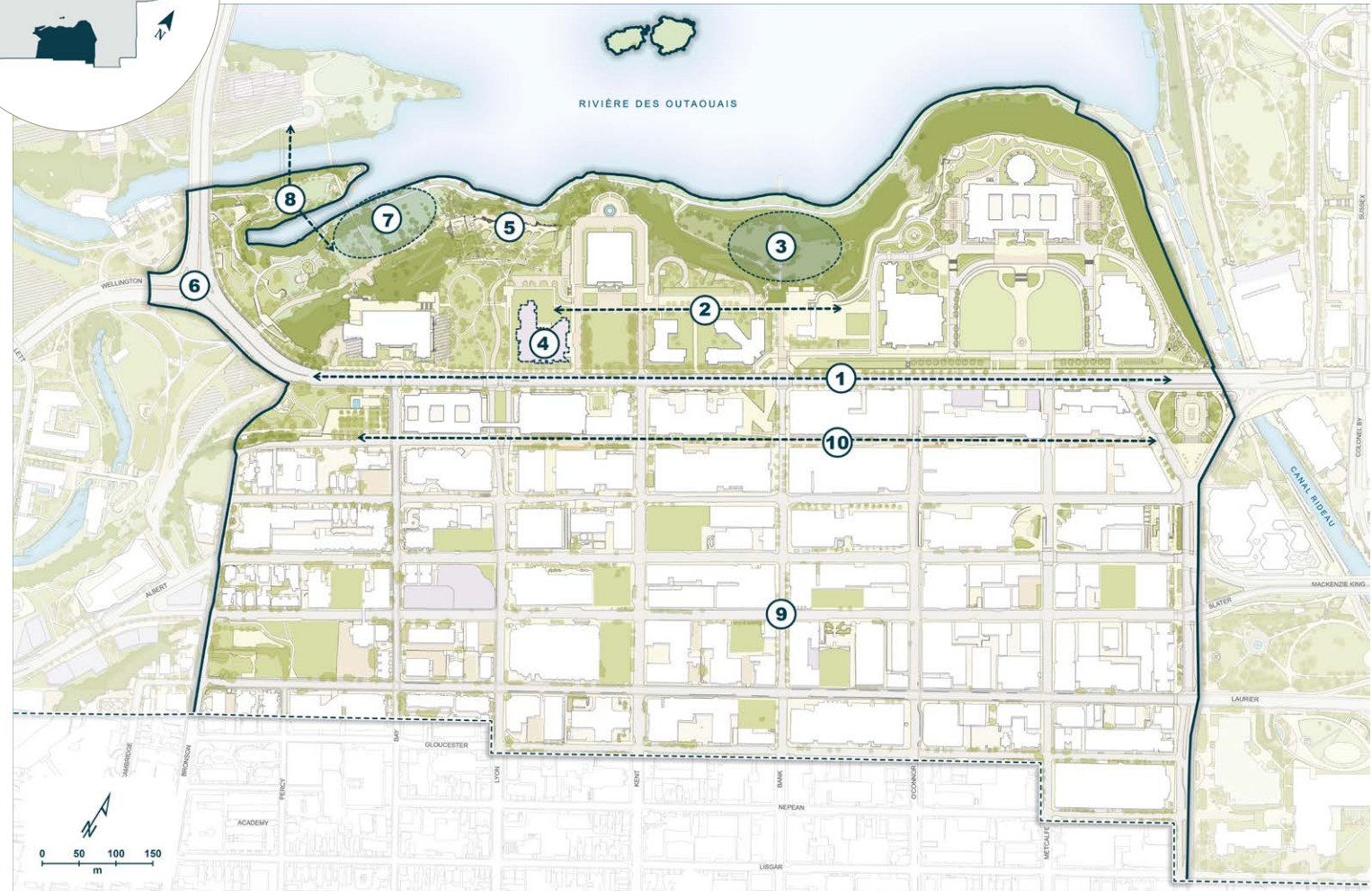
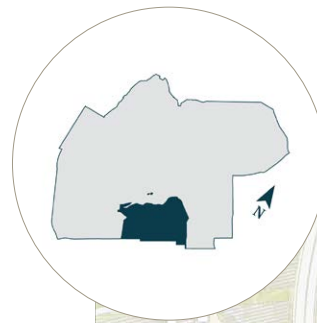
Les sections qui suivent présentent des recommandations clés pour la conservation et l'amélioration de caractéristiques particulières dans le secteur du cœur de la Capitale.

Projets marquants

Le Plan de la capitale du Canada (2017) présente 17 projets marquants. Ce sont des cibles importantes pour suivre la mise en œuvre du PCC au cours des prochaines décennies. Quinze des projets marquants sont déployés au cœur de la capitale. Par conséquent, les recommandations suivantes s'appuient sur les visions et les jalons établis dans le PCC et ajoutent des recommandations supplémentaires pour fournir un aperçu complet des objectifs futurs dans le secteur à l'étude. De plus amples détails concernant les rôles, l'établissement des priorités et le suivi des recommandations particulières seront fournis dans la stratégie de mise en œuvre de la partie II.

S1. Recommandations pour la Cité parlementaire et la Cité judiciaire

- 1 Rue Wellington** : Explorer les possibilités d'intégrer le transport en commun sur rail, le vélo et des lieux publics dans un paysage de rue de grande qualité sur le boulevard de la Confédération.
- 2 Plateau de l'escarpement** : Améliorer les terrains de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire et réimaginer la voie Vittoria pour offrir une promenade publique continue au sommet du plateau de l'escarpement.
- 3 Vallée de la rue Bank** : Renaturaliser la vallée de la rue Bank et aménager de nouvelles terrasses, des lieux publics et des sentiers menant aux berges de la rivière.
- 4 Édifice de la triade judiciaire** : Réserver le lieu pour un futur bâtiment emblématique qui viendra compléter la triade judiciaire.
- 5 Programme d'acquisition de services énergétiques** : Intégrer la centrale Cliff du PASE dans l'enceinte de la Cité judiciaire et tirer parti des ascenseurs qui relient le haut et le bas de l'escarpement.
- 6 Carrefour Portage-Wellington** : Réaménager l'intersection Portage-Wellington pour créer un nouveau point de repère et améliorer les liens avec les berges de la rivière.
- 7 Stationnement de la rue Cliff** : Transformer le stationnement existant en un parc riverain résilient aux inondations, avec un hôtel, des installations récréatives et de commodités au bord de l'eau.
- 8 Débarcadère Richmond** : Concevoir de nouvelles passerelles reliant le débarcadère Richmond et l'île Victoria.
- 9 Quartier des affaires** : Diversifier le centre-ville en convertissant les bureaux fédéraux en logements à usage mixte et en commerces au rez-de-chaussée dans la mesure du possible.
- 10 Rue Sparks** : Réanimer la rue Sparks en tant que destination urbaine majeure et améliorer les liens nord-sud vers la rue Wellington et les cités.



Secteur 1 - Centre d'Ottawa

S2. Recommandations pour les plaines LeBreton et les aqueducs

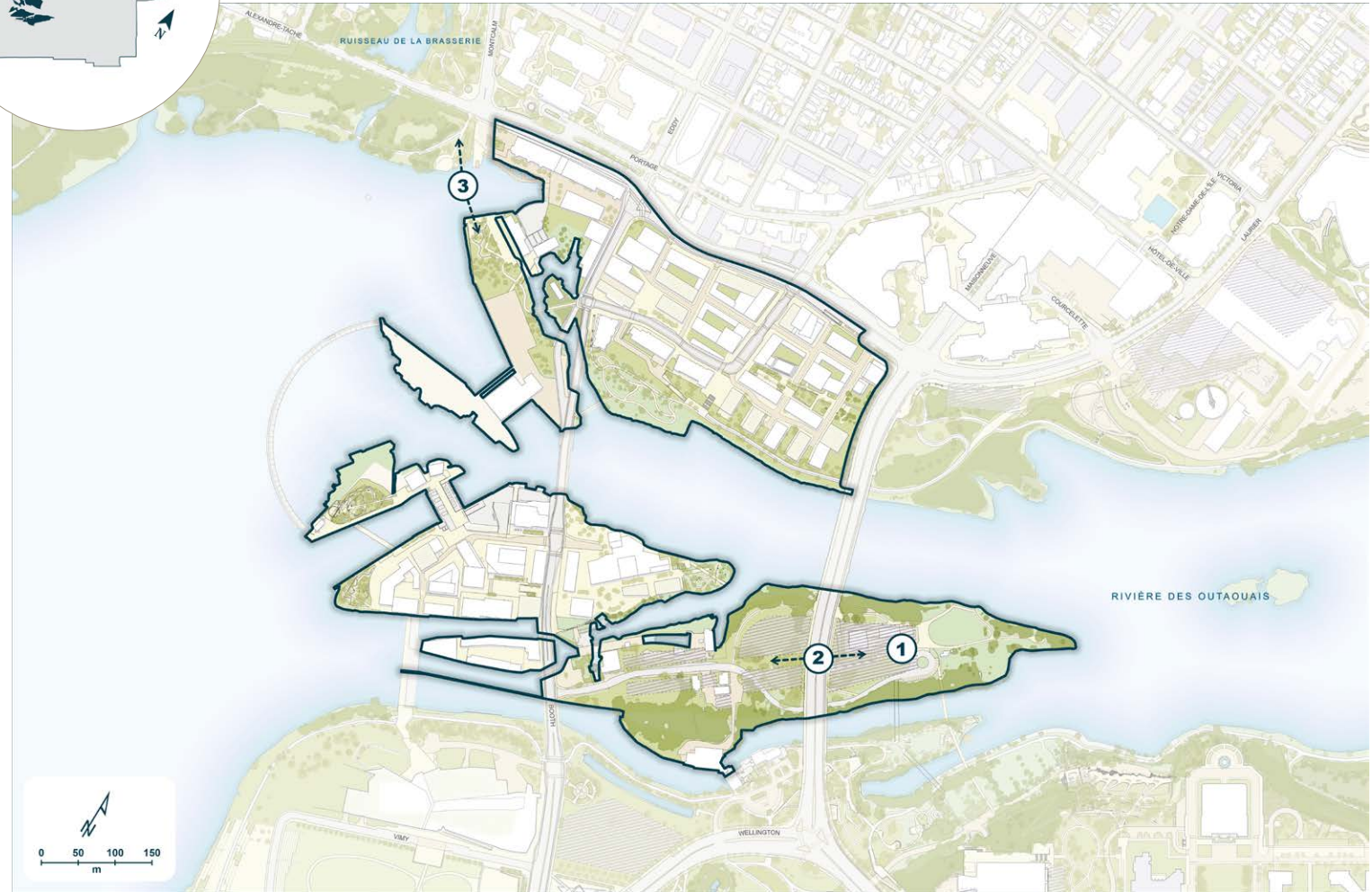
- 1 Baie de Nepean :** Créer de nouveaux aménagements urbains et des lieux d'événements grandioses au bord de l'eau.
- 2 Parc Bronson :** Réaménager le parc Bronson pour en faire un lieu public spectaculaire et un lieu d'observation surplombant les plaines LeBreton et les berges de la rivière.
- 3 Escarpement de Bronson :** Établir un lien vertical est-ouest entre la rue Sparks et les plaines LeBreton en passant par le corridor du pont Pooley.
- 4 Vallée de la rue Commissioner :** Réaménager le réseau de promenades et de rues pour créer une nouvelle structure d'îlots urbains et de parcs offrant de nouveaux bâtiments, des commodités et des points d'intérêt.
- 5 Kichi Zibi Mikan (promenade) :** Rehausser l'arrivée dans la capitale et créer un boulevard urbain de grande qualité entre la promenade et le boulevard de la Confédération.
- 6 Bloc V et rue Mill :** Concevoir de nouveaux immeubles à usage mixte avec des façades actives et des cours intérieures qui dynamisent les paysages de rue adjacents et le canal Bronson.
- 7 Plaines LeBreton :** Réaménager les plaines LeBreton pour en faire un quartier diversifié, à usage mixte et axé sur le transport en commun, offrant un domaine public de grande qualité, des façades commerciales et des constructions basses.
- 8 Rue Preston :** Construire une passerelle emblématique reliant les plaines LeBreton entre le nord et le sud du corridor du train léger sur rail (TLR).
- 9 Centre d'événements majeurs :** Aménager un aréna ou un centre d'événements à titre de nouvelle institution phare, entre les stations Bayview et Pimisi de l'O-Train.



Secteur 2 - Plaines LeBreton
et aqueducs

S3. Recommandations pour les Chaudières et les îles

- 1 Île Victoria :** Collaborer avec la Nation algonquine anishinabée pour poursuivre le plan Kabenishinân Minitig et créer un lieu revêtant une signification particulière pour les peuples autochtones et témoignant de leurs traditions culturelles.
- 2 Rue Middle :** Concevoir une nouvelle intersection à niveau pour relier le pont du Portage et la rue Middle, offrant un nouvel accès à l'île Victoria et des façades améliorées donnant sur l'île.
- 3 Sentier des Voyageurs :** Concevoir un pont pour cyclistes et piétons reliant Zibi au parc des Voyageurs afin de terminer le Sentier de la capitale le long de la rivière.



Secteur 3 - Chaudière et les îles

S4. Recommandations pour le ruisseau de la Brasserie

- 1 Ruisseau de la Brasserie** : Décontaminer les terrains et aménager un domaine public bien présent au bord de l'eau, qui comprend des logements à usage mixte et des locaux commerciaux le long de la rue Montcalm.
- 2 Sentier de la capitale** : Construire un nouveau tronçon de sentier et une passerelle au-dessus du corridor du Rapibus pour relier le parc de la Gatineau.
- 3 Maison Wright-Scott** : Poursuivre la réutilisation adaptative de la maison Wright-Scott et améliorer ses accès publics ainsi que les liens possibles avec le parc du Sentier-de-l'Île.
- 4 Rue Taylor** : Intégrer un sentier continu et polyvalent dans le paysage de rue le long de la rue Taylor.
- 5 Parc des Chars-de-Combat** : Officialiser le parc et les installations récréatives et créer un aménagement axé sur le transport en commun le long du corridor du Rapibus.
- 6 Boulevard Alexandre-Taché** : Améliorer les conditions d'arrivée dans la capitale, y compris le caractère du paysage de rue et l'amélioration des liens avec le domaine public et les parcs adjacents.
- 7 Autoroute 50** : Soutenir les efforts visant à réimaginer le terminus de l'autoroute comme un possible boulevard urbain et un réaménagement axé sur le transport en commun.



Secteur 4 - Ruisseau de la Brasserie

S5. Recommandations de la pointe Scott au Musée canadien de l'histoire

- 1 Laurier-Portage :** Créer une nouvelle place centrale sur le boulevard de la Confédération offrant un grand lieu public en terrasse et des liens optimisés vers les berges de la rivière.
- 2 Pointe Scott :** Préserver le caractère naturel de la falaise accidentée, fournir un accès public, réaménager le sentier et créer des lieux publics qui mettent en valeur la rivière. Emplacement potentiel pour un futur bâtiment.
- 3 Parcs :** Réhabiliter les stationnements et créer de nouveaux parcs, des liens vers les berges, des installations et des animations le long des berges.
- 4 Place du Portage :** Améliorer l'interface par rapport au boulevard de la Confédération et envisager l'intégration aux secteurs urbains environnants et à la structure de stationnement souterrain.
- 5 Usine Kruger :** Reconsidérer l'utilisation à long terme des lieux, y compris leur importance pour les peuples autochtones, la possibilité d'y aménager un parc riverain public et la création de nouveaux îlots urbains et la construction possible d'un immeuble de prestige en face de la rue Laurier, afin d'animer le boulevard de la Confédération.
- 6 Rue Laurier :** Intégrer le vélo et le transport en commun dans les deux sens et encourager les façades actives qui animent le paysage de rue.
- 7 Le sentier des Voyageurs :** Consolider le réseau du Sentier de la capitale et améliorer les liens vers le boulevard de la Confédération et les ponts interprovinciaux.



Secteur 5 - Pointe Scott
au Musée canadien de
l'histoire

S6. Recommandations pour le parc Jacques-Cartier

- 1 Pont Alexandra :** Remplacement du pont Alexandra par une nouvelle structure emblématique qui favorise la mobilité active, améliore les liens avec les berges et offre la possibilité de faire circuler du transport en commun sur rail.
- 2 Carrefour Laurier-Allumettières :** Réaménagement de l'approche et de l'intersection du pont Alexandra pour créer une nouvelle place centrale et un lieu public en terrasses donnant sur la rivière des Outaouais.
- 3 Parc Jacques-Cartier Sud :** Renforcer l'entrée du carrefour Laurier-Allumettières et réaménager le parc pour en faire une destination urbaine riveraine quatre saisons, dotée de services et de commodités publics.
- 4 Quai et marina de Hull :** Revitaliser les installations de la marina et du quai et offrir des visites et des excursions sur l'eau, et des services de bateau-taxi.
- 5 Promenade au bord de l'eau :** Réaménager les berges pour en faire des lieux de promenade résilients aux inondations, en proposant une gamme d'activités au bord de l'eau, de lieux de repos et de commodités publiques.
- 6 Monastère :** Poursuivre la réutilisation adaptative du monastère de la Congrégation des Servantes de Jésus-Marie afin de fournir des logements, des commerces et des services publics qui s'intègrent à l'espace vert environnant et l'encadrent.
- 7 Parc Jacques-Cartier Nord :** Créer un nouveau pôle riverain et réaménager le parc pour en faire un lieu d'événements à grande échelle doté d'une infrastructure et de commodités appropriées. À long terme, réserver une place pour une éventuelle institution culturelle de premier plan, compatible avec les utilisations du parc riverain.



Secteur 6 - Parc Jacques-Cartier

S7. Recommandations pour le sentier de l'Île

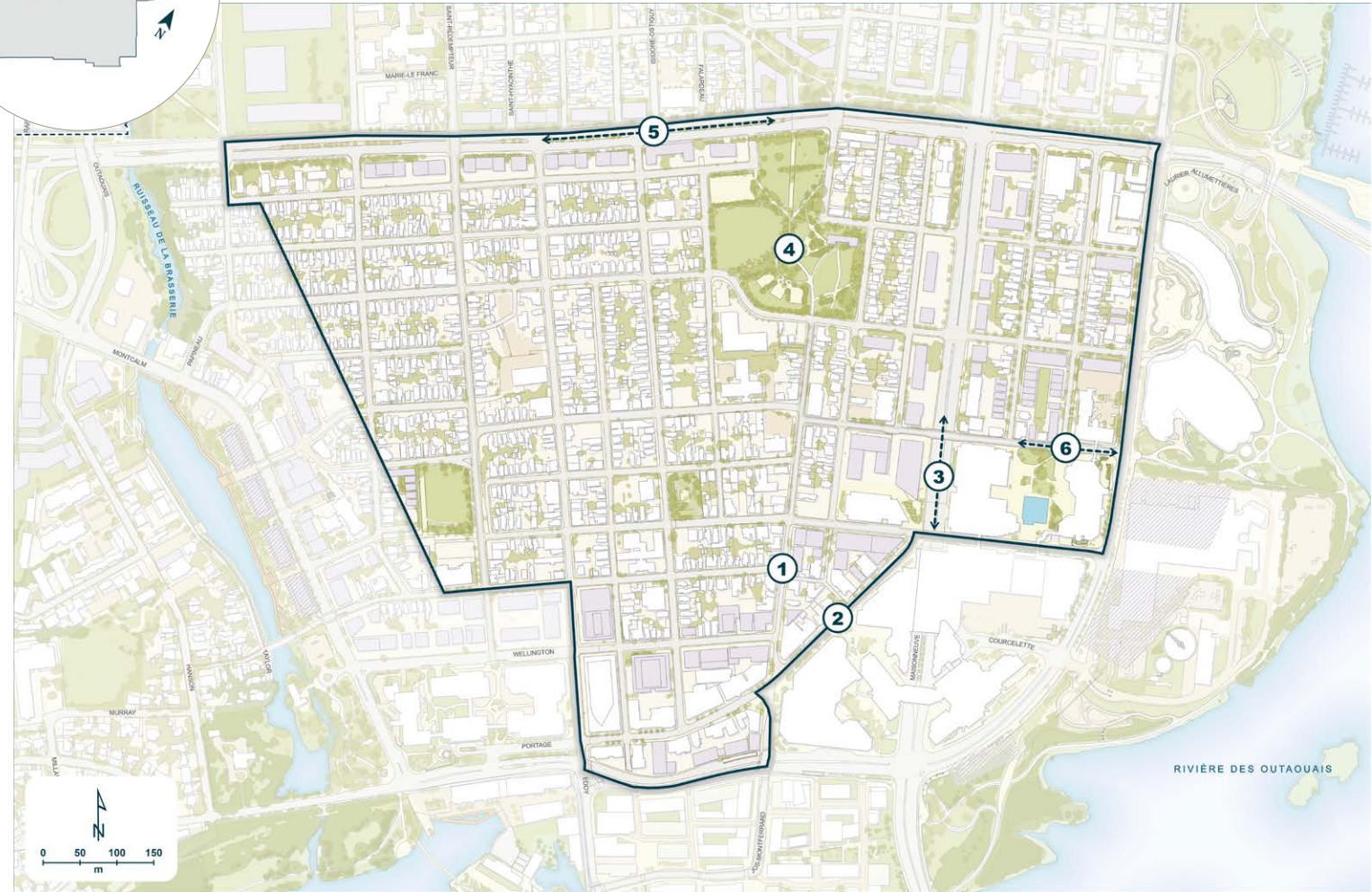
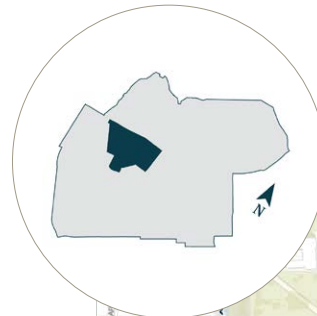
- 1 Sentier de l'Île :** Aménager un réseau de parcs de proximité interconnectés et améliorer le domaine public le long du corridor du sentier.
- 2 Imprimerie nationale :** Envisager un aménagement des terrains intercalaires et améliorer les façades de la rue Saint-Henri et du boulevard Sacré-Cœur.
- 3 Ruisseau de la Brasserie :** Renforcer l'utilisation des terrains et améliorer les sentiers et les liens publics qui longent et traversent le ruisseau.
- 4 Autoroute 5 :** Réacheminer le camionnage régional loin du cœur de la capitale et améliorer les conditions d'arrivée dans la capitale en réaménageant les infrastructures et les configurations routières.



Secteur 7 - Sentier de l'Île

S8. Recommandations pour le centre-ville de Gatineau

- 1 Vieux Hull :** Soutenir et renforcer le centre commercial historique du Vieux Hull aux abords de la rue Laval en améliorant les liens avec les propriétés fédérales adjacentes.
- 2 Place du Portage :** Améliorer les entrées et les façades pour agrémenter les paysages de rue adjacents et encourager la circulation dans les cours intérieures et les lieux publics.
- 3 Boulevard Maisonneuve :** Améliorer les passages supérieurs et les traversées pour faciliter la circulation piétonnière et l'orientation.
- 4 Parc Fontaine :** Mettre en valeur le parc Fontaine en tant que destination urbaine et espace vert communautaire important.
- 5 Boulevard des Allumettières :** Renforcer le boulevard des Allumettières à titre de voie d'accès à la capitale et de lien important entre le boulevard de la Confédération et le parc de la Gatineau.
- 6 La rue Victoria :** Reconnaître la rue Victoria comme un axe important menant à la rivière des Outaouais et améliorer les paysages de rue, la signalisation et les activités au niveau du sol afin de relier les domaines fédéral et municipal.



Secteur 8 - Centre-ville de Gatineau

S9. Recommandations pour la promenade Sussex et les chutes Rideau

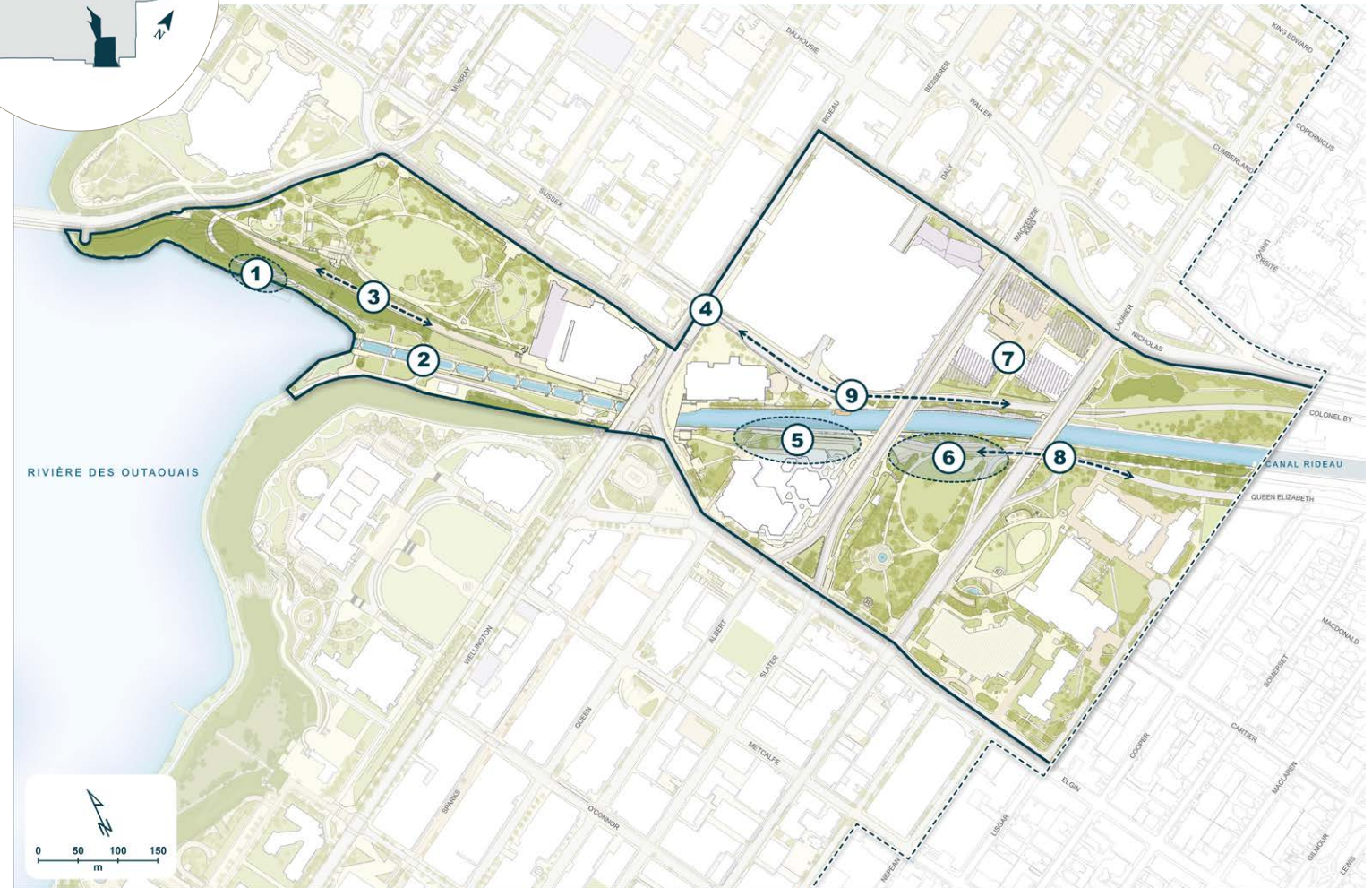
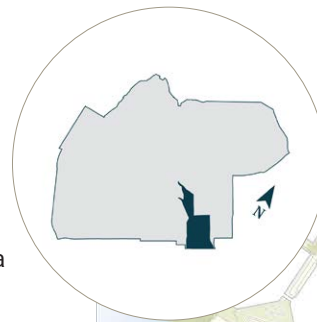
- 1 24, promenade Sussex :** Rénovation et possible transformation de la résidence officielle du premier ministre du Canada.
- 2 Îlots Sussex :** Réaménager les îlots urbains en immeubles de taille moyenne à usage mixte dans un style architectural traditionnel fidèle au style New Edinburgh, et aménager éventuellement un nouveau parc urbain, dans le but de renforcer le pôle d'attraction touristique de Rideau Hall et le caractère historique du quartier.
- 3 50, promenade Sussex :** Étudier les possibilités d'aménagement intercalaire et reconfigurer le stationnement de la rue John pour en faire un corridor public et un accès à l'eau, comprenant de nouveaux quais et l'animation des berges.
- 4 Chutes Rideau :** Réaménager les berges de la rivière Rideau et les terrains de l'île Green afin de créer un lieu public privilégié qui permet de profiter des chutes et du paysage riverain.
- 5 Promenade et sentier :** Relier le sentier de la Rivière-des-Outaouais à la rivière Rideau et à la promenade Sir-George-Étienne-Cartier grâce à des voies piétonnières le long des berges et à des pistes cyclables bidirectionnelles le long de la promenade Sussex.
- 6 Édifice du Conseil national de recherches :** Réduire les surfaces de stationnement et aménager un parc public et peut-être des bâtiments intercalaires pour dynamiser les berges et les terrains de la propriété.
- 7 Façades donnant sur la promenade Sussex :** Réaménager les entrées des institutions fédérales afin d'améliorer le lien avec la rue.
- 8 Rivière Rideau :** Améliorer les terrains riverains et aménager des installations au bord de l'eau ainsi que des lieux pour découvrir les berges et les îles et en profiter.



Secteur 9 - Promenade Sussex et chutes Rideau

S11. Recommandations pour le canal Rideau et la rue Elgin

- 1 Quai de l'est :** Créer un nouveau point d'accès à l'eau pour profiter des berges et améliorer la qualité des sentiers et des voies d'accès au canal.
- 1 Écluses du canal Rideau :** Remettre en valeur le site du patrimoine mondial de l'UNESCO et améliorer la qualité de la conception de la ruelle Canal et du musée Bytown.
- 2 Promenade des pionniers :** Réaménager le corridor en une promenade piétonne reliant le Château Laurier au nouveau pont Alexandra.
- 3 Sussex-Rideau :** Réaménager l'intersection pour éliminer le viaduc Mackenzie-Colonel By, créer une nouvelle place publique et ajouter un bâtiment avec une façade active le long du bâtiment actuel du Sénat du Canada. Restaurer l'accès piéton à niveau, définir clairement une entrée pour la promenade du canal Rideau et créer davantage de vitalité ainsi que des opportunités de commémoration et d'art public.
- 4 Centre national des Arts :** Améliorer les interfaces et les liens avec le canal et les paysages de rue environnants, y compris le pont Mackenzie-King, afin de créer un cadre favorisant la circulation à pied et des lieux publics.
- 5 Parc de la Confédération :** Réaménager le parc pour en faire un lieu d'événements fonctionnel en bordure du canal, doté de pavillons permanents, de services et de nouvelles commodités pour favoriser un éventail d'utilisations tout au long de l'année.
- 6 Quartier général de la Défense nationale :** Réimaginer l'utilisation à long terme et la possible modernisation des façades de l'immeuble pour mettre en valeur et encadrer le canal et l'intersection Laurier-Nicholas.
- 7 Promenade de la Reine-Elizabeth :** Améliorer les voies de mobilité active vers le cœur de la capitale et rehausser les conditions d'arrivée et la continuité des abords du canal.
- 8 Promenade du Colonel-By :** Rehausser l'esplanade du Canal-Rideau et la transition du paysage de la promenade pour la relier au boulevard de la Confédération.



Secteur 11 - Canal Rideau et rue Elgin



7

ADMINISTRATION DU PLAN

7.0 ADMINISTRATION DU PLAN

Le plan du secteur du cœur de la capitale présente une vision sur plusieurs décennies de la capitale au milieu du siècle et au-delà. Il présente des objectifs à long terme pour guider les projets et les programmes au fil du temps. Le présent chapitre décrit les composantes administratives du plan, y compris les modifications et examens futurs.

Dispositions législatives applicables

Le plan du secteur du cœur de la capitale a été élaboré en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. Il est le résultat d'une vaste consultation et intègre les commentaires des principaux intervenants, y compris deux comités consultatifs, soit le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI) et le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle (CCAU).

Le plan entre en vigueur dès qu'il est approuvé par le conseil d'administration de la CCN. L'approbation du plan comprend le pouvoir délégué accordé à la vice-présidence de la Direction de l'aménagement de la capitale pour poursuivre l'élaboration de la partie II du plan, notamment :

- **des plans de démonstration** et des politiques d'utilisation des terres pour préciser davantage les recommandations du secteur;
- une **stratégie de mise en œuvre**, en collaboration avec les partenaires et les intervenants, pour clarifier les rôles, les priorités et l'évaluation.

Champ d'application

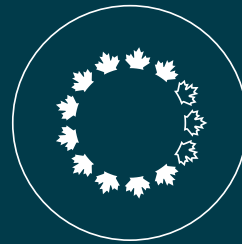
Le plan constitue le principal document d'orientation pour les terres fédérales situées dans la zone à l'étude.

- **Approbations de projet** : La CCN est l'organisme fédéral chargé de l'approbation. Le plan servira à évaluer et à approuver les projets fédéraux dans le cadre du processus d'approbation fédérale d'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières. Le processus d'approbation fédéral garantit que les propositions sont conformes à toutes les politiques et lignes directrices pertinentes.
- La masse de terrains d'intérêt national (MTIN) est dérivée des plans de la CCN et sert à déterminer les terrains d'importance nationale pour lesquels la CCN et les organismes fédéraux ont un intérêt direct dans la planification et la propriété. Les futures mises à jour de la MTIN seront effectuées conformément aux concepts et aux politiques du présent plan.

Révision et modification

Des modifications au plan peuvent être nécessaires pour modifier certaines dispositions qui découlent de l'évaluation ou pour répondre à des propositions et à des exigences particulières du projet. Pour toute modification, il faut démontrer qu'elle est dans l'intérêt public et conforme aux objectifs généraux du plan.

Un examen complet du plan devrait être entrepris au cours d'une période de 10 ans. Un examen périodique et la production de rapports sur les indicateurs de rendement clés seront entrepris conformément aux directives du chapitre 9, qui porte sur la stratégie de mise en œuvre.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION